





# Avant-propos

Le rapport Développement Durable reflète l'engagement de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) dans l'ensemble des domaines liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD), définis par l'Agenda 2030, et adoptés par les 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. Il s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens, et témoigne de l'intégration du développement durable dans les politiques publiques, programmes et actions du territoire.

L'élaboration et la mise en œuvre de tout projet porté par GPSO, peu importe la compétence, intègre systématiquement l'impact environnemental sur le territoire et vise à le réduire.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2021-2025, aujourd'hui à mi-parcours, a également donné une nouvelle impulsion à ces actions en faveur du climat et de l'environnement, ou encore de la qualité de l'air, avec notamment -20% d'émissions de gaz à effet de serre et -14% pour les consommations d'énergie.

L'année 2023 a permis de nombreuses avancées pour garantir aux habitants et usagers un cadre de vie de qualité, favorable à l'épanouissement de tous avec notamment :

- Le déploiement progressif de la collecte des biodéchets en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire depuis janvier 2023, et la mise en place de la collecte des déchets verts depuis mars ;
- L'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) lors du conseil de territoire de février 2023 pour réduire la quantité de déchets produite sur le territoire ;
- L'adoption du Schéma Directeur de l'Energie, visant à augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique en décembre 2023 ;
- L'année 2023 a permis de poursuivre l'élaboration du PLUi avec la traduction des grandes orientations du projet de territoire en règles au travers de l'élaboration du règlement, avant l'arrêt du projet de PLUi début 2024.

Le rapport est construit autour des 5 finalités suivantes, définies dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation.

L'ensemble des actions présentées dans ce rapport a été mis en place en étroite collaboration avec les 8 villes membres de GPSO : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves, et Ville-d'Avray.



Les 17 objectifs de développement durable

# Sommaire

## 03. Avant-propos

### Lutter contre le changement climatique

- 06. Le Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSO (PCAET)
- 11. L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, GPSO Énergie
- 14. Les subventions aux travaux d'isolation et à la promotion d'énergies renouvelables
- 15. Vers une mobilité décarbonée
- 20. La rénovation du patrimoine d'éclairage public

### Renforcer la cohésion sociale

- 24. Aménager durablement
- 26. Urbanisme durable
- 29. Les actions en faveur de l'habitat
- 36. Un espace public accessible, sécurisé et apaisé
- 41. Le développement économique et l'emploi durable

### Préserver le patrimoine naturel

- 45. Préserver la biodiversité
- 49. Une gestion durable des espaces verts et du patrimoine arboré
- 55. Assainissement et gestion de l'eau
- 57. La gestion durable et préventive des déchets
- 62. L'agriculture urbaine

### Favoriser l'épanouissement et le bien-être des usagers

- 65. Les arts et la culture pour s'inscrire dans une démarche durable
- 68. Favoriser l'activité sportive et le bien-être dans un avenir durable
- 71. La santé environnementale
- 73. La propreté de l'espace public

### Produire, consommer autrement

- 76. La Maison de la Nature et de l'Arbre, pilote de la sensibilisation à l'écocitoyenneté
- 79. GPSO, une administration responsable et innovante

# Lutter contre le changement climatique

Toute activité humaine génère des émissions de gaz à effet de serre. S'ils sont présents en trop grande quantité dans l'atmosphère, les gaz à effet de serre provoquent un réchauffement de l'air et de la surface terrestre : on parle de réchauffement climatique. Depuis sa création en 2010, GPSO s'est engagé à renforcer ses politiques pour limiter et s'adapter au changement climatique.



3 BONNE SANTÉ  
ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION  
DE QUALITÉ



6 EAU PROPRE ET  
ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE  
ET D'UN COÛT  
ABORDABLE



9 INDUSTRIE,  
INNOVATION ET  
INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET  
COMMUNAUTÉS  
DURABLES



12 CONSOMMATION  
ET PRODUCTION  
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES  
À LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES



15 VIE  
TERRESTRE





# Le Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSO (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de GPSO 2020-2025 illustre concrètement l'ambition renouvelée de GPSO de lutter contre le réchauffement climatique, d'accélérer la transition énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et de maintenir un cadre de vie privilégié sur le territoire. À la fois stratégique et opérationnel, le PCAET mobilise et implique tous les acteurs du territoire (entreprises, associations et citoyens).

## Le PCAET, un outil opérationnel

En déclinant au niveau local les orientations nationales, le PCAET définit à l'échelle du territoire un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour maintenir un cadre de vie agréable et sûr malgré les conséquences, déjà visibles, du changement climatique sur nos 8 villes. GPSO se positionne comme coordinateur de la transition énergétique et écologique afin de mobiliser les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique.

### Le PCAET est matérialisé par un ensemble de documents :

- Un diagnostic du territoire comprenant notamment un bilan des émissions de GES
- Un rapport stratégique annonçant les objectifs chiffrés de la démarche
- Un plan d'actions, auquel sont associés des indicateurs de suivi
- Une évaluation environnementale et stratégique, permettant de mesurer l'impact de la démarche sur le territoire.



Les actions définies dans le cadre de ce PCAET couvrent une période de 6 ans, on parle donc de « Plan Climat 2020-2025 ». Une évaluation à mi-parcours a été présentée en décembre 2023 en Conseil de territoire.

### 2010

**Création de GPSO**, fusion des communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine.

### 2011

**Adoption de l'Agenda 21**, programme d'actions concrètes conjuguant efficacité économique, cohésion sociale et respect de l'environnement, intégrant une stratégie opérationnelle globale applicable à l'ensemble des projets.

**Adoption du Plan Climat Énergie Territorial (PCET)** destiné à mettre en œuvre des actions pour réduire les émissions de GES des activités humaines et économiques du territoire.

### 2019-2020

**Élaboration du PCAET** en concertation avec les villes et les citoyens et intégrant les enjeux sur la qualité de l'air. Objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

### 2021

**Adoption du PCAET 2020-2025**

## Émissions de GES sur le territoire

Bâtiments

**43 %**

Consommations de biens

**30 %**

Transports

**15 %**

## La stratégie associée au PCAET

### Le nouveau profil climatique et énergétique repose sur les leviers suivants :

- La réduction de la consommation d'énergie finale du territoire par la sobriété énergétique et par l'action principale sur la rénovation énergétique du parc bâti (résidentiel et tertiaire)
- L'augmentation de la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) dans le mix énergétique et la subtile utilisation des énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon et fioul) actuellement utilisées en majorité sur le territoire
- La diminution de l'usage de la voiture thermique en faveur des actions pour une mobilité plus propre
- La diminution de la quantité de déchets produite par les habitants du territoire, notamment grâce à une consommation éclairée.

### En plus de la planification du profil énergie/climat, le PCAET répond aux enjeux suivants :

- La vulnérabilité du territoire au changement climatique
- La baisse des polluants atmosphériques pour une meilleure qualité de l'air
- La mobilisation des acteurs du territoire autour de la dynamique du Plan Climat
- L'exemplarité de la collectivité.

Les objectifs fixés pour le territoire de GPSO sont compatibles avec ceux de la Métropole du Grand Paris dans son propre Plan Climat.

### Les objectifs nationaux à l'horizon 2030

- Réduire de 40 % les émissions des gaz à effet de serre par rapport à 1990
- Réduire de 20% les consommations énergétiques par rapport à 2012
- Augmenter de 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale



Plan Climat de GPSO

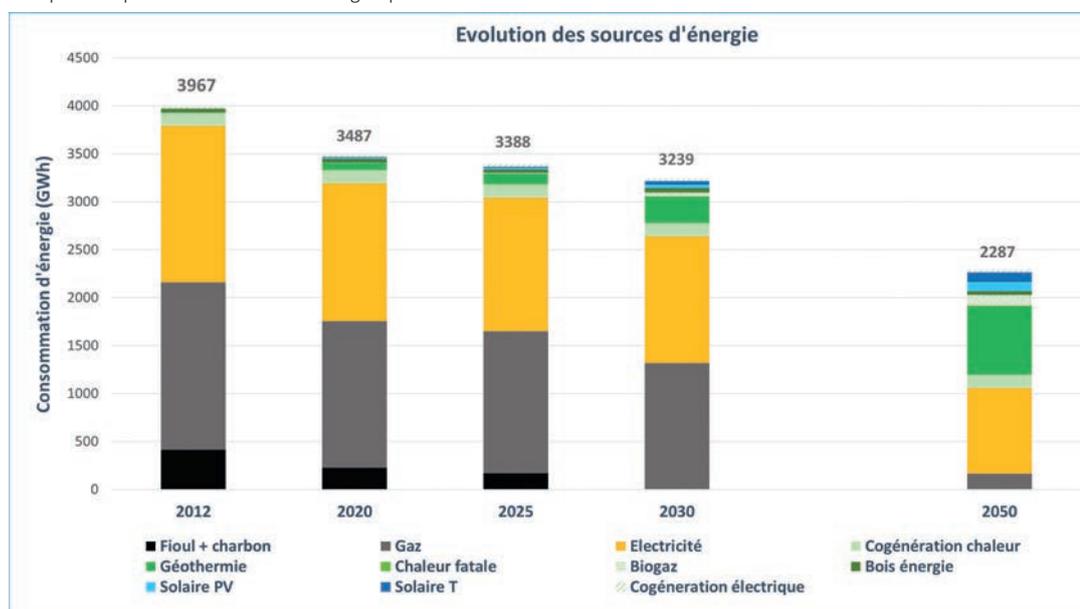
## Perspectives 2050

Le fioul et le charbon sont supprimés du mix énergétique de GPSO. La part des énergies renouvelables et de récupération, principalement intégrées dans les réseaux de chaleur, augmente fortement. L'utilisation du gaz diminue également et la part restante est composée en majorité de biogaz issu de la méthanisation.

Les émissions de GES diminuent, grâce à la baisse des consommations d'énergie fossile et de l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, dans l'ensemble des secteurs émetteurs (bâtiments, transport, déchets...).

En parallèle de cette forte atténuation des émissions de GES, il sera nécessaire de compenser les émissions résiduelles afin d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Composition prévisionnelle du mix énergétique d'ici 2050



## Le plan d'actions du PCAET - Réalisations 2023

**Le plan d'actions du PCAET a été construit autour de 6 axes, enrichis grâce aux contributions des acteurs du territoire lors de la période de concertation.**

1. Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie
2. Veiller à la qualité du cadre de vie d'un territoire résilient
3. Améliorer la qualité de l'air
4. Consommer mieux, jeter moins
5. Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »
6. GPSO, une administration exemplaire.

**Chaque axe comprend plusieurs actions, la liste ci-dessous présente les avancées en 2023.**

### Axe 1 - Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie

#### Planifier la transition énergétique en un Schéma Directeur de l'Énergie (SDE)

- Élaboration du plan d'actions, adoption en décembre

#### Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie

- Renforcement de l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique : plus de 1000 demandes traitées par le guichet unique pour la rénovation Seine Ouest Renov' en 2023

#### Financer et accompagner les projets de rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles

- Opération Habitat Qualité (OHQ) : accompagnement de 32 copropriétés, soit plus de 2600 logements
- Aides à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables pour les particuliers : 18 subventions accordées et 35400 € de subventions versées

### Axe 2 - Veiller à la qualité du cadre de vie d'un territoire résilient

#### Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement

- Poursuite de l'élaboration du référentiel d'aménagement durable

- Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : définition du projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années, avec de fortes ambitions en matière de transition écologique (axe 1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

#### Valoriser la nature dans l'aménagement et la gestion des espaces publics

- Poursuite des projets d'agriculture urbaine, notamment à travers les jardins partagés et la restauration des corridors écologiques sur les talus des lignes de la SNCF
- Refonte du dispositif « Jardiner Ma Ville » et création de La Pépinière, réseau des jardiniers urbains

#### Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire au risque climatique

- Réalisation d'animations de sensibilisation à destination du grand public : près de 9000 personnes sensibilisées en 2023 à la Maison de la Nature et de l'Arbre
- 25 subventions pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie attribuées aux habitants

### Axe 3 - Améliorer la qualité de l'air

#### Encourager les nouvelles mobilités

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Vélo : plus de 8300 places de stationnement déjà aménagées sur les 12000 visées, environ un tiers du réseau structurant cyclable aménagé, et 58 ateliers vélo organisés en 2023

#### Développer les mobilités décarbonées

- Développement d'un réseau de bornes de recharge électriques : 278 places fin 2023, soit 76 bornes sur l'espace public (voirie et parkings)
- Déploiement de véhicules électriques partagés (autopartage en boucle, voitures et scooters en free-floating) : quatre opérateurs présents en 2023 sur le territoire

#### Adopter une stratégie pour améliorer la qualité de l'air

- Extension de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) aux véhicules classés Crit'Air 4 et 5 depuis juin 2021

### Axe 4 - Consommer mieux, jeter moins

#### Réduire la production de déchets

- Adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en avril 2023
- Poursuite de la distribution de composteurs individuels et collectifs : 739 en 2023



### Valoriser les déchets et en optimiser le traitement

- Révision des fréquences de collecte
- Déploiement progressif sur le territoire de la collecte des biodéchets à la source depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023

### Axe 5 - Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »

#### Permettre l'association des citoyens dans la mise en œuvre du PCAET

- Acquisition d'un outil de participation citoyenne et lancement d'une première consultation sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

#### Inciter les comportements écocitoyens

- Poursuite des animations de la Maison de la Nature et de l'Arbre (365 ateliers en 2023, plus de 8 682 participants)

#### Valoriser et soutenir les initiatives locales durables

- Mise en ligne de la cartographie des initiatives citoyennes durables fin 2021 (105 initiatives recensées, plus de 1 000 visites)
- Reconstitution de la subvention en partenariat avec le SYCTOM pour soutenir les associations dans le domaine du tri et de la prévention

#### Porter une « Charte d'engagement du Plan Climat » des acteurs sociaux-économiques du territoire

- Lancement officiel de la charte d'engagement auprès des entreprises en octobre 2023 : déjà plus de 15 signataires
- Définition du programme d'accompagnement avec les partenaires de GPSO (Agence Locale de l'Énergie et du Climat, Seine Ouest Entreprise et Emploi...)

### Axe 6 - GPSO, une administration exemplaire

#### Poursuivre et amplifier la démarche de marchés publics éco-responsables

- Intégration systématique de critères environnementaux dans les marchés passés par GPSO
- Suivi des prestataires afin de vérifier la bonne exécution des clauses environnementales

#### Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité

- Consolidation des données de consommation énergétique des bâtiments de GPSO
- Passage à un fournisseur d'électricité vert depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur l'ensemble des sites et du parc d'éclairage public
- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public : passage aux LED en cours et baisse de l'intensité lumineuse

#### Impliquer l'ensemble des agents dans la démarche Plan Climat

- Animation du réseau ambassadeurs Plan Climat au sein des directions de GPSO pour déployer l'axe « administration exemplaire » du PCAET, avec notamment l'élaboration et le suivi d'actions en faveur de la sobriété énergétique

#### Observer et piloter financièrement le développement durable

- Finalisation d'un budget carbone pour mesurer l'impact des actions du PCAET



## Perspectives 2024

### Énergie

- Mise en œuvre des premières actions du Schéma Directeur des Énergies
- Renforcement des dispositifs d'incitation financière pour la rénovation énergétique des logements

### Adaptation au changement climatique

- Poursuite des projets de désimperméabilisation des sols en commençant par les îlots de chaleur

### Mobilité/Qualité de l'air

- Poursuite du déploiement d'un réseau de bornes de recharge électriques
- Poursuite des travaux d'aménagement en faveur des vélos identifiés dans le Plan Vélo

### Déchets

- Mise en œuvre des premières actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Ajustement des différentes collectes en porte-à-porte pour favoriser le tri
- Mise en place progressive de la collecte des déchets alimentaires





## Bilan mi-parcours

**L'année 2023 a été marquée par l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan Climat.**

La tendance est à la baisse à la fois pour les émissions de gaz à effet de serre (-20 %) et pour les consommations d'énergie (-14 %), à un rythme plus élevé qu'à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (respectivement -13 % et -11 %) et qu'à l'échelle nationale (respectivement -11 % et -8 %).

Néanmoins, cette tendance demeure trop faible par rapport à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, va devoir fortement s'intensifier malgré une mise en œuvre opérationnelle des différentes actions à hauteur de 50 %.

GPSO se distingue en particulier par sa mobilisation en faveur de la transition énergétique (axe 1), l'augmentation des surfaces désimperméabilisées, la mise en œuvre des maillons du plan vélo et le déploiement des bornes de recharge électriques, l'adoption du Plan Local de Prévention des Déchets et le lancement de la collecte des déchets alimentaires avec un an d'avance, le lancement de la charte d'engagement des entreprises pour le climat, la rénovation du patrimoine bâti et de l'éclairage public. Ces deux dernières actions ont permis d'économiser respectivement 15 % et 40 % d'énergie.

## Le Plan Climat de GPSO labellisé par l'ADEME

**« Territoire Engagé Transition Ecologique » est un label national et européen porté en France par l'ADEME, l'Agence de la Transition Ecologique.**

Particulièrement exigeant, il récompense les meilleures politiques énergie-climat des collectivités pour une durée de 4 ans (336 collectivités engagées ou déjà labellisées en France).

L'attribution du label se fait sur l'évaluation de la politique environnementale de la collectivité du moment, et sur sa capacité à mettre en œuvre des actions dans les années à venir.

En 2021, GPSO a obtenu 2 étoiles sur cinq.

En 2023, comme chaque année depuis l'obtention du label, le comité de suivi a pu évaluer l'état d'avancement des engagements de GPSO. Le territoire apparaît en bonne voie pour atteindre le niveau supérieur de cette labellisation en 2025.



# L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, GPSO Énergie

Structure de référence sur le territoire, l'ALEC est dotée d'une équipe d'experts qui accompagne les maîtres d'ouvrage (particuliers, copropriétés, collectivités, bailleurs sociaux) sur la maîtrise des consommations d'énergie, la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans le bâtiment, mais également sur les politiques énergie-climat engagées par les collectivités locales.

Sensibilisation par des conseils techniques, méthodologiques et stratégiques, accompagnement de projets, opérations de mobilisation des publics, sensibilisation ou encore par des animations ludiques, l'ALEC s'emploie à mener une action globale vers de ses différents publics pour accompagner et accélérer la transition énergétique du territoire.

## Le pôle habitat

Le pôle habitat informe, conseille et accompagne les habitants du territoire, qu'ils résident en logement individuel ou en copropriété, dans leurs démarches de rénovation énergétique de l'habitat et dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et d'installation d'équipements d'énergie renouvelable.

Une grande partie de l'activité du pôle habitat est menée dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat, France Rénov', dont l'ALEC est membre du réseau.

Le pôle habitat conseille également les habitants souhaitant mieux utiliser l'énergie chez eux ou ayant des projets d'installation d'équipements d'énergie renouvelables, d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, de végétalisation et de désimperméabilisation des sols.

## Seine Ouest Renov, guichet unique de la rénovation de l'habitat de GPSO

Seine Ouest Renov' constitue le guichet unique local du service public de la rénovation de l'habitat France Renov'. L'ALEC et l'Opération Habitat Qualité de GPSO en sont les piliers, et leurs conseillers répondent à l'appellation unique « conseillers Seine Ouest Rénov' ».

**Ce guichet unique permet à tous les habitants, en quelques clics à partir du site de GPSO, de prendre rendez-vous avec un conseiller spécialisé, quelle que soit la problématique liée à la rénovation de l'habitat :**

- rénovation énergétique
- réhabilitation de logement dégradé
- adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie.

Au 30 novembre 2023, **1157** prises de contact ont été enregistrées depuis le début de l'année sur le formulaire « rénovation énergétique », qui est géré par l'ALEC. 83 % de ces demandes ont été traitées par l'ALEC et 17 % par l'Opération Habitat Qualité de GPSO.



**9** INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



**11** VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



**12** CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



**13** MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



## ALEC - GPSO Énergie

association loi 1901 créée en mars 2008 à l'initiative de GPSO qui a pour mission de participer à la lutte contre le changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

### En 2023

**l'ALEC a pu renseigner 1 029**

actes de conseil ou d'accompagnement (au 1<sup>er</sup> décembre 2023)

**2/3** des demandes concernent des travaux individuels,

**1/3** des travaux collectifs en copropriété.

**Il est à noter que les habitants peuvent aussi prendre contact avec les conseillers de l'ALEC par le biais des plateformes mises à disposition pour informer et suivre les projets de rénovation en copropriété (CoachCopro) et en logement individuel (Pass' Réno Habitat) et avec les conseillers de l'Opération Habitat Qualité par le biais du site dédié ou par téléphone.**

### L'accompagnement des habitants dans leurs projets de rénovation énergétique

L'Espace Conseil France Renov' de l'ALEC est constitué d'une équipe de 6 conseillers spécialisés et une coordinatrice, dont la principale mission est d'accompagner les habitants, en logements individuels comme collectifs, dans leurs projets de rénovation énergétique.

**Au 30 novembre 2023, 1029 actes ont été réalisés par l'ALEC**: 37 % de ces demandes concernent des projets de copropriété et 63 % des projets dans des logements individuels (maisons ou appartements).

### Sensibilisation des habitants

Pour faire connaître ses missions et mobiliser le grand public sur les questions de transition énergétique, l'ALEC propose deux à trois animations mensuelles à destination de ces derniers.

**Au total 15 animations (conférences, visites, balades urbaines, Forum Seine Ouest Renov') ont été organisées en 2023, réunissant près de 570 participants. Elles font régulièrement appel aux particuliers et copropriétaires accompagnés pour partager leurs retours d'expériences aux participants.**

## L'accompagnement des copropriétés

Avec près de 5000 copropriétés sur son territoire (représentant 75 % du nombre de logements), ayant majoritairement une mauvaise performance énergétique, GPSO dispose d'un gisement important d'économies d'énergie, à condition de pouvoir aider ces copropriétés à mener à bien des projets ambitieux de rénovation énergétique.

### La plateforme Coach Copro®

CoachCopro® est une plateforme en ligne permettant à l'ALEC de démultiplier sa capacité d'accompagnement et de renforcer l'expertise des conseillers en facilitant la prise de contact avec des copropriétés particulièrement avancées dans des démarches de rénovation énergétique. Cet outil, créé par l'Agence Parisienne du Climat (APC) en 2013, est déployé sur la quasi-totalité du territoire métropolitain.

L'accompagnement des copropriétaires dans la conduite de leur projet s'appuie sur les différents services de l'outil CoachCopro® : centre de ressources regroupant documentation et outils support, parcours de rénovation individualisé, tableau de bord partagé entre copropriétaires, annuaire des professionnels de la rénovation affiliés et carte répertoriant les retours d'expérience de projets aboutis.

Les données du CoachCopro® de l'ALEC contribuent à alimenter l'observatoire métropolitain de la rénovation énergétique piloté par l'APC.

**362 nouvelles copropriétés ont été suivies en 2023, soit 10 690 logements supplémentaires.**

**Au total 1 053 copropriétés sont enregistrées sur le CoachCopro®, représentant 42 620 logements.**

**Au 1<sup>er</sup> décembre 2023, 80 copropriétés se sont engagées dans un processus de rénovation ambitieux depuis le début de l'année et font l'objet d'un accompagnement approfondi par les conseillers de l'ALEC, dans le but de faire aboutir un programme de travaux performant.**

### Pré-instruction des aides de la Métropole du Grand Paris pour encourager les copropriétés à rénover

Pour les copropriétés dans leurs projets de rénovation énergétique, la Métropole du Grand Paris a ouvert, à l'automne 2021, une aide financière permettant de prendre en charge une partie du diagnostic technique global et/ou une partie de la prestation de maîtrise d'œuvre. Les demandes et dépôts de dossiers de subventions sur le territoire de GPSO sont traités par l'ALEC via le CoachCopro®. L'obtention de l'aide nécessite par l'accompagnement des conseillers de l'ALEC aux moments clés du projet : prise en main du référentiel/cahier des charges, relecture des devis des prestataires, présence lors de la réunion intermédiaire, relecture critique du rapport final.

**Cette nouvelle aide a fait l'objet de 109 demandes de financement en 2023, 11 concernant une mission de maîtrise d'œuvre et 98 un DTG.** La notoriété de ces dispositifs a ainsi permis aux copropriétés du territoire de mieux connaître l'ALEC et de se faire ensuite accompagner.

## L'accompagnement de l'habitat individuel

### La plateforme Pass'Réno Habitat®

Pass'Réno Habitat est la plateforme web dédiée à l'accompagnement des projets de rénovation énergétique performante en logement individuel. Expérimentée et développée par l'ALEC MVE, elle a été déployée sur l'ensemble du territoire métropolitain en mars 2022.

PRH permet l'accompagnement des habitants par les conseillers de l'ALEC en offrant la possibilité d'un suivi individualisé gratuit et indépendant et l'accès à un annuaire de professionnels qualifiés affiliés, en capacité de mettre en œuvre des rénovations globales et performantes.

**Au 1<sup>er</sup> décembre, 59 particuliers ont pu initier un projet de rénovation ambitieux et être accompagnés de manière personnalisée par les conseillers de l'ALEC via la plateforme PRH. Ainsi 124 ménages ont pu être accompagnés dans leur projet de rénovation depuis le lancement de cette plateforme, parmi lesquels 9 sont finalisés ou en phase travaux.**

## Pré-instruction de l'aide de la Métropole du Grand Paris pour encourager les rénovations performantes en logement individuel.

Comme pour les copropriétés, la Métropole du Grand Paris apporte une aide financière permettant de prendre en charge une partie du diagnostic architectural et énergétique et/ou une partie de la prestation de maîtrise d'œuvre. Les demandes et dépôts de dossiers de subventions sur le territoire de GPSO sont traités par les conseillers habitat individuel de l'ALEC.

**Cette aide a fait l'objet de 22 demandes de financement pour la réalisation d'un DAE en 2023**, permettant notamment aux habitants résidant dans un logement à caractère patrimonial ou présentant des pathologies spécifiques de trouver une solution pour la rénovation thermique de leur bien.

## La 3<sup>e</sup> édition du Forum Seine Ouest Rénov'

En 2023, l'ALEC a organisé le 3<sup>e</sup> Forum Seine Ouest Rénov', le rendez-vous de la rénovation énergétique de Grand Paris Seine Ouest. Il a réuni près de 330 visiteurs (propriétaires et copropriétaires) et plus de 35 professionnels engagés et passionnés : une réussite !

Tout au long de la journée, des conseillers Seine Ouest Rénov' étaient à disposition des habitants venus à leur rencontre sur leur projet de rénovation énergétique. Des structures publiques, des bureaux d'études, des assistants à maîtrise d'ouvrage, des entreprises de travaux, etc. : un large panel d'entreprises qualifiées RGE étaient présentes. Les professionnels ont eu plaisir à échanger avec des particuliers motivés par un projet de rénovation énergétique.

7 conférences ont été animées par des conseillers Seine Ouest Rénov' de l'ALEC et ont permis d'apporter des informations aux personnes présentes sur différents sujets : Seine Ouest Rénov' et les aides locales, la rénovation de son habitat individuel ou de sa copropriété, notamment dans le cas particulier de bâtiments à caractère patrimonial, l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques dans sa copro... de quoi aider précisément les habitants à concrétiser leurs projets !

## Le pôle collectivités

**Le pôle collectivités de l'ALEC joue un rôle de consultant et de facilitateur auprès des collectivités du territoire, sur les sujets énergie-climat et énergie-bâtiments.** Il alimente ainsi les différentes réflexions des collectivités du territoire, et les appuie dans la définition puis la mise en œuvre opérationnelle de leurs stratégies.

### Accompagnement de GPSO

Après un lancement en 2022, l'année 2023 a vu la concrétisation des documents stratégiques pour GPSO : Schéma Directeur de l'Énergie, Plan Local

d'Urbanisme Intercommunal, ou encore bilan de mi-parcours du PCAET. Sur chacun de ces exercices, le pôle collectivités de l'ALEC a pu participer aux réunions de travail. L'ALEC est reconnue pilote de 2 actions du SDE et en a rédigé leurs fiches.

Sur le volet patrimoine de GPSO, l'ALEC a réalisé la visite des conservatoires du territoire pour diffuser les consignes de sobriété et s'adapter aux situations des agents.

À cela s'ajoutent la diffusion de l'outil GreenCity de TerraNIS, la participation aux réunions de référents Développement Durable des villes et des propositions sur les indicateurs du Plan Climat.

### Accompagnement des villes

En 2022, l'ALEC a animé des ateliers « Fresque du climat » auprès des élus et agents de 4 villes. L'exercice s'est poursuivi en 2023 avec la commune de Sèvres et un atelier « Inventons Nos Vies Bas Carbone » à Meudon. Ces interventions furent l'occasion de mener une réflexion sur les possibilités d'actions à mettre en œuvre à l'échelle de chaque commune. La connaissance des politiques publiques en place a représenté une véritable plus-value dans les échanges animés par l'équipe de l'ALEC.

Les communes de GPSO montent en puissance dans l'animation de réseaux d'éco-ambassadeurs. 3 ateliers ont été menés à Meudon avec la sobriété énergétique, une fresque du climat et l'adaptation au changement climatique. De son côté, Sèvres a bénéficié d'un atelier 2 Tonnes et d'un atelier sobriété. Enfin, le service finance de Boulogne a pu profiter aussi d'un atelier Fresque du Climat. 74 agents ont participé à ces animations.

Dans le sillon du Schéma Directeur Énergie, le pôle collectivités a accompagné les villes dans la mise en place d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics :

- Présentation des modèles économiques du photovoltaïque à Vanves, Ville-d'Avray et Issy-les-Moulineaux
- Note d'opportunité géothermie pour la piscine de Sèvres
- Suivi du projet de boucle géothermique à Ville-d'Avray

Enfin, les communes connaissant un turn-over de leurs équipes développement durable, l'ALEC a participé à l'accueil des nouveaux arrivants de Meudon et Ville-d'Avray en présentant les politiques locales énergie-climat.

### Mise en réseau des acteurs

Dans un souci de diffusion de l'information, et d'échanges entre collectivités, le pôle collectivités a organisé :

- Un atelier d'échanges bâtiments sur les énergies renouvelables (8 participants)
- Une visite d'installation en géothermie de surface avec l'école de Design Strate (4 participants).

# Les subventions aux travaux d'isolation et à la promotion d'énergies renouvelables

Pour accompagner les habitants du territoire désireux de réduire leur consommation d'énergie, GPSO a mis en place des subventions pour l'isolation et l'installation d'équipements à énergies renouvelables, à travers le dispositif DECLIC et Seine Ouest Rénov'.

## Bilan de l'année 2023

GPSO propose une subvention sur l'installation des équipements suivants :

- Chauffe-eau solaire individuel
- Système solaire combiné
- Pompe à chaleur géothermique
- Système solaire photovoltaïque
- Bois énergie (poêle à bois et chaudière automatique, hors bûche)

**EE en 2023, 3 400 € de subventions ont été versées par GPSO.**

Par ailleurs, sur la subvention Seine Ouest Rénov' dédiée à la rénovation énergétique, 13 subventions ont été accordées en 2023 par GPSO, soit 32 500€ d'aides de la collectivité, pour un équivalent travaux réalisés de près d'un million d'euros.

## Cartographies en ligne

Afin d'accompagner les habitants du territoire dans leurs prises de décisions pour économiser l'énergie, deux cartographies sont disponibles sur le site internet de GPSO.

**La carte de la thermographie aérienne** montre les déperditions de chaleur des toitures du territoire et sert de pré-diagnostic à l'isolation de celles-ci.

**Une carte du potentiel solaire** est proposée depuis 2013. Elle donne un premier aperçu de l'ensoleillement des toitures avant d'envisager des équipements solaires.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



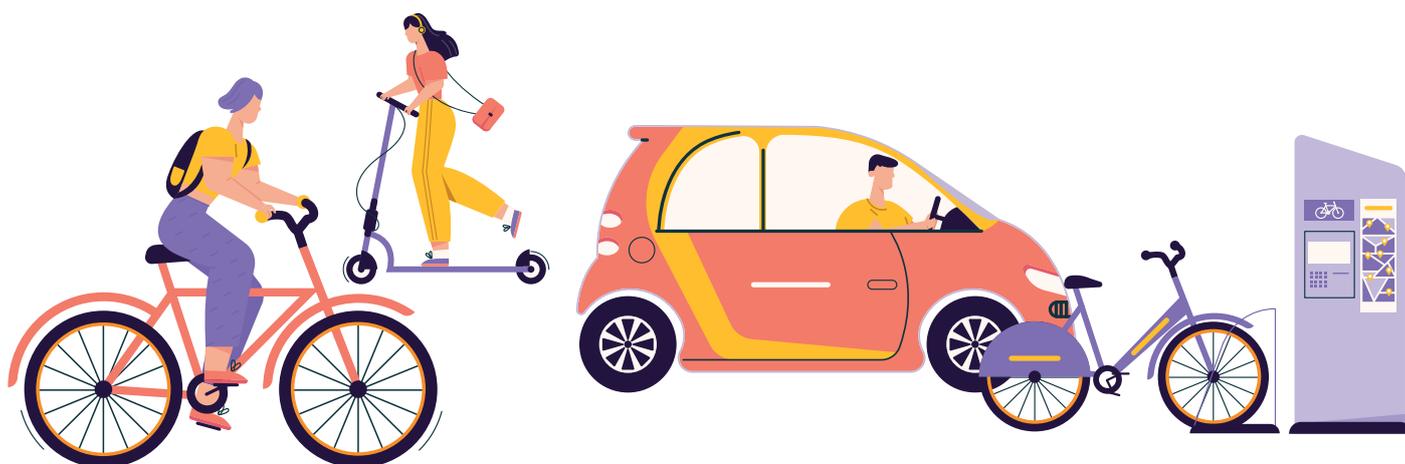
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



carte de la thermographie



carte du potentiel solaire



## Vers une mobilité décarbonée

GPSO œuvre au quotidien pour une mobilité plus durable en contribuant au renforcement du maillage des transports en commun, en participant à l'émergence des projets de transport de demain et en encourageant les mobilités actives et décarbonées, à la voiture lorsque cela est possible.

### Transports urbains

GPSO gère un réseau de transports de proximité, composé de 6 lignes de transport urbain et 6 circuits de ramassage scolaire. Ces services ont une vocation de maillage fin entre les différents quartiers d'une même commune et de desserte « inter-quartiers » complémentaire au réseau francilien, facilitant aussi l'accès aux gares.

En avril 2023, les marchés ont été renouvelés et GPSO a créé une nouvelle ligne, GPSO Bus, fusion du 526 qui desservait Ville-d'Avray et Sèvres et du Chavilbus Nord. La nouvelle ligne est plus intercommunale, et permet aux Dagovéraniens, Sévriens et Chavillois, de rejoindre ces trois villes et par leur gare.

En 2023, des études et réflexions ont également été lancées pour proposer une évolution à partir de

2025. Le but étant, notamment, d'offrir un service de transports urbains qui se décarbone tout en améliorant le cadre de vie des habitants et des 1,7 million de voyageurs en 2022.

### Les transports scolaires

GPSO pilote un marché de transport en autocars, commun avec les villes du territoire, qui permet d'assurer à la fois la desserte des circuits scolaires et les besoins de transports par car des villes (sorties scolaires, événements...).

3 autocars sur les 4 régulièrement utilisés pour le transport scolaire matin et soir servent aussi pour les villes de Meudon, Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux. Ces 4 autocars sont 100% électriques.

Ce choix a été opéré pour participer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSO et par souci d'exemplarité.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



## Grand Paris Express

Grand Paris Express est le projet majeur des toutes prochaines années en matière de déplacements dans la Métropole du Grand Paris. **GPSO est particulièrement concerné avec l'implantation de trois nouvelles gares de la future ligne 15 Sud.**

Pour faciliter l'accès à ces nouvelles gares, les partenaires de la mobilité, dont GPSO, travaillent en étroite collaboration avec les villes pour que l'ensemble des modes de déplacements soient bien pris en compte, en intermodalité avec le futur métro : marche à pied, bus, vélo...

**Pour chacune des gares, GPSO participe à la définition et l'aménagement des espaces publics et des équipements d'intermodalité.**

GPSO est également maître d'ouvrage d'une partie des aménagements des espaces publics et de la voirie aux abords des pôles, situés sur les voies communales.



Gare Pont de Sèvres - Île Seguin ©Société du Grand Paris /Agence Duthilleul

### Les futures gares

#### Pont de Sèvres – Île Seguin

Située à Boulogne-Billancourt, en limite de Sèvres, la gare s'insère près de la gare routière, à l'extrémité d'une passerelle piétonne vers l'Île Seguin et du Pont de Sèvres.

La gare s'ouvre vers les nombreux projets urbains dont fait l'objet le secteur et permet la desserte des quartiers du Vieux Pont de Sèvres, du Trapèze et de l'Île Seguin.

#### Issy RER

La gare Issy RER est implantée sous la place Léon Blum avec une entrée principale située dans un bâtiment « signal », à l'angle de l'avenue Aristide Briand et de l'avenue de Verdun.

La correspondance avec le RER C sera assurée via un couloir souterrain. Les accès aux quais du RER C, les quais et le bâtiment voyageurs seront réaménagés. Les cheminements piétons entre le boulevard Rodin et la place Léon Blum seront reconfigurés et le talus SNCF modifié.

#### Fort d'Issy/Vanves/Clamart/Malakoff

À la jonction des communes de Clamart, Malakoff, Issy-les-Moulineaux et Vanves, la gare desservira largement les quartiers alentours. La Ligne 15 sera ici en correspondance directe avec la ligne N du Transilien.

Côté Issy-les-Moulineaux et Vanves, l'accès se fera par une longue verrière.



Gare d'Issy ©Société du Grand Paris / Icade -Architecture Studio



Parvis de la gare Fort d'Issy-Vanves-Clamart ©Société du Grand Paris / Philippe Gazeau

## Le Plan Vélo territorial

Les déplacements représentant 15 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire, **le Plan Vélo est donc un axe structurant du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. Il vient confirmer l'engagement de GPSO en faveur des modes de déplacements moins polluants, pour une ville agréable et accessible à pied et à vélo.

En 2019, le Plan Vélo a démarré avec une phase de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes pour définir les enjeux et attentes des habitants et usagers.

En 2020, le confinement puis déconfinement ont modifié profondément les pratiques et les modes de déplacement.

L'usage du vélo en ville a fortement augmenté, nécessitant l'aménagement de nouvelles pistes cyclables, les « coronapistes », sur les voies départementales, tandis que les aménagements sur les voies territoriales ont rendu l'usage du vélo plus facile et plus sécurisé.

**Le Plan Vélo a été adopté à l'unanimité en Conseil de Territoire en juin 2022.** Il a pour ambition la **constitution d'un réseau de 93 kilomètres de piste cyclable sécurisée** pour mailler le territoire et renforcer la connexion entre les villes. Il définit un **programme d'actions réalisables en 5 ans**, avec les objectifs suivants :

- **3 fois plus de déplacements à vélo** sur les axes principaux
- **2 fois plus de places de stationnement vélo** dans l'espace public
- **L'organisation de 65 ateliers par an sur le territoire** pour informer et former à la pratique du vélo, aux petites réparations, ou encore aux bonnes pratiques contre le vol.

Afin d'atteindre ces objectifs, **les études et travaux d'aménagements et les équipements se sont poursuivis en 2023** : limitation de vitesse à 20 ou 30 kilomètres/heure, mise en place de contre-sens cyclables, de panneaux de signalisation, d'arceaux vélos, etc. Fait marquant notamment, la Ville de Boulogne-Billancourt a passé l'ensemble de sa voirie communale à 30 km/h au 1<sup>er</sup> octobre 2023 (hors zones de rencontres déjà limitées à 20 km/h). La quasi-totalité de la voirie locale de GPSO est désormais à 30 km/h maximum.

Ces aménagements s'accompagnent du déploiement d'un ensemble de services et accompagnement pour les cyclistes. Des nouvelles stations Velib' (6 nouvelles stations à Issy-les-Moulineaux et 2 à Sèvres en 2023), des petites stations de réparation ou des pompes à vélo ont été installées dans l'espace public. Les ateliers vélos sont réalisés chaque année dans toutes les villes du territoire depuis mi-2021 (63 ateliers vélos cette année).



**Une enveloppe de 15 M€ est inscrite au budget de GPSO entre 2021 et 2025 afin de réaliser l'ensemble de ces actions.**

## Velib : une progression continue depuis le déconfinement

En 2018, GPSO, en concertation avec les villes du territoire, a renouvelé son engagement en faveur de l'écomobilité avec le déploiement progressif du nouveau service Vélib' Métropole. Fin 2023, cet engagement s'est traduit par un total de **72 stations opérationnelles sur le territoire.**

La flotte est composée à 40% de vélos électriques, particulièrement appréciés pour rejoindre les stations les plus hautes du territoire.

Ce système de vélos en libre-service offre aux usagers la possibilité de se déplacer sur un périmètre élargi à la Métropole du Grand Paris, en complémentarité avec les autres moyens de transport déjà disponibles : fin 2023, on compte 1 464 stations Vélib' et près de 17 000 Vélib' en circulation sur la Métropole.

**Fréquentation mensuelle des stations Vélib' sur GPSO**

**en 2023  
251 800**

**en 2022,  
203 500**

**soit + 24%**

**en 2021,  
153 263**

**soit + 64%  
entre 2021 et 2023**



Plan Vélo de GPSO

	Nombre de stations commandées	Nombre de stations en service	Prévision de déploiement
Boulogne-Billancourt	29	29	100% des stations opérationnelles
Issy-les-Moulineaux	25	22	3 stations en attente d'opérations d'aménagement
Vanves	7	7	100% des stations opérationnelles
Meudon	6	4	1 station en travaux, 1 en étude
Sèvres	6	6	100% des stations opérationnelles
Chaville	4	3	1 station en étude
Ville-d'Avray	2	1	1 station en étude
<b>Total GPSO</b>	<b>79</b>	<b>72</b>	



Ateliers de réparation de vélos

## Sensibilisation au partage de l'espace public

Dans la continuité du livret « Partageons la rue » rappelant les règles de circulation et de bonne conduite pour l'ensemble des usagers de l'espace public, une campagne d'affichage a eu lieu en 2023.



## Encourager l'usage de véhicules électriques

### Tarification préférentielle

**GPSO propose une tarification préférentielle pour le stationnement sur voirie pour les véhicules électriques** : les résidents qui disposent d'un véhicule 100% électrique peuvent s'inscrire en tant que « Résident basse émission » et bénéficier alors d'une remise de 50% sur les forfaits « Résident » classiques.

### Réseau de bornes de recharge

GPSO accompagne la mise en place d'un réseau de bornes de recharge sur l'espace public pour les véhicules électriques, et a décidé d'en confier l'installation et la gestion au SIGEIF, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France.

Fin 2019 et début 2020, des stations ont été déployées au niveau des anciennes stations Autolib' ayant auparavant enregistré une forte fréquentation. Ces sites ont tous été équipés de bornes à recharge accélérée (22 kW).

Ensuite, deux solutions ont été mises en œuvre séparément ou de manière combinée :

- L'utilisation des anciennes bornes de recharge Autolib en les remettant en service pour une recharge « normale » (7 kW) dans les quartiers résidentiels où la pression de stationnement est plus faible. Ces bornes sont principalement destinées à l'usage des résidents.
- L'installation de nouvelles bornes de recharge plus rapides (22 kW, 24 kW DC ou même 50 kW DC) à proximité des pôles d'attractivités ou des secteurs à forte rotation de stationnement.

À la fin de l'année 2023, le SIGEIF a installé 54 stations, correspondant à 174 places pour véhicules électriques. Une nouvelle phase de déploiement est en cours pour l'installation de bornes supplémentaires en 2024 sur la majorité des communes du territoire.

D'autres opérateurs sont également présents : Metropolis et E55C à Issy-les-Moulineaux, pour un total de 48 places.

Des bornes de recharge sont également présentes en parking en ouvrage pour un total de 56 places en 2023, avec un développement en vue en 2024.

Fin 2023, on compte

**222 places pour la recharge des véhicules électriques**

sur voirie dans les 8 villes de GPSO.

## Des véhicules électriques partagés

Dès la fin d'activité de véhicules électriques en libre-service Autolib', **GPSO a développé de nouvelles solutions pour faciliter l'accès à une offre de véhicules partagés sur le territoire.**

### Autopartage en boucle

Les véhicules disponibles sont liés à une station d'autopartage fixe ou un parking où le client doit prendre et rendre la voiture. La réservation du véhicule est souvent nécessaire avant chaque utilisation.

Le service **Communauto**, expérimenté avec succès à Sèvres, continue d'aider aux habitants du centre-ville et compte aujourd'hui 5 voitures sur 4 stations fixes. Il s'est étendu en 2023 à Ville-d'Avray et Chaville avec 2 voitures dans chaque commune.

### Voitures et scooters en free-floating

Le free floating permet aux conducteurs d'emprunter un véhicule ou un scooter à n'importe quel moment, sans réservation préalable. La réservation du véhicule est souvent nécessaire avant chaque utilisation.

Fin 2023, un service de voitures électriques en free-floating, ZITY, est disponible pour les habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Vanves. L'opérateur Free2move s'est retiré du territoire le 31 décembre 2022 et Zity a réduit sa zone de service en cours d'année 2023 et ne dessert plus Sèvres ni Meudon.

Sur Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, les usagers peuvent également avoir recours aux services de scooters électriques en free-floating avec **Cityscoot**, présent depuis 2017, et **Cooltra**, déployé en 2022. Les 2 opérateurs réunis par environ 350 véhicules étaient déployés sur les 4 communes au 1<sup>er</sup> octobre 2023, avec les 2 opérateurs réunis.

## La logistique urbaine

**GPSO a été choisi comme territoire d'expérimentation pour le projet logistique « EVOLUE »** dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Fret de la Région Île-de-France. Ce partenariat avec France Supply Chain by Aslog, l'Institut du Commerce et le Club Déméter concourt à affiner notre connaissance des flux pour proposer des réponses opérationnelles pragmatiques à la chaîne logistique dans une démarche innovante et de développement durable avec une recherche de cas d'usages pour améliorer la logistique du dernier kilomètre.

## Le conseil en mobilité pour les entreprises

**La politique de stationnement de GPSO a pour objectif un partage équilibré de l'espace public, en réservant notamment des emplacements aux deux-roues, livraisons et personnes à mobilité réduite.**

Le stationnement payant permet également d'améliorer le fonctionnement général de la ville en libérant les places de stationnement des véhicules « ventouses », ce qui fluidifie la circulation, diminue la pollution, améliore l'accès aux commerces et facilite l'activité des professionnels.

Les tarifs du stationnement sur voirie et en parc ont notamment pour objectif de favoriser la rotation dans les zones commerçantes (zone rouge), de rééquilibrer l'occupation de la voirie et des parcs de stationnement au bénéfice de tous les types d'usagers. La politique tarifaire vise également à favoriser les résidents propriétaires de véhicules dits « basse Émission » (100% électrique), en leur accordant une remise de 50% sur les tarifs résidents, permettant ainsi de soutenir **Renouvellement de la flotte de véhicule sur le territoire vers des véhicules plus propres.**

D'autres évolutions sont également en cours pour rendre le stationnement plus intelligent et inclure notamment du stationnement sécurisé pour les vélos.

Depuis le mois d'avril 2022, la gestion du stationnement payant dans les villes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Vanves est confiée au prestataire Indigo, qui gère également celui de Meudon, Boulogne-Billancourt et Ville-d'Avray.





7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



# La rénovation du patrimoine d'éclairage public

Afin de diminuer la consommation d'énergie et de réduire la pollution lumineuse du territoire, GPSO modernise les infrastructures d'éclairage public dans les villes du territoire. Le matériel et son positionnement sont ainsi adaptés pour obtenir un éclairage plus efficient et réduire les nuisances visuelles.

## Un plan de rénovation d'envergure sur l'ensemble du territoire

**GPSO met en œuvre sur son territoire un plan de rénovation d'envergure de son patrimoine d'éclairage public, dans le but de réduire les coûts énergétiques, la production de dioxyde de carbone et de déchets, la pollution lumineuse, ainsi que les coûts de fonctionnement et de maintenance.** La mise en place progressive d'une télégestion permet également de limiter les déplacements des techniciens.

### Les mesures en faveur de la sobriété énergétique, poursuivies en 2023.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les bâtiments et sites assimilés (fontaines, arrosages...) et depuis

le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les installations d'éclairage public et de feux tricolores, **l'ensemble de l'énergie électrique fournie est d'origine verte « standard »**. Elle garantit que l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable (hors hydraulique) et injectée dans le réseau électrique. Le volume représente environ 12 000Mwh à l'année.

**Des adaptations du fonctionnement de l'éclairage public ont été prises depuis octobre 2022 afin de diminuer les consommations d'énergie.** Pour certaines villes comme Chaville, Meudon, ou Ville-d'Avray, des extinctions sont réalisées entre 1h et 5h du matin et pour d'autres, l'intensité lumineuse est diminuée fortement comme Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Sèvres, ou Vanves.

## 100% LED à Boulogne-Billancourt et Sèvres

Un Partenariat Public-Privé (PPP) d'un montant global de 108M€ a permis d'engager depuis 2008 une opération d'investissement sans précédent de 52M€. **Les derniers travaux ont été effectués pour passer à un équipement 100% LED sur ces 2 villes, représentant une baisse de 55% de la consommation électrique** (de 5,4 GW/heure à 2,4 GW/heure).

Pour les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray, le schéma directeur de l'éclairage public mis en œuvre depuis 2010 fixe les orientations stratégiques et les moyens financiers pour une remise à niveau complète des installations.

Les mesures de sobriété énergétique par ville du territoire	
Boulogne-Billancourt	Abaissement de l'intensité lumineuse*
Chaville	Extinction entre 1h et 5h du matin (excepté dans le quartier de l'Ursine où les systèmes de télégestion sont en place et des tests d'abaissement sont en cours)
Issy-les-Moulineaux	Abaissement de l'intensité lumineuse*
Marnes-la-coquette	Abaissement de l'intensité lumineuse*
Meudon	Extinction entre 1h et 5h du matin (excepté pendant les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche et sur Meudon-la-Forêt)
Sèvres	Abaissement de l'intensité lumineuse*
Vanves	Abaissement de l'intensité lumineuse*
Ville d'Avray	Extinction entre 1h40 à 5h40 du matin (excepté pendant les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche)

\*Lorsque cela est possible techniquement

## Les emplacements des réseaux d'éclairage vers une précision maximale

La géolocalisation des réseaux enterrés des éclairages publics et des signalisations lumineuses tricolores est en cours de finalisation, afin de satisfaire à l'obligation réglementaire de la classe A, niveau le plus précis de qualité de la connaissance de l'emplacement des réseaux.

L'exploitant du réseau doit obligatoirement fournir à l'entreprise intervenante, la classe de précision des données de géolocalisation des réseaux avant toute intervention. Une connaissance approfondie des réseaux enterrés permet ainsi de renforcer la sécurité du chantier.

Les classes de précision	
A	Incertitude $\leq 0,40$ mètres (ouvrage rigide – ex. : eau potable, eaux usées) Incertitude $\leq 0,50$ mètres (ouvrage flexible – ex. : câbles et réseaux en polyéthylène, etc.)
B	Incertitude $>$ à la classe de précision A ET Incertitude $\leq$ à 1,50 mètres
C	Incertitude $>$ à 1,50 mètres

## Lancement de l'étude d'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière (SCAL) sur l'ensemble du territoire de GPSO

L'objectif est de définir les prescriptions techniques qui permettront d'optimiser le fonctionnement de l'éclairage. Ce travail vise à identifier les besoins propres à chaque ville tout en assurant une cohérence à l'échelle du territoire.

Document structurant la politique de l'EPT en matière d'éclairage public, le SCAL deviendra un support d'aide à la décision pour tous les aménagements réalisés par GPSO afin d'éclairer au bon moment et au bon endroit, en alliant la performance énergétique, la préservation de la biodiversité et la qualité de l'ambiance lumineuse.

L'élaboration du SCAL est en cours de finalisation pour échange et concertation avec les 8 villes.

## Bilan des chantiers 2023

### Boulogne-Billancourt (dans le cadre du PPP) :

- Rue du Belvédère : 8 points lumineux
- Rue du Parc : 2 points lumineux
- Rue du Pavillon : 13 points lumineux
- Rue des Princes : 11 points lumineux
- Avenue Robert Schuman : 138 points lumineux
- Passage Châteaudun : 4 points lumineux
- Rue Nina Berberova : 8 points lumineux

### Chaville (329 000 € TTC)

- Quartier de l'Ursine (passage en basse tension)
- Rue du Pavé de Meudon : 7 points lumineux
- Rue des Petits Bois : 18 points lumineux
- Rue Paul Bert : 8 points lumineux
- Rue des Prés Aubry : 7 points lumineux
- Rue Leon Gambetta : 9 points lumineux
- Avenue Saint Paul : 4 points lumineux
- Rue Léon Honoré : 5 points lumineux
- Rue Elphège Thomas : 5 points lumineux
- Rue Berthe : 3 points lumineux
- Rue Jean Jaurès : 14 points lumineux

### Issy-les-Moulineaux (565 000 € TTC)

- Remplacement des lanternes 250 watts quartier Val de Seine (13 rues), quartier Centre-ville (12 rues), quartier des Hauts d'Issy (4 rues): 240 points lumineux
- Sentier du Chemin de fer : 8 points lumineux
- Rue d'Erevan : 14 points lumineux
- Allée des Moulineaux : 7 points lumineux
- Cours Saint Vincent : 38 points lumineux
- Villa Haussmann : 13 points lumineux
- Mail Alfred Boucher : 4 points lumineux
- Allée Maximilien Luce : 3 points lumineux
- Rue du 4 Septembre : 15 points lumineux
- Rue Pierre Poli : 8 points lumineux

### Marnes-la-Coquette (170 000 € TTC)

- Rue Jean Minaud : 4 points lumineux
- Avenue des Vallées + escaliers : 7 points lumineux
- Rue Maurice Chevalier : 32 points lumineux

### Meudon (2 746 000 € TTC)

- Passage en Basse Tension / remplacement de 229 lanternes sur Meudon-la-Forêt
- Travaux neufs :
  - Rue Terre Neuve : 9 points lumineux
  - Sentier Latéral : 9 points lumineux
  - Rue du Cerf : 14 points lumineux
  - Rue Albert de Mun : 19 points lumineux
  - Rue Jules Hetzel : 10 points lumineux
  - Rue Pierre et Marie Curie : 8 points lumineux
  - Rue Edouard Laferrière : 7 points lumineux
  - Rue Georges Vogt : 7 points lumineux
  - Rue Eliane : 4 points lumineux
  - Rue Valentine : 6 points lumineux

### Vanves (318 000 € TTC)

- Rue Jean Bleuzen : 66 points lumineux
- Rue Solférino : 5 points lumineux
- Square du 11 novembre 1918 : 16 points lumineux
- Rue Pruvot : 2 points lumineux
- Rue Victor Bach : 8 points lumineux
- Rue d'Issy : 23 points lumineux
- Rue Jean Jaurès : 27 points lumineux

### Ville-d'Avray (91 000 € TTC)

- Rue Corot (tranche 2) : 12 points lumineux

# Renforcer la cohésion sociale

La cohésion sociale implique de façon générale le renforcement de la solidarité. GPSO y participe en définissant des politiques d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat et d'emploi ambitieuses et en mettant en oeuvre un programme pluriannuel de travaux rendant l'espace public agréable à vivre et accessible à tous.



1 PAS DE PAUVRETÉ



2 FAIM «ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE





## Aménager durablement

Entre les compétences stratégiques exercées par GPSO (urbanisme, mobilité, développement durable, habitat) et ses actions de proximité (travaux de voiries, espaces verts), l'aménagement constitue une compétence clé pour décliner les politiques et ambitions de GPSO en matière de développement durable. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, GPSO s'est vu transférer, création et réalisation d'opérations d'aménagement.

### Les opérations d'aménagement réalisées

La prise de compétence actée en 2018 s'est traduite pour GPSO par un transfert de 8 opérations d'aménagement dont 7 ZAC (Zones d'Aménagement Concerté).

#### Boulogne-Billancourt

- ZAC Seguin Rives de Seine (74ha) – en cours de réalisation avec la Société Publique Locale (SPL) Val de Seine

#### Issy-les-Moulineaux

##### Opérations livrées :

- ZAC Forum de Seine (13 ha)
- ZAC Cœur de Ville (3 ha)
- ZAC Corentin Celton (15 ha)
- ZAC Centre-ville multisites (6 ha)

##### En cours de réalisation avec la SPL Seine Ouest

##### Aménagement :

- ZAC Pont d'Issy (10ha)
- ZAC Léon Blum (17ha)

#### Meudon

Opération d'aménagement de Meudon-sur-Seine (6ha) en cours de réalisation avec Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

En complément du transfert de ces opérations, GPSO a pris en charge d'autres projets depuis 2019, notamment à Boulogne-Billancourt et Sèvres et participe à la préfiguration d'opérations à venir, comme à Issy-les-Moulineaux ou encore Meudon et Vanves. Les aspects environnementaux de ces projets sont essentiels pour GPSO.

Enfin, la direction de l'aménagement réalise différentes études urbaines pour appuyer les réflexions et prises de décision des villes dans le cadre de l'aménagement de différents secteurs de projets. Ces études permettent également de contribuer à l'élaboration du PLUI dans la définition des orientations d'aménagement et de programmation notamment.

À Boulogne-Billancourt, le site classé Rothschild de 30 ha est composé de plusieurs entités avec le plus grand parc public du territoire : le parc Edmond de Rothschild (15 ha) qui constitue un réservoir de biodiversité. Le site classé accueille également un hôpital d'envergure nationale (Amброise Paré), concerné par un important projet de restructuration qui le confortera dans les années à venir. L'aménagement de la partie sud du site classé (secteur dit « de l'Abreuvoir ») est à l'étude pour accueillir notamment le futur centre technique des services de proximité à la population et un équipement

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



équestre. Enfin, un projet global de requalification et de mise en valeur du parc en faveur de la biodiversité avec la constitution de nouveaux milieux, ainsi que l'aménagement d'une entrée davantage végétalisée Porte des Victoires, sont à l'étude.

**Le projet « Cœur de Sèvres »** a connu des avancées significatives en 2022, avec notamment la réalisation d'études de programmation qui ont permis d'arrêter les grands principes du projet en fin d'année 2022. Les conclusions des différentes concertations et notamment celle préalable à l'opération d'aménagement s'étant déroulée du 30 juin au 15 septembre 2023, ont permis d'enrichir le projet de la manière suivante :

- Renforcer la place de l'eau et du végétal pour créer des îlots de fraîcheur
- Moderniser et renforcer l'attractivité du centre-ville
- Prévoir une meilleure localisation du marché

Les grands principes du projet souhaitent par conséquent :

- Un cœur de Sèvres plus vert, avec la création d'îlots de fraîcheur et l'aménagement d'un espace public lisible et confortable
- Un cœur de Sèvres dynamique offrant des espaces animés et conviviaux avec la création d'une place centrale, la rénovation du centre administratif et la création d'un nouveau marché et de commerces
- Un cœur de Sèvres sécurisé et accessible, donnant toute sa place aux piétons avec la création de plusieurs ouvertures visuelles dans le centre-ville.

## Le référentiel d'urbanisme durable

S'inscrivant dans le cadre de son Plan climat, GPSO a lancé en 2019 ses premières réflexions autour d'un référentiel de l'aménagement durable. En lien avec l'élaboration du PLUi, les réflexions et échanges se poursuivent afin de constituer dans un premier temps un outil à destination des acteurs de l'aménagement et de la construction avec des recommandations qualitatives qui viendront s'inscrire en complémentarité des règles du PLUi. Ce référentiel est co-construit avec l'ensemble des 8 villes du territoire pour répondre à leurs besoins en faveur de la qualité des projets et de leur acceptabilité par les habitants.



ZAC Cœur de Ville Issy-les-Moulineaux

## La construction de deux nouveaux centres techniques à Boulogne-Billancourt et Meudon

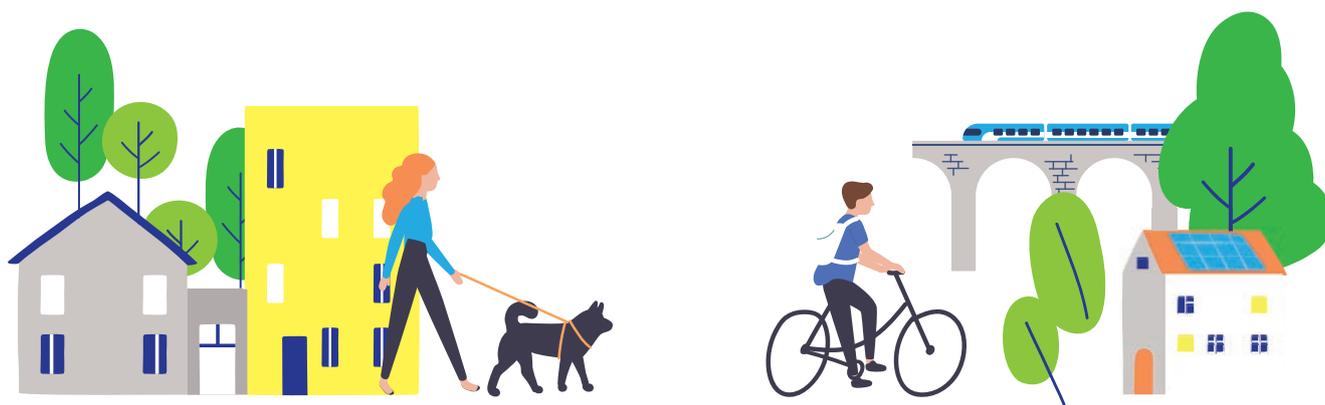
GPSO a lancé en juillet 2022, 2 missions de programmation architecturale pour la construction de ces nouveaux centres qui accueilleront les services techniques de GPSO et des Villes au sein d'équipements communs. Outre l'ambition de construire des bâtiments plus fonctionnels et de permettre de meilleures conditions de travail aux agents, ces projets s'inscriront dans des démarches de construction durable exemplaire.

Le projet de Meudon est situé à proximité de la forêt et celui de Boulogne-Billancourt de la Seine et au sein du site classé Rothschild.

Ils comporteront un volet environnemental et énergétique devant conduire à la construction de bâtiments vertueux et respectueux de l'environnement. GPSO a souhaité que la conception de ces projets suive la démarche Bâtiment Durable Francilien (BDF) portée par Ekopolis.

GPSO a également mis en œuvre une démarche de co-construction avec ses agents et ceux des villes, afin que ceux-ci participent activement à la définition du programme de leurs futurs lieux de travail. Plusieurs ateliers se sont déroulés fin 2022/début 2023 avec une restitution à l'ensemble des agents durant le 1er semestre 2023.

Le futur centre technique de Boulogne-Billancourt regroupera 238 agents, dont 165 agents GPSO, 65 agents de la ville, et 8 agents de l'EPI 78-92. Le futur centre technique de Meudon regroupera 172 agents, dont 120 agents de GPSO et 52 agents de la ville de Meudon.



## Urbanisme durable

Doté de la compétence «urbanisme» depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, GPSO gère l'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Ces documents à la fois stratégiques et réglementaires visent à répondre à des enjeux majeurs tels que :

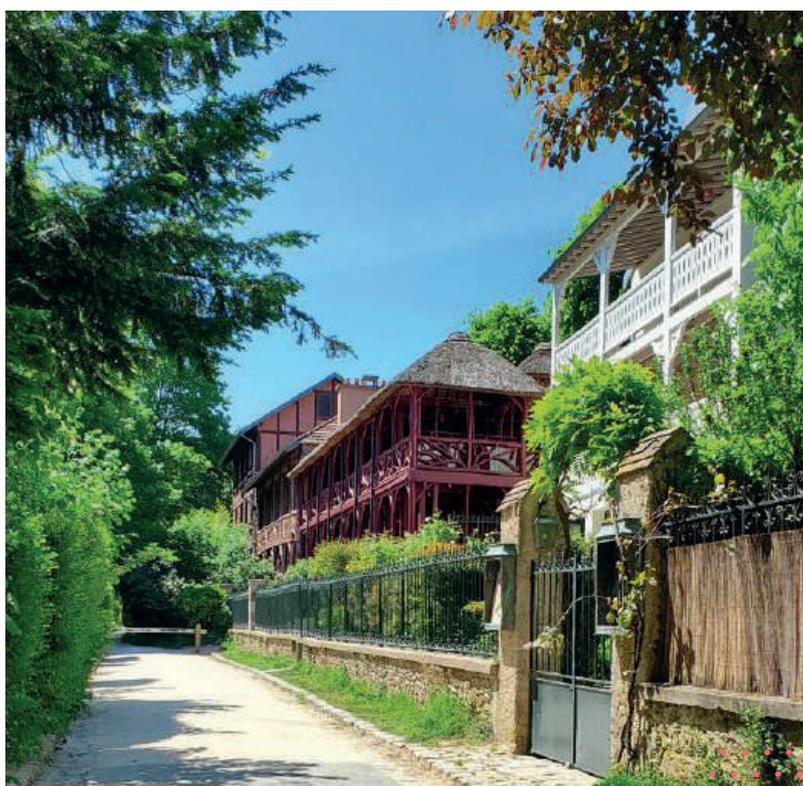
- Préserver l'attractivité du territoire en conciliant les enjeux sociaux, environnementaux et économiques
- Conduire la transition écologique au sein d'un territoire résilient et adapté au changement climatique
- Assurer la préservation du patrimoine bâti et paysager du territoire.

En 2022, GPSO a lancé l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale (PLUi), afin d'élaborer un document commun aux 8 villes, en cohérence avec leur identité et leur complémentarité.

Dans l'attente de l'approbation du PLUi prévue en 2024, les dispositions des PLU des villes restent applicables. GPSO est compétent pour les faire évoluer à la demande des villes et de les adapter aux nouveaux enjeux urbains, prendre en compte l'évolution des projets et introduire des mesures en faveur du développement durable.

### **Durant l'année 2023, deux procédures d'évolution de PLU communaux ont été achevées**

La modification n°8 du PLU de Meudon a permis de faire les derniers ajustements du document d'urbanisme communal avant le passage au PLUi et la modification n°2 du PLU de Marnes-la-Coquette dont l'objectif principal était d'identifier et protéger les éléments du patrimoine bâti et naturel de la commune.



Étangs de Corot, Ville-d'Avray

## Élaboration d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le Site Patrimonial Remarquable de Marnes-la-Coquette

Marnes-la-Coquette possède un riche patrimoine qu'elle a souhaité préserver par la mise en place, sur le centre-bourg et ses alentours, d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en 1996, devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) en 2016.

En 2021, à la demande de la ville, GPSO a lancé une procédure de révision du SPR afin de l'accompagner d'un nouvel outil réglementaire : le Plan de Valorisation Architectural et Paysager (PVAP). Cette révision a pour but d'améliorer les protections du patrimoine naturel et bâti au sein du SPR, tout en intégrant les enjeux des transitions énergétique et écologique.

La procédure est suivie par une commission locale du SPR composée d'élus, de représentants de l'Etat et de personnes qualifiées. En 2022, ce projet a fait l'objet d'une concertation du public, notamment lors de réunions de la commission extra-municipale d'urbanisme de Marnes-la-Coquette.

La procédure s'est poursuivie en 2023 avec l'arrêt du PVAP, suivi de la consultation des personnes publiques associées et de la Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine. Le projet a ensuite été soumis à enquête publique du 8 novembre au 8 décembre 2023. L'approbation finale du PVAP devrait intervenir courant 2024 après avoir reçu un avis favorable du Préfet.



Site Patrimonial Remarquable de Marnes-la-Coquette



Site Patrimonial Remarquable de Marnes-la-Coquette

## Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Véritable document de planification stratégique et réglementaire, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) déterminera les orientations du territoire pour les 10 à 15 prochaines années au regard des différents enjeux liés au cadre de vie et fixera également les règles de construction, de développement ou encore de préservation du patrimoine architectural et naturel.

**Après un premier temps de concertation avec les habitants réalisé fin 2021, l'année 2022 a permis de lancer officiellement l'élaboration du PLUi et de définir les objectifs et les orientations du projet de territoire.**

Élaboré dans une optique de compatibilité mais aussi de complémentarité des autres documents d'urbanisme, le PLUi vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire. Il prend en compte les besoins de tous les habitants et les ressources territoriales, conjuguant ainsi les dimensions sociales, économiques et environnementales. Il s'appuie pour cela sur un diagnostic socio-économique complet, ainsi qu'un État Initial de l'Environnement, qui aborde l'ensemble des grands enjeux environnementaux du territoire : paysage, biodiversité, ressources naturelles, santé humaine et expositions aux risques naturels et technologiques. Les 304 élus communaux ont été conviés le 8 mars 2022 à une réunion de présentation de la démarche et le 6 juillet 2022 à des ateliers de travail sur les orientations du projet, notamment en matière de développement durable.

La mise en place du PLUi s'est poursuivie en 2023 par l'élaboration des documents réglementaires qui seront opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme. Les élus du territoire ont été conviés à 2 nouveaux séminaires, l'un le 11 mars 2023 pour prioriser les orientations du projet de territoire et l'autre le 23 septembre 2023 pour travailler sur des cas pratiques permettant de tester l'application des futures règles.

### Les objectifs du PLUi

3 objectifs ont été définis en s'appuyant sur les résultats de la concertation préalable lancée en 2021 :

- **Un territoire qui préserve la qualité de son cadre de vie** : patrimoine urbain, architectural et paysager, formes urbaines, accès aux berges de Seine et aux forêts
- **Un territoire durable et résilient, qui œuvre en faveur de la transition écologique** : promotion de la nature en ville, réduction des gaz à effet de serre, gestion des risques naturels
- **Un territoire attractif et accueillant** qui favorise la diversification du tissu économique tout en développant une offre de logements adaptée à la diversité des ménages, facilite les mobilités et contribue au maintien des commerces de proximité.



Dossier PLUi sur le site de GPSO



Plan local d'urbanisme intercommunal

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Les différents dispositifs de concertation avec les habitants, ainsi que le travail mené avec les élus et les services des villes, ont permis d'enrichir le PADD, pièce stratégique du PLUI qui porte le projet du territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Il s'articule autour de 4 axes :

- Un territoire acteur de la transition écologique
- Un territoire conjuguant proximité, mobilité et habitat
- Un territoire développant l'identité et la complémentarité de ses villes
- Un territoire créatif et innovant

Les orientations du PADD ont été débattues au sein de chaque conseil municipal et en conseil de territoire en décembre 2022.

## La concertation avec les habitants

Sur les années 2022 et 2023, plusieurs dispositifs de concertation ont été mis en œuvre afin de mobiliser l'ensemble des citoyens du territoire : élus, habitants, commerçants, salariés, associations ou encore étudiants. Ainsi, près de 1 400 personnes ont participé directement à la construction du PLUI.

## Le Comité Consultatif Territorial

Dispositif de concertation créé en juin 2022, ce Comité de 70 membres est constitué majoritairement de représentants des instances communales (conseillers de quartier notamment) afin d'assurer une bonne articulation entre les habitants des différentes villes et GPSO qui porte l'élaboration du PLUI. Leurs regards et expertises de citoyens permettent de contribuer à la construction de ce PLUI au travers d'ateliers de travail.

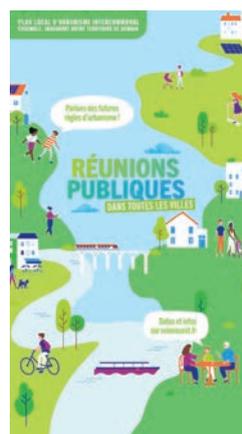
## Les ateliers thématiques

En mai et juin 2022, des ateliers participatifs ont été organisés sur différentes thématiques liées au PLUI, afin de l'enrichir en s'appuyant sur les acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire. 5 thématiques ont été abordées au cours de ces ateliers ayant réuni plus de 100 personnes :

- Le parcours résidentiel des entreprises
- Se loger sur le territoire
- Le territoire des transitions
- Mobilités d'aujourd'hui et de demain
- La nature en ville et le patrimoine.

## Au printemps 2023, 5 ateliers thématiques ouverts au public ont également été organisés sur les thèmes suivants :

- Atelier pour une ville durable : comment préserver les continuités écologiques ?
- Atelier pour une ville accueillante : comment se loger sur le territoire ?
- Atelier pour une ville sobre : comment atteindre l'excellence en matière de performance énergétique et environnementale des constructions ?
- Atelier pour une ville désirable : quel équilibre entre densité et nature ?
- Atelier pour une ville des proximités : comment se déplacer sur le territoire de demain ?



## Les balades urbaines

Huit balades urbaines se sont déroulées en avril et mai 2022, afin d'offrir aux habitants la possibilité de partir à la découverte du territoire en appréhendant ses spécificités et de contribuer à l'identification des enjeux auxquels de GPSO devra répondre à l'avenir.

## Les microtrottoirs

En juin 2022 et 2023, GPSO est allé à la rencontre d'habitants afin de leur donner la parole en dehors des instances de participation et de concertation habituelles. Environ 40 habitants ont ainsi été interrogés dans les parcs et jardins au sujet des différentes thématiques du PLUI : habitat, mobilités, environnement et cadre de vie...

## Les réunions plénières des instances communales et les réunions publiques

Enfin, des réunions plénières des instances communales et des réunions publiques ont été organisées dans chaque ville en octobre et novembre 2022, afin que chaque citoyen puisse s'exprimer sur les orientations du PLUI. Au total, près de 700 personnes ont participé à ces réunions.

Au mois de novembre 2023, des réunions publiques ont également été organisées dans chaque ville pour présenter les grandes règles territoriales envisagées pour le PLUI. Elles ont réuni plus de 400 personnes.



# Les actions en faveur de l'habitat

En matière d'habitat, GPSO est notamment compétent au titre :

- de l'amélioration du parc immobilier, y compris de sa rénovation énergétique, ainsi que de la réhabilitation et de la résorption de l'habitat insalubre
- des actions et aides financières en faveur du logement social et du logement des personnes défavorisées
- de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux.

## Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH de GPSO, adopté en 2013, reste le document de référence en matière de politique de l'habitat sur le territoire, dans l'attente du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).

C'est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain.

Le PLH prévoit 17 actions à mener pour un budget annuel de 4 millions d'euros.

### L'Observatoire de l'habitat

Afin de mesurer les effets des actions réalisées, GPSO produit annuellement un observatoire de l'habitat. Le bilan 2022 a été soumis au conseil de territoire du 13 décembre 2023. Outre un état des lieux démographique du territoire et du marché du logement, il fait le point sur la production de logements et l'état d'avancement des actions menées. Il est

communiqué aux partenaires de GPSO et mis en ligne sur le site internet du territoire et le portail open data.

## Mieux encadrer la location meublée touristique

Le fort accroissement du nombre de logements offerts à la location meublée de courte durée engendre un risque de réduction de l'offre de logement privés en résidences principales. Afin de préserver l'offre de logements disponible sur le territoire, **GPSO a décidé de réglementer le changement d'usage des locaux d'habitation en fonction d'un zonage :**

- À Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux : tout changement d'usage d'un local d'habitation est soumis à une compensation, sous la forme de la transformation concomitante en habitation de locaux ayant un autre usage
- À Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray : un régime d'autorisation temporaire est instauré. À destination des seules personnes physiques, sa délivrance est limitée à une autorisation par personne pour une durée non reconductible de 3 ans.

1 PAS DE PAUVRETÉ



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Animation vidéo : locations meublées touristiques : quelles sont les règles ?

La mise en œuvre de cette réglementation a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle a permis aux communes qui le souhaitent de mettre en place un service de télé-déclaration délivrant aux loueurs un numéro d'enregistrement obligatoire (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres et Vanves).

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur les 6 communes, 813 attributions de numéro d'immatriculation par télé-service ont été réalisées. Par ailleurs, 25 autorisations temporaires de changement d'usage ont été accordées sur 4 communes : Chaville, Meudon, Sèvres et Vanves.**

## L'amélioration du parc de logements privés

Les actions menées couvrent 4 axes d'intervention (observation, sensibilisation, accompagnement et financement), ainsi que 3 thématiques visant à améliorer le cadre de vie des habitants :

- **Rénovation énergétique des logements**
- **Adaptation des logements au vieillissement et au handicap**
- **Lutte contre l'habitat indigne et prévention de la dégradation de l'habitat.**

### Mieux informer les habitants avec le guichet unique de la rénovation de l'habitat : Seine Ouest Rénov'

Mis en place au printemps 2021, le guichet unique a pour objectif de faciliter la prise en charge des demandes de conseil en rénovation de l'habitat et d'assurer une meilleure visibilité et lisibilité des aides à disposition des habitants du territoire.

En appelant le numéro d'appel gratuit de GPSO (0 800 10 10 21) ou en remplissant un formulaire en ligne, les ménages sont rapidement contactés par le conseiller le plus à même de les renseigner et accompagner en fonction de leur statut d'occupation (locataires/propriétaires), du type de travaux envisagés (amélioration énergétique/adaptation/remise aux normes) et de leurs ressources.

**En 2022, 1 599 ménages ont réalisé une demande sur le guichet unique. Depuis le 1er janvier 2023, 1 412 demandes ont été enregistrées (au 30 novembre 2023), dont 1 157 ( 82 %) mises en relation avec un conseiller de l'Agence locale de l'énergie et du climat du territoire (Alec) et 255 ( 18 %) dirigées vers les conseillers Habitat Qualité.**

En ce qui concerne les copropriétés, un premier niveau de conseil est délivré par l'ALEC. Une fois que les projets de travaux sont assez avancés, les copropriétés sont suivies par un conseiller de l'Opération Habitat Qualité afin de les accompagner sur les aspects financiers, administratifs et techniques du projet de rénovation énergétique, jusqu'à la livraison des travaux et le versement des aides mobilisées.

### Faciliter la réalisation des travaux : les opérations programmées d'amélioration de l'habitat

L'Opération Habitat Qualité (OHQ) prend la forme depuis septembre 2019 d'un PIG multicritères (Programme d'Intérêt Général), déployé à l'échelle des 8 communes de GPSO pour une durée de 5 ans. Dispositif mis en œuvre avec le soutien de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), il s'agit à ce jour, de l'unique dispositif intercommunal de ce type dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris.

### Accélérer les rénovations énergétiques en copropriétés

**En 2023, 9 nouvelles copropriétés (667 logements) souhaitant réaliser un projet d'amélioration énergétique de leur immeuble ont été intégrées au dispositif.** Cette intégration permet aux copropriétaires de bénéficier de l'accompagnement et du suivi proposé par l'OHQ : présentation des aides lors des réunions des conseils syndicaux et des assemblées générales, conseils techniques, montage des dossiers auprès des différents financeurs pour mobiliser des aides individuelles ou collectives, suivi des travaux et déblocage des aides publiques.

**Parmi les 41 immeubles suivis dans le dispositif, en 2023, 3 copropriétés (195 logements) ont voté des projets de travaux de rénovation d'un montant total de 3 248 419 M€, travaux permettant un gain énergétique moyen projeté de 41 %.**

Ces 3 copropriétés ont déjà pu bénéficier de 1 259 195 € d'aides publiques dont 205 140 € d'aides de GPSO. Les aides territoriales attribuées dans ce cadre correspondent à 135 150 € de subventions collectives versées aux copropriétés et à 69 990 € de subventions individuelles attribuées à 56 propriétaires aux ressources « modestes » ou « très modestes ».

Enfin, sur l'année 2023, copropriétés (321 logements) ont finalisé leurs travaux de rénovation énergétique représentant 7 millions d'euros de travaux.



présentation de l'OHQ



### Lutter contre la précarité énergétique

Afin d'aider les propriétaires les plus modestes à réaliser des travaux de rénovation énergétique, GPSO accorde des aides dès lors que le gain énergétique projeté est supérieur à 25%. Les conseillers Habitat Qualité mobilisent également pour le compte des ménages les aides publiques de droit commun auxquels ils sont éligibles afin de sécuriser les plans de financement.

**En 2023, 35 ménages (soit 8% de plus qu'en 2021) dont 2 propriétaires bailleurs ont pu bénéficier de l'attribution de 585 604 € de subventions publiques dont 136 827 € de subventions territoriales pour la réalisation de projets de travaux s'élevant au total à 466 265 €. Le gain énergétique moyen projeté de ces travaux est de 41 %.**

### Accompagner les propriétaires et locataires à mobilité réduite pour adapter leur logement

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 70 ans et des personnes atteintes d'un handicap, GPSO a mis en place dès 2010 une aide à l'adaptation des résidences principales. Cette aide couvre l'ensemble des travaux facilitant l'autonomie et les déplacements dans le domicile : installation d'une douche adaptée, de barres de maintien, de volets roulants...

L'aide se compose de la prise en charge d'une visite d'ergothérapie à domicile (dans la limite de 250 €) et d'une subvention maximale de 3000 €. L'accompagnement gratuit des ménages permet également de mobiliser l'ensemble des financements publics auxquels ils sont éligibles. Particularité de ces aides à l'adaptation: elles peuvent être mobilisées pour des locataires (y compris en logement social) lorsque les travaux sont à leurs charges et réalisés avec l'accord du bailleur.

#### En 2023 :

- **220 499 € de subventions publiques ont été mobilisées dont 80 437 € d'aides territoriales au bénéfice de 38 ménages (+ 6 % par rapport à 2022)**
- **5 737 € de participation aux dépenses liées à la visite de l'ergothérapeute.**

Parmi les bénéficiaires, 89% peuvent être propriétaires de leur logement, 1% locataires du parc privé ou du parc social. Ils résident majoritairement à Boulogne-Billancourt (39 %) Issy-les-Moulineaux (24%) et Sèvres (16%).

### Poursuivre les actions de communication et d'information de l'OHQ auprès des ménages

Afin d'inciter les propriétaires à bénéficier de l'OHQ, GPSO a élaboré divers supports de communication (affiches, dépliants, bâches de chantier, vidéos) et mis en œuvre un plan de communication pour faire connaître le dispositif via différents canaux de diffusion : articles dans les journaux municipaux et sur les réseaux sociaux, diffusion des affiches et dépliants dans les lieux d'accueil du public, participation à des événements de type « salons des seniors »...

### Nouveaux logements incorporés à l'OHQ pour des travaux en parties privatives ou en copropriété

Année 2023



Les habitants ont également accès à des permanences physiques, sur rendez-vous, tenues dans les villes du territoire. En 2023, en moyenne 10 permanences par mois se sont tenues dans l'un des 7 lieux prévus à cet effet (mairies de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et centre social Millandy à Meudon-la-Forêt).

### Le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)

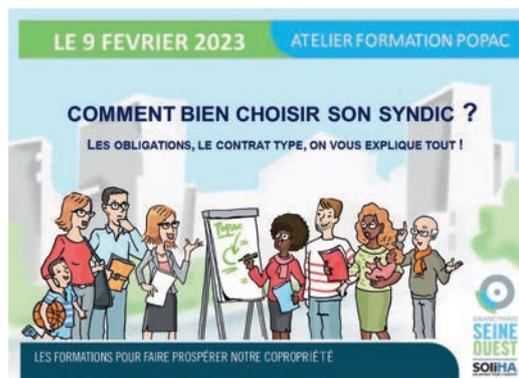
GPSO a lancé le POPAC sur son territoire pour une durée de 3 ans (2021-2024). Mis en œuvre avec le soutien de l'Anah, ce dispositif répond à un besoin d'intervention et d'accompagnement d'immeubles sujets à des difficultés de fonctionnement et de gestion.



Les volets d'actions sont :

- le repérage et ciblage des copropriétés présentant des signes de fragilité
- la définition d'une stratégie d'intervention à l'échelle de la copropriété avec la réalisation de diagnostics multicritères
- l'assistance et aide à la résolution des premières difficultés
- la sensibilisation et information auprès des copropriétés du territoire.

Suite à la réalisation de diagnostics permettant d'identifier des désordres au sein de 22 copropriétés repérées et d'élaborer un plan d'actions de redressement, 20 d'entre elles ont bénéficié d'un accompagnement en 2022.



En plus de l'accompagnement proposé, le POPAC permet également de solliciter une aide financière pour les copropriétés en difficultés. En effet, GPSO attribue 3 types de subventions à ces copropriétés fragilisées :

- une aide à la réalisation de travaux urgents
- une aide à la gestion
- une aide à la réalisation d'études préalables

#### En 2023, GPSO a attribué 8 280 € d'aides aux copropriétés du POPAC :

- Une aide à la gestion ayant bénéficié à 2 copropriétés (3420 €)
- Une aide à la réalisation d'études préalables ayant bénéficié à 4 copropriétés (4860 €). Au-delà de l'accompagnement personnalisé et des aides financières, le dispositif a vocation à sensibiliser les copropriétaires du territoire aux règles de fonctionnement d'une copropriété. 3 formations ont eu lieu en 2023 et ont accueilli au total une trentaine de personnes. Les thématiques abordées étaient les suivantes :
  - « **Comment bien choisir son syndic ?** » (Le jeudi 9 février 2023 de 18H30 à 20H à la Maison de la Nature et de l'Arbre à Meudon.
  - « **Comment prévenir et traiter les impayés de charges de copropriété** » (Le jeudi 13 avril 2023 de 18h00 à 19h30 en visioconférence)
  - « **Rénover en copropriété : les nouveautés de la loi Climat et Résilience** » (le jeudi 5 octobre 2023 en visioconférence)

#### La fin du Plan de Sauvegarde de la copropriété du 27 rue à Michelet à Boulogne-Billancourt

La copropriété du 27 rue Michelet (48 logements) est accompagnée par Grand Paris Seine Ouest depuis 2010. En proie à d'importantes difficultés, elle a fait l'objet d'un Plan de Sauvegarde (PDS) qui s'est achevé le 5 février 2023. Un programme de travaux ambitieux avait été voté en assemblée générale en juin 2014 pour un montant total de 1756076 € TTC, honoraires inclus, soit une quote-part moyenne par copropriétaire de 37363 €.

Pour poursuivre l'accompagnement de la copropriété jusqu'à l'achèvement de ces travaux, une mission de suivi post-opérationnel a pris la suite du PDS le 6 février 2023, pour une durée de 3 ans. Cette mission financée à hauteur de 30000 € TTC par GPSO, comprend des visites de chantier, l'accompagnement des instances de gestion et des copropriétaires dans la constitution des demandes de paiement et le suivi du versement de l'ensemble des subventions publiques.

Au total, GPSO a attribué 202570 € de subventions à la copropriété, auxquelles s'ajoutent les subventions de l'Anah (836565 €) et du Conseil Départemental (153213 €)

En 2023, suite à des problèmes de trésorerie dus aux gros impayés de charge de 2 copropriétaires débiteurs chroniques, le chantier a dû être arrêté. Le versement de 5 subventions collectives attribuées au syndicat des copropriétaires et les appels de fonds de solidarité lancés auprès des copropriétés ont permis à la copropriété de récupérer de la trésorerie. 900% du programme de travaux a été réalisé, la reprise et l'isolation du plancher haut des caves restent à réaliser.

## La poursuite de l'effort en faveur du logement social

### La production de nouveaux logements sociaux

L'objectif fixé par le PLH est l'agrément de 650 logements sociaux par an. Cela représente 25% de logements locatifs sociaux dans la construction neuve, soit 500 logements sociaux neufs par an se répartissant en 90 PLAI (18%), 250 PLUS (50%) et 160 PLS (32%), auxquels s'ajoutent 150 conventionnements dans le parc de logements existant.

À ces objectifs viennent s'adjoindre, pour les communes soumises au rattrapage SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain), le respect d'objectifs quantitatifs (objectifs triennaux de rattrapage) et qualitatifs (30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS) afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements sociaux dans chaque commune.

**Dans le cadre des nouveaux projets sur le territoire, GPSO a financé en 2023 5 opérations visant la production de 267 nouveaux logements sociaux (71% PLAI, 18% PLUS, 11% PLS) et 2 opérations de réhabilitation de 42 logements sociaux existants. Les opérations portées par ADOMA, Seine Ouest Habitat et Patrimoine et SNL Prologues ont bénéficié d'un total de 968 676 € d'aides territoriales, soit 884 676 € destinés à la production de logements et 84 000 € à la réhabilitation.**

Par ailleurs, pour faciliter la réalisation des projets, GPSO se porte également garant à 100% des prêts contractés par les bailleurs auprès de la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations. Au cours de l'année 2023, GPSO a ainsi garanti 45 796 226 € de prêts correspondant à 15 opérations de logements sociaux très diversifiées (construction neuve, acquisition en VEFA, usufruit locatif social, réhabilitation et rénovation énergétique).

### Exemples d'opérations de logements sociaux

Financées en 2023

#### 47, rue du Dôme à Boulogne-Billancourt - Bailleur ADOMA

Prix de revient prévisionnel : 16 845 921 € HT  
Une opération de résidentialisation d'un ancien foyer pour travailleurs migrants de 180 logements sociaux PLAI.

**GPSO a attribué une subvention de 380 576 €.**  
La livraison des logements est attendue fin 2027.



#### 5, chemin des Closeaux à Ville-d'Avray Bailleur – Bailleur SNL PROLOGUES

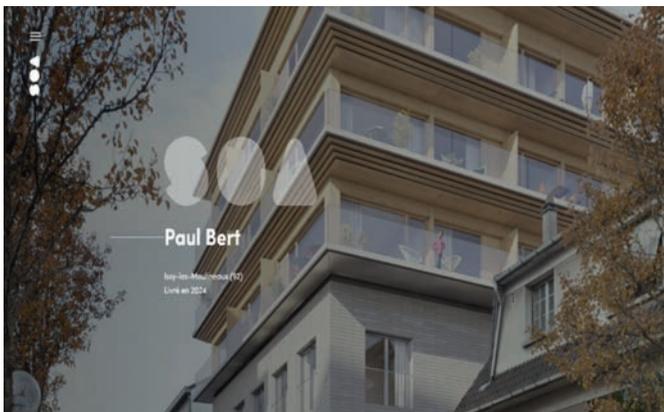
Prix de revient prévisionnel : 208 336 €  
Une opération d'acquisition-amélioration d'un logement social PLAI destiné aux personnes isolées et familles en difficulté en voie d'insertion.

**GPSO a attribué une subvention de 7 500 €.**  
La livraison du logement est attendue en 2024.

#### 9, rue Paul Bert à Issy-les-Moulineaux - Bailleur SOHP

Prix de revient prévisionnel : 7 602 291 €  
Une opération de construction neuve de 24 logements locatifs sociaux (7 PLAI, 10 PLUS et 7 PLS) et d'une structure d'accueil/maison répit.

**GPSO a attribué une subvention de 168 000 €.**  
La livraison des logements est attendue en 2025.



#### 36, 38, 40 et 42 avenue Pasteur à Vanves – Bailleur ANTIN RESIDENCES

Prix de revient prévisionnel : 3 986 240 €  
Une opération de rénovation énergétique d'un ensemble immobilier de 77 logements locatifs sociaux (classé E selon le DPE).

**GPSO a apporté une garantie 100% des prêts contractés auprès de la CDC pour un total de 2 339 000 €.**  
L'achèvement des travaux est prévu fin 2023/début 2024.

## Les logements sociaux PLAI, PLUS et PLS

Les logements **PLAI**, financés par le **Prêt Locatif Aidé d'Intégration**, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds PLUS.

Les logements **PLUS**, financés par le **Prêt Locatif à Usage Social** correspondent aux locations HLM (Habitation à Loyer Modéré). Ils sont destinés aux ménages dont les ressources sont comprises entre 60% et 100% des plafonds PLUS (24 316€ par an pour une personne seule, 36 341€ pour un couple).

Les logements **PLS** sont financés par le **Prêt Locatif Social** et sont destinés aux ménages dont les revenus sont compris entre 100% et 130% des plafonds PLUS.

## Le logement locatif intermédiaire PLI

Les logements **PLI** sont financés par le **Prêt Locatif Intermédiaire**. Ces logements « intermédiaires » sont destinés aux candidats locataires qui dépassent les plafonds de ressources requis pour un logement social. Les plafonds de ressources PLI sont de 39 363€ annuels pour une personne seule et de 58831€ pour un couple en 2019.

## Etoffer les réponses d'hébergement et le logement d'insertion

Les logements passerelles sont des logements dans lesquels sont hébergées, pour une durée temporaire, des personnes en précarité nécessitant un accompagnement social. L'entreprise solidaire d'utilité sociale SNL PROLOGUES réalise une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements locatifs sociaux de type PLAI à Chaville. Ces logements ont pour vocation de loger et accompagner des familles en difficulté jusqu'à ce qu'elles puissent accéder à un logement durable adapté à leurs besoins.



### Avenue Roger Salengro à Chaville

Bailleur SNL Prologues

Prix de revient prévisionnel du programme : 450853 €

**Participation GPSO : 16 500 €.**

Livraison prévisionnelle : 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Par ailleurs au sein d'un projet de 29 logements sociaux (9 PLAI, 12 PLUS et 8 PLS), le bailleur Hauts-de-Seine Habitat réalise à Marnes-la-Coquette un projet de 5 logements inclusifs destinés à des personnes porteuses de handicap, en lien avec le pôle médico-social jouxtant la résidence.

### Rue Yves Cariou

Marnes-la-Coquette

Bailleur Hauts-de-Seine Habitat

Prix de revient prévisionnel : 6070262 €

**Participation GPSO : 175 000 €**

Livraison prévisionnelle fin 2024

## Poursuivre la transformation en résidences sociales des anciens foyers de travailleurs migrants

GPSO poursuit l'accompagnement des projets de mise aux normes des foyers de son territoire.

Sur les 8 foyers de travailleurs migrants existants en 2013 (comptant 1 058 places), 5 font actuellement ou ont fait l'objet d'un projet de transformation permettant la production de 474 nouveaux logements autonomes. Outre le financement de ces projets par l'attribution de subventions et de garanties d'emprunts, GPSO a également participé au financement des



missions d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) incluant le diagnostic social et l'accompagnement au relogement des résidents des foyers.

**Dans ce cadre, une nouvelle résidence sociale gérée par ADOMA de 115 logements locatifs sociaux (PLAI) a été livrée au cours du 1er trimestre 2022 au 42-44, rue de Meudon à Boulogne-Billancourt.** Cette opération a bénéficié du soutien de GPSO via l'octroi de subventions et de garanties d'emprunts.

### L'amélioration du confort du parc social

Compte tenu de la fragilité de ses locataires aux ressources plus modestes, l'amélioration du parc social constitue également un enjeu, notamment en matière de rénovation énergétique.

**En 2022, GPSO a soutenu la rénovation de 105 logements sociaux en attribuant une subvention de 200 000 € à la SA d'HLM Solidarité et Logement.** Parallèlement, GPSO a contribué à la réhabilitation de 338 logements sociaux par le biais des garanties d'emprunts accordées à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour un montant de 14 706 769 €.



**18, rue Adolphe Chérioux  
Issy-les-Moulineaux  
Bailleur Solidarité et Logement**  
Coût opération : 3 843 678 €  
**Participation GPSO : 200 000 €**  
Livraison prévisionnelle en 2024

## La politique intercommunale d'attribution des logements sociaux

### La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

**La CIL est l'instance de gouvernance de la politique territoriale en matière d'attribution de logements sociaux.** Coprésidée par le préfet de département et le président de GPSO, elle réunit 33 membres issus des acteurs locaux intervenant dans le champ du logement social (bailleurs sociaux, associations, collectivités territoriales...). Le rôle de la CIL est d'élaborer, sur la base d'un diagnostic partagé, des orientations en matière d'attribution et de mutation sur le patrimoine locatif social du territoire ainsi que de fixer des objectifs de relogement des publics prioritaires en veillant à préserver la mixité sociale au sein des quartiers et des résidences.

## Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

### La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

Le PPGDID, dont l'élaboration a été lancée en décembre 2019, est un document cadre qui doit mettre en place, pour 6 ans :

- un système commun d'enregistrement et de gestion des demandes de logement sur le territoire
- un système obligatoire de cotation de la demande de logement social
- un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social, le SIAD, harmonisé à l'échelon intercommunal
- un système optionnel de location voulue qui informe le public sur des logements disponibles adaptés à leur profil ils peuvent candidater.

En 2023, lors de sa séance plénière du 6 décembre 2023, la Conférence Intercommunale du logement a approuvé son Plan Partenarial de Gestion de la demande et de l'Information des demandeurs (PPGDID) comprenant un volet relatif à la mise en œuvre d'une cotation de la demande de logement social à l'échelle territoriale.

La grille de cotation reprend les critères d'attribution prioritaires et valorise également l'ancrage territorial des demandeurs de par leur lieu de travail ou de résidence mais également les travailleurs clés exerçant des professions essentielles. La mise en œuvre de la cotation interviendra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une stratégie de communication sera mise en place à l'échelle du territoire début 2024 pour accompagner la mise en œuvre du plan de gestion.



## Un espace public accessible, sécurisé et apaisé

Dans le cadre de l'aménagement de proximité du territoire, les services techniques de GPSO assurent la mise en œuvre et le suivi des opérations structurantes dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, de l'éclairage public et des espaces verts, en adéquation avec les valeurs fondamentales du développement durable. Lors des études des projets d'aménagement, les usages et les modes de déplacement sont analysés afin de trouver un équilibre pour répondre aux différents besoins des usagers et en priorisant des modes de déplacement respectueux de l'environnement. Dans cet objectif, de nombreuses actions sont entreprises pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus et des vélos ou encore sécuriser les cheminements piétons.

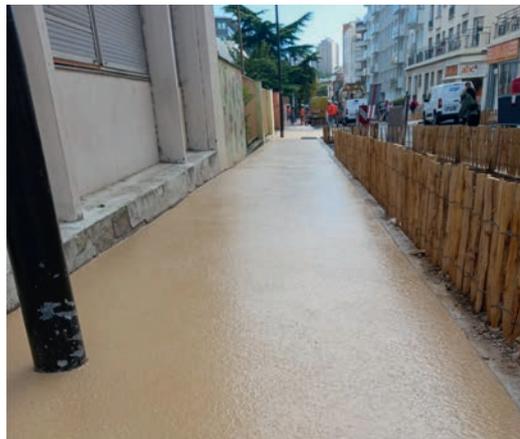


### Travaux réalisés en 2023

#### Boulogne-Billancourt

- **Rue de Seine** (entre rue du Point du Jour et l'avenue Pierre Grenier) : requalification de la voirie et réhabilitation du réseau d'assainissement – | 526 000 € TTC
- **Rue Galliéni** (entre les rues de Bellevue et de Silly) : rénovation de la voirie ; sécurisation des passages piétons ; mise aux normes PMR ; création d'espaces verts | 430 000 € TTC
- **Rue Anna Jacquin** (entre les rues Saint-Denis et de Montmorency) : rénovation de la voirie ; sécurisation des traversées piétonnes ; création d'espaces verts (fin des travaux planifiée en 2024) | 272 000 € TTC
- **Rue de l'Est** (entre la route de la Reine et la rue Galliéni) : requalification de la voirie et réhabilitation du réseau d'assainissement (fin des travaux planifiée en 2024) | 759 057 € TTC

- **Place du Hameau Fleuri** : requalification à travers la renaturation complète de la place ; déconnexion de 525 m<sup>2</sup> du réseau d'assainissement ; réorganisation du cheminement piéton | 239 704 € TTC.



Rue de Seine, Boulogne-Billancourt

## Chaville

- **Rue des Près Aubry** : réfection et réaménagement de la voirie en chaussée plateau | 122 000 € TTC
- **Rue des Petits Bois** : rénovation de la voirie ; remise aux normes des ralentisseurs | 440 687 € TTC
- **Route Sablée** (mitoyenne avec Vélizy-Villacoublay) : réfection de la chaussée et des trottoirs ; désimperméabilisation de places de stationnement | 260 000 € TTC
- **Rue Paul Bert** : réaménagement de la voirie en chaussée plateau (opération planifiée fin d'année 2023) | 168 000 € TTC
- **Avenue Saint Paul** (entre l'avenue Édouard Branly et la rue de Jouy) : requalification en rue piétonne et végétalisée | 285 000 € TTC
- **Square des Créneaux** : rénovation du square | 150 000 € TTC



Avenue Saint-Paul, Chaville



Rue des Petits Bois, Chaville

## Issy-les-Moulineaux

- **Allées de l'Université et Jean Nicot** : requalification de la voirie en zone de rencontre et renouvellement des revêtements ; végétalisation de l'espace public | 575 000 € TTC
- **Sentier du Chemin de Fer** : rénovation de la chaussée | 150 000 € TTC
- **Rue Minard** : réfection du revêtement de la chaussée et des trottoirs ; plantation d'arbres | 320 000 € TTC
- **Rue Danton** : rénovation de la chaussée et du trottoir impair ; sécurisation de la circulation des piétons ; création de jardinières | 287 000 € TTC
- **Rue du Capitaine Ferber** (entre la rue du Gouverneur Général Eboué et l'avenue Jean Bouin) : rénovation du trottoir et des entourages d'arbres | 29 000 € TTC



Sentier du chemin de Fer, Issy-les-Moulineaux



Rue du Capitaine Ferber, Issy-les-Moulineaux

- **Rue de l'Abbé Derry** : rénovation partielle de la chaussée | 32 000 € TTC
- **Rue des Peupliers** (entre les rues du Gouverneur Général Eboué et des Acacias) : Rénovation du trottoir côté pair et de la chaussée | 52 000 € TTC

## Marnes-la-Coquette

- **Avenue des Vallées** : réfection partielle des trottoirs | 61 000 € TTC

## Meudon

- **Quartier du Potager du Dauphin** : rénovation de 3 voiries, rues Marthe Édouard | 292 469 € TTC, Porto Riche - | 439 882 € TTC, Obeuf | 177 106 € TTC
- **Giratoire de l'avenue du Maréchal Leclerc** : réaménagement intégrant la création d'une bande cyclable | 392 259 € TTC
- **Giratoire de l'avenue du Général de Gaulle** : réaménagement intégrant la création d'une bande cyclable | 485 000 € TTC
- **Route du Colonel Moraine (entre les deux giratoires Maréchal Leclerc et de Gaulle)** : réfection de la chaussée | 177 109 € TTC
- **Rue Babie** : rénovation de la voirie ; mise en sens unique de la voie | 145 016 € TTC
- **Rue du Général Gouraud (entre les rues Jacqueminot et Babie)** : rénovation de la voirie ; mise en sens unique de la voie ; recalibrage des emprises de la chaussée et trottoirs selon les normes PMR ; aménagement de ralentisseurs | 183 000 € TTC



Giratoire de Gaulle, Meudon

## Zoom sur la Loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM)

Dans le cadre de la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, dite loi Lom, l'ensemble des abords des passages piétons de la ville doivent être sécurisés notamment par la neutralisation des places de stationnement motorisé sur 5 mètres en amont des passages piétons. Ces aménagements permettront une meilleure visibilité des piétons. C'est également une opportunité de végétaliser ces espaces neutralisés ou de renforcer l'offre de stationnement pour les vélos. Ces travaux se poursuivront jusqu'au 31 décembre 2026, échéance imposée par cette loi à l'ensemble des villes.

Quelques exemples d'aménagements réalisés dans ce cadre :



Rue Lemoine, Boulogne-Billancourt



Rue Jean Jacques Rousseau, Issy-les-Moulineaux



Avenue de Balzac, Ville d'Avray

### Sèvres

- **Rue Riocreux et place Pierre Brossolette** : rénovation de la voirie ; requalification de la place en zone de rencontre ; désimperméabilisation d'une partie des sols et plantation d'arbres | 592 000 € TTC
- **Rue des Bruyères** (entre les rues Foury et Nungesser et Coli) : réfection de la chaussée et des trottoirs ; aménagement de dispositifs ralentisseurs | 605 114 € TTC



Rue Riocreux-Place Pierre Brossolette, Sèvres

### Vanves

- **Villa de la Gare** : requalification à travers la rénovation de la voirie et la création d'une zone de rencontre ; accessibilité PMR ; végétalisation de l'espace public | 300 000 € TTC
- **Rue René Sahors** : rénovation de la rue ; plantation d'arbres | 152 000 € TTC
- **Rue du Chevalier de la Barre** : rénovation partielle de la chaussée | 12 000 € TTC

### Ville-d'Avray

- **Rue Corot** (entre la rue Jouet Lucot et l'avenue Gambetta) : réfection de la chaussée et des trottoirs | 126 312 € TTC

## Perspectives 2024

**Ensemble du Territoire** : Poursuite des aménagements pour le dégagement de la visibilité en amont des traversées piétonnes (Loi LOM) (date butoir 31/12/2026)

### Boulogne-Billancourt

- Rénovation de la **rue de la Rochefoucault** (entre les rues Gambetta et Fessart),
- Rénovation de la **rue Carnot** (entre les rues Paul Bert et de Billancourt),
- Rénovation de la **rue Rieux**,
- Rénovation du tapis de l'**avenue du Général de Gaulle** (entre l'avenue Jean Baptiste Clément et la rue des Menus),
- Rénovation de la **rue Damiens**,
- Rénovation de la **rue Barthélemy Danjou** (entre le boulevard de la République et la rue Marcel Dassault),
- Rénovation du **mail du Maréchal Juin** (entre la rue de Sèvres et le parking West End),
- Rénovation et réalisation d'un carrefour surélevé **rue du Point du Jour / angle rue de Seine**,

- Rénovation du tapis / Reprise partielle de la structure **rue Heinrich** (de la rue Nina Berberova à boulevard Jean Jaurès),
- Rénovation du tapis de chaussée des **rues Jules Ferry, Liot** (entre rue Rouget de L'Isle et avenue du Général Leclerc) et Molière.

### Chaville

- Rénovation de la voirie de la **rue du Gros Chêne**,
- Rénovation partielle de la voirie de la **rue Albert Perdreux** (voie mitoyenne avec Vélizy-Villacoublay) - 2 portions : entre les rues de Jouy et Rebard et entre les rues Jean Jaurès et de l'Ursine,
- Rénovation de la voirie de l'**avenue Sainte Adélaïde**

### Issy-les-Moulineaux

- Suppression de l'**ascenseur Rabelais** et aménagement d'une rampe aux normes PMR
- Requalification du **Parc des Varennes**,
- Rénovation de la **rue Verdi**,
- Requalification de la **rue de la Glacière**,
- Réfection des trottoirs des **rues Jacques Henri Lartigue et René Jacques**,
- Réfection de la **place des Tilleuls**,
- Rénovation des allées **Sainte-Eudoxie, de Billancourt, des Moulineaux, d'Issy ; du mail Alfred Boucher** ; de la **promenade Robinson**,
- Réfection de la **rue de l'Abbé Derry**,
- Réfection de la **rue Jean Jacques Rousseau**,
- Rénovation de la **rue du Viaduc**.

### Marnes-la-Coquette

- Rénovation de la voirie de la **rue de Versailles**.

### Meudon

- Rénovation de la voirie de la **rue Terre Neuve**,
- Requalification de la voirie en chaussée plateau de la **rue des Sorrières**,
- Requalification de la voirie de la **rue Descartes**,
- Requalification de la voirie de la **rue Pasteur**,
- Rénovation des abords du **marché de Maison Rouge**,
- Réaménagement de la voirie de la **rue Rushmoor** (entre la ruelle Hérault et la rue Charles Infrac),
- Rénovation de la voirie de la **rue Pierre et Marie Curie** (sous réserve)

### Sèvres

- Réfection de la chaussée et des trottoirs de la **rue des Fontaines**,
- Rénovation de l'**impasse de la Croix Bosset** (entre la sente de la Vierge et la rue Fréville le Ving),
- Réfection de la chaussée et des trottoirs de la **rue du Parc Cheviron** (entre Beau Site et le plateau traversant),
- Rénovation de la voirie de la **Rue Brancas** (entre les rues des Rouillis et Bernard Palissy).

### Vanves

- Requalification de la **rue Raymond Marcheron**
- Requalification de la **rue Auguste Comte** et de la **contre-allée Louis Vicat**,
- Rénovation de la **rue René Coche**,
- Rénovation de la **rue Victor Basch**,
- Réfection de la chaussée **rue Gabrielle d'Estrées**.

### Ville-d'Avray

- Réfection de la chaussée et des trottoirs de la **rue de la Ronce** (entre le chemin Desvallières et la rue des Bois),
- Réfection des trottoirs de la **rue Jules Poussin**,
- Réfection de la chaussée et des trottoirs de la **rue Neuve Thierry**.

## L'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite

GPSO s'engage dans l'amélioration de l'accessibilité depuis 2009, avec un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace Public (PAVE). Lors de réaménagements de cheminements piétons, l'accessibilité est toujours au cœur des réflexions :

- Implantation de places de stationnement dédiées ;
- Mise en conformité des arrêts de bus ;
- Équipements des carrefours et traversées piétonnes avec des modules sonores.

En vertu du principe de spécialité, le champ d'intervention de GPSO est limité aux seules compétences territoriales :

- Bâtiments territoriaux (appartenant en propre à GPSO ou remis en gestion à celui-ci)
- Voirie et stationnement
- Transports d'intérêt territorial.

Les commissions communales et intercommunales existantes veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Un représentant de GPSO est ainsi invité dans chaque Commission Communale pour y présenter les travaux réalisés sur l'espace public et inversement. Les agents en charge de l'accessibilité dans les villes sont invités à la commission intercommunale.

### Travaux d'accessibilité réalisés en 2023

#### Espaces publics

Comme chaque année, **de nombreux sites ont fait l'objet d'aménagements spécifiques pour faciliter l'accessibilité du plus grand nombre d'utilisateurs**, dans le cadre d'opérations de requalification, création ou entretien des espaces publics : réfection des trottoirs et des voies de bus, places de stationnement pour Personne à Mobilité Réduite (PMR), mais aussi carrefours et traversées piétonnes, avec pose de modules sonores et abaissements des trottoirs.

Toutes les réfections de voirie prennent en compte aujourd'hui l'ensemble des mises aux normes en vigueur. Toutefois, il est rappelé que certains cheminements ne peuvent pas être accessibles à tous les types de handicaps. Les équipes de GPSO travaillent donc sur la valorisation de ces actions, afin de pouvoir informer les usagers des cheminements possibles.

Quelques exemples de travaux sur notre territoire :

**Boulogne-Billancourt :**

- **14 rue de Vanves, 1 rue Damiens** angle rue Yves Kermen, **44 rue des Tilleuls, 29bis rue Saint-Denis, droit du parvis de la Seine Musicale** (Île Seguin) : création de nouvelles places PMR
- Mises aux normes PMR des espaces traités dans le cadre des travaux de rénovation

**Chaville :**

- Mise aux normes de 6 quais de bus
- **Rue des Prés Aubry** : requalification de la voirie en chaussée plateau, avec l'instauration d'une zone de rencontre pour une circulation sécurisée entre l'ensemble des usagers, notamment pour les piétons (zone limitée à 20km/h).

**Meudon :**

- **Rue Babie** : rénovation de la voirie ; conservation du régime de la voie « en zone de rencontre » avec une zone limitée à 20km/h
- **12, rue Charles Infroit** : création d'une place PMR

**Issy-les-Moulineaux :**

- **Sentier du Chemin de Fer** : aménagement du sentier en zone de rencontre
- **Allées Jean Nicot et de l'Université** : aménagement en zone de rencontre à travers la rénovation de la voirie « à plat » en partie haute permettant ainsi la circulation simultanée des piétons, 2 roues et automobilistes.
- **Rues de l'Égalité et Diderot** : création de places PMR

**Sèvres :**

- **Rue Riocreux et place Pierre Brossolette** : rénovation de la rue Riocreux avec un recalibrage des emprises de la chaussée et des trottoirs répondant aux normes PMR ; requalification de la place en chaussée plateau, intégrant son classement en « zone de rencontre », signifiant un espace de circulation apaisée (zone limitée à 20km/h) où le piéton est prioritaire.

**Vanves :**

- **Rue Lamartine** : création d'une place PMR
- **Rue René Sahors** : amélioration du cheminement piéton sur le trottoir (le trottoir situé le long des nouveaux bâtiments a été élargi par déplacement des bordures)
- **Villa de la Gare** : aménagement en zone de rencontre comprenant la réalisation d'une voirie « à plat » en partie haute permettant la circulation simultanée des piétons, 2 roues et automobilistes

**Transports territoriaux**

GPSO assure la mise en accessibilité des quais de bus sur son territoire et en collaboration avec le Conseil départemental pour les voies départementales.

**Acce-o**

Acce-o permet aux personnes malentendantes de communiquer avec les institutions publiques par téléphone ou vidéo-conférence.

**Perspectives 2024 en matière d'accessibilité**

**StreetCo**

Start-up bouloonnaise en contrat avec GPSO, **StreetCo propose une application gratuite pour les usagers, qui donne le chemin le plus adapté aux critères renseignés.**

Suite à l'expérimentation menée à Issy-les-Moulineaux, à partir de décembre 2021, GPSO et les villes étudieront ensemble les perspectives à donner à l'utilisation de cette application par les habitants et usagers du territoire, au regard notamment des JO 2024.

**Patrimoine bâti**

**GPSO est en charge de la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) dont il a la gestion, tels que certains Conservatoires, la Maison de la Nature et de l'Arbre et le complexe sportif Marcel Bec.**

Les travaux prévisionnels sur ces bâtiments pour 2024 et les années à venir sont les suivants :

**CONSERVATOIRE DE VILLE-D'AVRAY**

Suite au concours d'architecture ayant eu lieu en 2022 :

- Construction de bâtiments neufs en 2025-2027
- Réhabilitation des bâtiments existants et embellissement du parc en 2027-2029

**CONSERVATOIRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT**

Des études pour la mise en place de travaux de mise aux normes de l'accessibilité auront lieu en 2024 pour une réalisation des travaux la même année.

**COMPLEXE MARCEL BEC A MEUDON**

Dans le cadre de la rénovation partielle des bâtiments du complexe Marcel Bec, des travaux de mise en conformité de l'accessibilité des personnes en situation de handicap sont notamment prévus : mises en place de 2 ascenseurs, créations de places PMR, rénovation des vestiaires et sanitaires Guimier... GPSO prend en charge la maîtrise d'œuvre interne pour une réalisation des travaux en 2024.

**MAISON DE LA NATURE ET DE L'ARBRE À MEUDON**

En raison du cheminement extérieur non conforme, le chiffrage d'un ascenseur PMR a été réalisé. Compte tenu de la configuration de la ruelle des Ménagères, une demande de dérogation sera à l'étude en 2024.

**CONSERVATOIRE D'ISSY-LES-MOULINEAUX**

Des travaux de mise en accessibilité (mise en conformité PMR du SAS d'entrée...) seront intégrés en 2024, dans le programme de travaux de ravalement et de remplacements des menuiseries extérieures du conservatoire (choix d'un programmiste en 2023 et choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre en 2024).



# Le développement économique et l'emploi durable

**GPSO s'appuie sur Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE) pour apporter une réponse adaptée à toutes les personnes en recherche d'emploi et aux entreprises du territoire, en partenariat avec l'État, la Région, le Conseil départemental, Pôle Emploi et la Chambre de Commerce et d'Industrie.**

La plus-value de l'intervention de SOEE est d'apporter une réponse territoriale aux entreprises autour de leurs problématiques de recrutement ou d'attractivité. Pour les demandeurs d'emploi, il s'agit d'accéder à un interlocuteur de proximité, qui reçoit en présentiel sur 3 relais à travers l'intercommunalité.

## Favoriser l'accès à l'activité professionnelle aux publics les plus exposés et les plus éloignés de l'emploi

Les publics les plus exposés et éloignés du marché du travail, notamment les jeunes de moins de 26 ans ou les allocataires du RSA, sont pris en charge par la **Mission Locale et l'Espace Insertion** de Seine Ouest Entreprise et Emploi.

### La Mission locale

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. **En 2023, 1 507 jeunes du territoire ont été accompagnés** sur les thématiques de l'emploi, de la formation, de l'alternance, du logement, de

la santé ou encore l'autonomie, dont plus de 652 primo-accueils (jeunes se rendant pour la première fois en Mission Locale).

Parmi les résultats notables en 2023 ; 431 entrées en emploi dont 209 durables, 97 contrats d'alternance, 177 formations et 87 stages d'immersion professionnelle ont été enregistrés

### Le Contrat Engagement Jeunes (CEJ)

Il s'agit d'un engagement réciproque qui lie le jeune de 16 à 25 ans sans activité à la Mission Locale, en lui proposant un accompagnement vers l'emploi jusqu'à 18 mois. Cette entrée ouvre droit à une allocation mensuelle de 520 € destinée à soutenir le jeune dans sa recherche d'emploi. Le dispositif repose, à travers le Contrat d'engagement réciproque, sur la philosophie du donnant-donnant. **Plus de 290 jeunes du territoire ont intégré le CEJ en 2023.**

### Contrats aidés et aides à l'embauche d'apprentis

Si la Mission Locale accompagne les jeunes de 16-25 ans vers l'emploi, elle conseille aussi les employeurs sur la mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'embauche, et notamment les contrats aidés (PEC Jeunes, Contrats Initiative Emploi) et les aides financières au recrutement d'apprentis en alternance. **Une chargée de mission était ainsi dédiée à la relation entreprise en 2023.**

2 FAIM «ZÉRO»



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



### Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

Pour accéder à un premier emploi, les jeunes de 18-25 ans ont besoin d'une première expérience en entreprise (pour découvrir un métier, valider un projet, ou simplement vivre une première expérience en condition réelle).

**87 jeunes du territoire ont ainsi bénéficié de stages de mise en situation professionnelle établis par la Mission Locale depuis janvier 2023.**

### Obligation de formation pour les mineurs

Près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Aussi depuis la rentrée 2020, l'obligation de se former a été prolongée de 16 à 18 ans. Au sein de la Mission Locale, une conseillère spécialisée est chargée de repérer et proposer vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes mineurs en risque d'exclusion : **161 jeunes mineurs du territoire ont bénéficié de cet accompagnement en 2023, dont 85 ont trouvé en solution ou rescolarisés.**

### L'Espace Insertion

L'Espace Insertion SOEE est un lieu de référence unique sur le territoire de GPSO pour tout nouvel allocataire du RSA. Il accueille, informe, évalue, oriente et accompagne le bénéficiaire.

### Les actions concrètes en quelques chiffres – en date du 31 octobre 2023

Sur l'ensemble de ses 3 relais (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon), **l'Espace Insertion a accompagné 705 bénéficiaires du RSA** s'appuyant notamment sur la conclusion de 588 contrats d'engagements réciproques.

**L'accompagnement a représenté 2 598 entretiens individuels.** Au 31 octobre 2023, 278 allocataires du RSA accompagnés par l'Espace Insertion ont retrouvé un emploi et 25 ont rejoint un parcours de formation qualifiant.

### Le programme Challenge 50+

Challenge 50+ est un programme dédié aux demandeurs d'emploi seniors de 50 ans et plus, résidant sur le territoire de GPSO.

Ce programme en mode training intensif intégrant collectif (présentiel/distanciel) et accompagnement individuel par une coach certifiée, a été développé autour de 2 axes forts : **la découverte des nouvelles pratiques RH et les outils de la communication digitale personnelle.**

En 2023, le programme a été relancé en mai avec un objectif de 4 promotions sur l'année, pour un total de 30 bénéficiaires. Le contenu a été enrichi, avec notamment l'ajout de la prestation d'une photographe meudonnaise pour les photos CV et LinkedIn, d'ateliers de communication verbale et non verbale dans un théâtre et d'un focus sur les manières d'aborder le réseau humain dans la recherche d'emploi.

Au 30 novembre, 20 chercheurs d'emploi ont déjà bénéficié du programme, avec une moyenne d'âge de 55 ans. Les profils des candidats sont majoritairement tournés vers les secteurs du commercial, de la communication, du marketing et de l'assistantat.

**« Programme très dense et très inspirant. Une approche personnalisée en raison du petit groupe – création d'une émulation positive entre nous et d'entraide – la qualité des coachs et tous les outils envoyés en amont sont un plus [...], cela est très stimulant et redonne confiance en soi et en son potentiel. »**

### Les clauses d'insertion

Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, SOEE développe des clauses sociales dans les marchés publics ou privés avec les principaux donneurs d'ordre (GPSO, les villes du territoire, Seine Ouest Habitat et Patrimoine, la Société du Grand Paris...).

**Au 30 septembre 2023, 105 693 heures d'insertion ont été réalisées par 248 salariés bénéficiaires.**

**Les deux facilitateurs SOEE ont accompagné 18 entreprises pour 37 marchés.**



## Accompagner le développement économique des entreprises

### Charte d'engagement des entreprises pour le Climat

L'axe 5 du Plan Climat de GPSO prévoit de mobiliser les acteurs du territoire, dont les entreprises, autour de ses différents enjeux. **Une Charte d'Engagement a ainsi été élaborée en 2023**, afin de valoriser les actions déjà menées par les entreprises, mais également d'engager dans cette dynamique des structures souhaitant rendre leurs pratiques plus vertueuses.

Acteur associé depuis le début du projet, SOEE est désormais co-porteur de la Charte et assure depuis l'été 2023 le portage du volet Animation de la communauté des signataires (1 ETP).

Cette animation a débuté par une soirée de lancement de la Charte, qui s'est tenue le 17 octobre au NIDA à Issy-les-Moulineaux, en présence des maires et des 16 premiers signataires.

Elle se poursuivra en 2024 par l'organisation tous les 3 mois d'un atelier thématique autour de la RSE et du développement durable, à destination des entreprises signataires.

## Promouvoir une gestion territorialisée des emplois et compétences

### Un service simplifié et des offres d'emploi de proximité plus visibles pour les candidats

SOEE a lancé son propre moteur de recherche pour l'emploi en août 2020. Le jobboard rassemble les offres d'emploi du territoire, en compilant les données de plusieurs plateformes (Monster, Cadreo, Meteo Job, Apec, Régions Job...).

**Depuis sa création, 2 479 candidats ont créé leurs comptes et 2 595 chercheurs d'emploi ont déposé un CV. Côté entreprises, 545 entreprises du territoire ont un compte sur cette plateforme.** Près de 1 516 offres d'emploi exclusives ont été gérées par SOEE depuis le lancement de la plateforme. En moyenne, 13 500 offres d'emploi sont accessibles quotidiennement sur le jobboard.

### « Comme à la maison » : premier lieu de ressources pour les salariés à horaires fractionnés

Ce projet initié par la ville de Boulogne- Billancourt en 2019 est porté par SOEE. Partant du constat que 82% des salariés à horaires discontinus n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux pendant leur coupure et doivent trouver le moyen de s'abriter pour patienter parfois plusieurs heures, la ville de Boulogne-Billancourt a souhaité proposer une réponse en soutenant le projet de création de « Comme à la maison ». L'accès au lieu et aux services est gratuit et illimité pour les salariés à horaires discontinus intervenant sur la commune pour remplir des missions de services (aide à la personne, restauration, propreté...) L'adhésion au service est financée par l'employeur. **Après 3 ans d'activité, « Comme à la maison » compte 12 entreprises adhérentes pour plus de 300 salariés inscrits. 2000 visites ont été comptabilisées depuis janvier 2023 (en moyenne 15 utilisateurs par jour).**



# Préserver le patrimoine naturel



Conscient de la richesse  
de son patrimoine naturel,  
GPSO s'engage  
à le préserver,  
à renforcer  
la biodiversité locale,  
à améliorer la gestion  
des ressources  
et prévenir  
les risques naturels.

GPSO souhaite garantir un cadre de vie  
qui répond aux besoins de ses habitants  
tout en préservant  
l'environnement.



2 FAIM  
«ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ  
ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET  
ASSAINISSEMENT



11 VILLES ET  
COMMUNAUTÉS  
DURABLES



12 CONSOMMATION  
ET PRODUCTION  
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES  
À LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES



15 VIE  
TERRESTRE



17 PARTENARIATS POUR  
LA RÉALISATION  
DES OBJECTIFS





## Préserver la biodiversité

**GPSO bénéficie d'un patrimoine naturel important et de grande qualité qu'il convient de préserver tant d'un point de vue faunistique que floristique.**

### Protéger et développer la biodiversité

Pour répondre à l'axe 2 du Plan Climat « Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie », et en s'appuyant sur les actions engagées dans le cadre du Territoire Intelligent, trois axes ont été identifiés en faveur de la biodiversité :

1. Identifier, diagnostiquer et construire le plan d'actions, autour des milieux et des espèces sauvages ;
2. Appliquer les nouvelles orientations et sensibiliser les publics sur le territoire ;
3. Évaluer les actions par un suivi de la biodiversité.

Ces axes sont mis en œuvre sur l'espace public ainsi que dans les parcs et jardins du territoire (16 sites majeurs principaux).

Dans ce cadre, a été réalisé :

- Un inventaire faune/flore du territoire
- Un diagnostic des milieux et des habitats dans le but de renforcer les pratiques écologiques des jardiniers, et de réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité au sein des 16 sites majeurs

En complément, et pour sensibiliser le grand public, des panneaux pédagogiques sont installés progressivement au sein des parcs et jardins.

#### En pratique, en 2023 :

##### Sur le Parc Henri Barbusse à Issy-les-Moulineaux

Ce projet pilote engagé début 2022 afin de renforcer le rôle des espaces verts dans la préservation de la biodiversité, a permis de faire évoluer en 2023 :

1. **260 mètres linéaires de talus boisé**
  - Par des plantations d'arbustes afin de diversifier les zones de lisières et les strates végétales du talus
  - En favorisant les espaces de prairies spontanées peu fréquentés par le public en pied du talus
2. **1231m<sup>2</sup> de pelouse en zone de prairie spontanée**

##### Sur le Parc Rothschild à Boulogne-Billancourt

Une étude préalable à l'étude des 16 sites a permis de tester la mise en place d'une gestion écologique plus favorable à la biodiversité sur certaines zones du parc :

1. **5 zones de prairie spontanée de 3630 m<sup>2</sup>**
2. **1 zone de boisée en libre évolution de 2292 m<sup>2</sup>**

#### Sensibilisation et formation des agents de GPSO

Entamée en 2022, la formation sur la gestion écologique, s'est poursuivie avec la mise en place d'une exposition itinérante «Parcs et Jardins en gestion écologique», de l'association Plante & Cité, successivement installée dans les services parcs et jardins.

## La labellisation Ecojardin

Le label «Ecojardin» distingue les parcs et espaces verts engagés dans des pratiques de gestion écologique, respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Le Jardin Botanique d'Issy-les-Moulineaux, le jardin pédagogique de la Maison de la Nature et de l'Arbre à Meudon ont également reçu la labellisation Ecojardin, et rejoignent le parc Billancourt à Boulogne-Billancourt.



### À venir

- **Deux nouveaux sites** seront présentés en 2024.

## Favoriser l'accueil de la biodiversité sur le territoire

### Favoriser la nidification des oiseaux

Pour la troisième année consécutive, **GPSO assure le suivi, l'inventaire et le complément des nichoirs installés dans les parcs du territoire.** Le contrôle des nichoirs est effectué afin de suivre leur occupation par des populations ciblées d'oiseaux, de vérifier leur état général et d'assurer leur remplacement.

- Nombre de nichoirs oiseaux installés sur le territoire: 197

### Favoriser l'accueil des insectes pollinisateurs

- 13 hôtels à insectes de différentes tailles ont été installés **en partenariat avec la Maison de la planète de Boulogne-Billancourt** sur 12 sites différents de la ville
- À Issy-les-Moulineaux : équipement de 2 sites d'hôtels à insectes

## Cartographier les éléments d'accueil pour la faune

Depuis 2022, une carte interactive, ouverte à tous pour consultation, permet de géolocaliser les éléments d'accueil pour la faune, gérés par GPSO ou par les villes (écoles, mairies, structures administratives...).



## Contribution du public à la connaissance de la biodiversité

### Ouverture d'un observatoire grand public de la biodiversité

Depuis septembre 2023, l'observatoire a été ouvert au public avec l'écureuil roux jusqu'en décembre, suivi par le rouge-gorge de janvier à mars 2024, le hérisson d'avril à juin et le rougequeue noir à partir de juillet 2024.

Cet observatoire met à contribution les habitants sur le suivi de la biodiversité et permet une sensibilisation sur le sujet.



carte des accueils pour la faune

## Agir localement pour préserver la biodiversité : Jardiner Ma Ville

**Développé par GPSO depuis 2016, le dispositif Jardiner Ma Ville propose aux habitants du territoire d'être acteurs de leur environnement :** sur simple demande écrite, les services des villes et de GPSO autorisent, selon des critères d'occupation et de gestion de l'espace public, à jardiner un espace identifié sur le domaine public. Différents types de parcelles peuvent être investis : pieds d'arbres, petits espaces verts, pieds de murs, jardinières et depuis cette année la création de micro-implantation par carottage dans le bitume est également proposée.

Ce dispositif permet d'amorcer le développement de la végétalisation sur le territoire, de renforcer les continuités écologiques et de favoriser la biodiversité, notamment dans les secteurs urbains denses.

GPSO soutient ainsi les projets de création de nouvelles parcelles végétalisées avec des végétaux d'ornement, locaux et favorables à la biodiversité. Ces parcelles, grandes ou petites, sont à entretenir seul ou à plusieurs.

Les jardiniers volontaires s'engagent à travers une charte à l'embellissement de la ville.

### Depuis 2022, plusieurs évolutions ont permis de renforcer Jardiner Ma Ville :

- Un dispositif davantage axé sur la biodiversité à travers un choix de plantes plus ciblé
- De nouveaux panneaux signalétiques pour les sites végétalisés et les sites disponibles
- La simplification de la procédure d'inscription à travers la mise en place d'une plateforme dématérialisée
- Le renforcement de la stratégie de communication
- L'évolution du site internet avec de nouvelles ressources disponibles (listes de plantes favorables à la biodiversité, adaptées pour les pieds d'arbres et les micro-ouvertures du trottoir)

En 2022, un réseau d'animation a été mis en place afin de soutenir concrètement les jardiniers urbains et de créer du lien entre eux : **La Pépinière de Jardiner Ma Ville**. Poursuivi en 2023, ce programme propose une série de 6 ateliers sur la végétalisation participative afin d'accompagner les projets Jardiner ma Ville, et de créer une communauté impliquée dans le développement de la nature en ville. Deux soirées de végétalisation par an sont également organisées : une soirée de lancement de la saison et une soirée de clôture.

### Les espaces cultivés Jardiner Ma Ville

**Actuellement, 66 sites sont végétalisés pour un total de 30 projets. En 2023, sept nouveaux projets ont vu le jour et sept autres sont encore à l'étude.** Une cartographie des sites occupés et des sites disponibles est en ligne.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Nombre de projets	5	5	2	3	1	7	7	30
Nombre de sites	13	6	2	5	2	13	25	66

#### Boulogne-Billancourt

- Square des Dominicaines, potager en pleine terre géré par l'association Les petits potagers de Boulogne
- Allée des Blanchisseuses, potager en jardinières géré par l'association Les petits potagers de Boulogne
- Square du Parchamp, potager en pleine terre géré par l'association Les petits potagers de Boulogne, Rue de Paris, 3 pieds d'arbres végétalisés par un groupe d'habitants
- Avenue Charles de Gaulle, 2 pieds d'arbre végétalisés par une habitante



carte des sites  
Jardiner Ma Ville

#### Issy-les-Moulineaux

- Chemin de la Bertelotte, espace vert cultivé par l'association Un quotidien plus vert
- Square Blériot, deux bacs entretenus par l'association Issy en Herbe
- Rue Émile Zola, un pied d'arbre entretenu par un habitant
- Rue Ernest Renan, petites jardinières entretenues par un commerçant
- Rue de Meudon, un pied d'arbre végétalisé par un habitant
- Promenade Robinson au croisement de l'allée Louis Bonnier : onze jardinières cultivées par un habitant
- Promenade Robinson au croisement de l'allée d'Issy : 7 jardinières dédiées à la fois à la biodiversité et au potager gérées par un collectif d'habitants
- Allée d'Issy, un petit espace vert cultivé à des fins ornementales pour la biodiversité par un collectif d'habitants Rue du Viaduc, un pied d'arbre végétalisé par un habitant
- Rue Henri Tariel, quatre pieds d'arbres végétalisés par une habitante
- Rue de Meudon, 1 pied d'arbre végétalisé par une habitante

#### Nouveaux projets 2023

- Promenade du verger, un espace vert géré par l'entreprise Terre et Fourchette
- Promenade Robinson, 12 bacs installés et entretenus pour un collectif d'habitants
- Rue de Meudon, trois pieds d'arbres végétalisés par un habitant
- Rue d'Erevan, un pied d'arbres et une jardinière entretenus par l'association ECOLAU
- Rue du Bas Meudon, trois pieds d'arbres et un espace vert gérés par l'association ADEF HABITAT

### Meudon

- Avenue du 11 novembre 1918, pied de mur cultivé par un habitant
- Avenue du 11 novembre 1918, pied de mur végétalisé par une habitante
- Rue du plateau, micro-ouverture du trottoir en pied de façade végétalisée par une habitante

### Nouveaux projets 2023

- Boulevard Anatole France, deux pieds d'arbres végétalisés par un habitant

### Vanves

- Place des Provinces, jardinières entretenues par l'association APJH
- Rue Auguste Comte, jardinières entretenues par l'association APJH
- Rue Marcel Yol, 3 jardinières cultivées par un habitant

### Ville-d'Avray

- Sente des Bergeronnettes, plantations en pied de mur entretenues par Incroyables Comestibles de Ville-d'Avray
- 12-14 rue de Marnes dans le parc du château, potager en jardinières géré par l'association Incroyables Comestibles de Ville-d'Avray avec un entretien des parcelles en permaculture.

### Nouveaux projets 2023

- Mail du Dr Bosvieux, espace vert aménagé en potager hors sol et géré par l'association Incroyables Comestibles de Ville-d'Avray

## Projet Coin Nature avec les structures scolaires et périscolaires

En proche concertation entre les directions d'établissement et les services techniques des villes, GPSO aide à la planification des projets pour favoriser la biodiversité dans les structures scolaires. Les équipes apportent les clés techniques et pédagogiques nécessaires à la transformation des espaces existants, à travers la diversification des massifs et des éléments d'accueil de la biodiversité ainsi que l'évolution des moyens de gestion. A l'échelle du territoire, ce projet a pour objectif de participer au développement de la trame verte et bleue.

### Écoles engagées dans la démarche « Coin Nature »

#### Boulogne-Billancourt

- École maternelle Bellefeuille (2022)
- École élémentaire Thiers (2023)
- École élémentaire Casteja (en stand-by)

#### Chaville

- École maternelle et accueil de loisirs des Myosotis (2019)
- École primaire Montessori Freeminds (2020)
- École maternelle du Muguet (2021)

#### Sèvres

- École élémentaire Gambetta (2022)
- École élémentaire Les Bruyères (2023)

## Réaménagement du jardin pédagogique de la Maison de la Nature et de l'Arbre

Aujourd'hui, le jardin de la Maison de la Nature et de l'Arbre présente une diversité de milieux et la gestion écologique y est représentée et la gestion écologique y est appliquée.

Suite au réaménagement du jardin pédagogique en 2021, le parcours interactif d'empreinte d'animaux a été renouvelé.

Des panneaux de sensibilisation à la biodiversité et aux techniques de gestion écologique à destination du grand public ont été élaborés.

- Exposer l'intérêt pour la biodiversité des différents espaces représentés ;
- Sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion ;
- Justifier les actions d'aménagement et de gestion menées sur tout le territoire ;
- Être source d'inspiration pour son propre jardin/balcon ;
- Communiquer sur les actions menées par GPSO pour préserver la biodiversité.

Au nombre de huit, ces panneaux présentent différents milieux du jardin et un principe de gestion écologique associé :

- Le sol et le compostage
- La prairie et la fauche
- La haie champêtre et la diversification des espèces
- La lisière et l'étagement de la végétation
- La mare et les éléments utiles à son bon fonctionnement
- Le potager et le paillage
- Le jardin aromatique et la lutte biologique
- Le verger et l'association des plantes
- Un plan du jardin reprenant les différents aspects de la gestion écologique



Jardin pédagogique de la MDNA



Jardin d'école en cours d'aménagement à Sèvres





# Une gestion durable des espaces verts et du patrimoine arboré

GPSO s'inscrit dans une évolution des pratiques et une rationalisation des moyens concernant la gestion des espaces verts sur le territoire : réduction des consommations énergétiques, valorisation de la faune et de la flore endogène, optimisation des ressources locales en eau, utilisation de matériel écologique.

Outre l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts depuis la création de GPSO, leur gestion a évolué vers des pratiques toujours plus respectueuses des cycles naturels et de la biodiversité.

## Schéma Directeur des Parcs et Jardins

Le territoire de GPSO comprend, de par ses spécificités géographiques, différentes entités paysagères constituant un patrimoine riche et diversifié.

**Ce sont ainsi 147 espaces végétalisés ouverts aux publics gérés en 2023, avec 24 grands parcs, 23 jardins, 85 squares, 9 mails et promenades piétonnés, ainsi que 91 aires de jeux.**

Le schéma directeur a été réalisé afin de progresser dans la connaissance de ce patrimoine et proposer un plan d'actions sur 5 ans (2021-2026) visant à améliorer la qualité et l'usage des parcs, jardins et squares.

Il permet de prioriser les améliorations et remises en état d'espaces verts en fonction des différents enjeux (paysagers, écologiques, sécuritaires, ou d'entretien) ; de disposer d'informations complémentaires pour conduire les actions d'amélioration de la gestion des eaux pluviales ; et à terme, de mettre en place un plan de gestion différenciée sur le territoire tenant compte des différentes fonctions et caractéristiques des espaces verts.

## Les travaux réalisés en 2023

### Boulogne-Billancourt

- **Jardin du Point du Jour** : création d'un verger avec 6 arbres et 168 arbustes fruitiers,
- **Parc de Billancourt** : reprise partielle d'une allée en sol stabilisé,
- **Rue du Port x Quai du Quatre Septembre** (Cheminement) : création d'une gradine paysagère avec des contremarches en bois et aménagement d'un espace ouvert semi-naturel composé d'une prairie spontanée et fleurie,
- **Square du Parchamp** : création d'une zone dédiée aux adolescents avec protection des végétaux par lisse métallique (début des travaux 2023 / fin des travaux 2024),
- **Square Maître Jacques** : réaménagement de l'aire de jeux.

Dans plusieurs espaces verts de la ville : installation d'hôtels à insectes, en collaboration entre la Direction Territoriale Nord et la Maison de la Nature et de l'Arbre (**parc Edmond de Rothschild, square Émile Dunois, square des Tilleuls, jardin Guilbaud, square Rhin et Danube, mail du Maréchal Juin, jardin Farman, jardins de l'Hôtel de Ville, Maison de la Planète, square du Dôme, parc des Glacières, jardin du Point du Jour et parc de Billancourt**).



### Chaville

- **Maison de l'Enfance et de la Jeunesse** : taille des vignes, avec la plantation de 6 arbres dans le square et 8 arbres fruitiers sur la plateforme,
- **Parc François Mitterrand** : réaménagement du parc ; installation d'une aire de jeux en bois ; plantation de 17 arbres plantés dont 8 arbres fruitiers et création d'un jardin partagé associatif de 150 m<sup>2</sup>,
- **Parvis des Écoles Paul Bert et des Pâquerettes** : aménagement des pieds d'arbres,
- **Square des Coteaux** : densification de la strate végétale basse en périphérie et recentrage de quelques arbres,
- **Square des Créneaux** : requalification complète et embellissement du square,
- **Square de l'Académie** : réfection de l'aire 2-12 ans de jeux et du sol souple.

### Issy-les-Moulineaux

- **Jardin Botanique** : réfection des allées et du bassin d'ornement,
- **Jardin des Mille Roses** : requalification d'une partie du jardin avec la création d'une aire de jeux et d'un jardin d'agrément ; plantation d'arbres et de vivaces (début des travaux 2023 / fin des travaux 2024),
- **Parc Henri Barbusse** : réaménagement d'une partie du parc en massif végétalisé en restanque de jeux et des (début des travaux 2023- fin des travaux 2024),
- **Square de Macerata** : création de massifs ; densification et diversification végétale.
- **Square Jacques Madaule** : rénovation des aires de jeux et étude sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

### Marnes la Coquette

- **Parking des écoles** : création d'aménagements végétalisés.

### Sèvres

- **Parc de Brimborion** : réfection du terrain de pétanque et de l'escalier, réalimentation des bornes fontaines en eau potable,
- **Rond-Point des Bruyères** : enrochement dans le massif existant,
- **Stade de la Mare Adam** : installation deux nouveaux jeux,
- **Square Carrier Belleuse** : rénovation et embellissement du square avec la création d'un bassin naturel ; requalification de la roseraie et de l'aire de jeux (début des travaux 2023/ fin des travaux 2025).

### Vanves

- **Square Étienne Jarousse** : réfection des pelouses et création d'une allée sous les arbres,
- **Square des Droits de l'Enfant** : réparation d'une jardinière,
- **Square François Mitterrand** : création d'une nouvelle zone de jeux avec installations de nouveaux modules.

### Ville-d'Avray

- **Mail Bosvieux** : réfection et requalification du mail ; étude de réaménagement de l'aire de jeux.

## Gestion différenciée et écologique des espaces végétalisés

**La gestion différenciée est une gestion raisonnée qui vise à adapter l'entretien des espaces végétalisés au site, en prenant en considération leurs caractéristiques, leurs usages et leurs potentiels écologiques.**

Ainsi, des espaces prestigieux et patrimoniaux, avec une architecture paysagère à la française, ou les abords des bâtiments communaux, sont tondues et entretenus régulièrement. Des zones dans les espaces verts sont identifiées pour être transformées en espaces semi-naturels afin de soutenir la biodiversité. Ces espaces sécurisés pour le développement des espèces indigènes sont créés grâce à une limitation de l'accès du public, un développement autonome du milieu en prairie par un entretien à un rythme moins important, comme des fauchages annuels et en intégrant des espèces végétales locales.

Ce mode de gestion est également mis en place dans les espaces difficiles d'accès, isolés ou en périphérie, tels que des talus ou des haies.

Afin d'accroître leurs compétences dans les pratiques de gestion différenciée, d'entretien écologique et du suivi de notre biodiversité, des plans de formation pour les agents sont organisés en interne.

Les déchets issus de l'entretien sont réduits ou valorisés. Les tontes avec mulching (sans ramassage) sont favorisées et du paillage en copeaux de bois est produit, avec les résidus d'élagage des arbres et des tailles, grâce à l'acquisition d'un broyeur. Des hôtels à insectes sont également créés. Les déchets verts qui le peuvent sont mis en compost sur site et les feuilles sont déplacées sous les haies. De plus, les déchets verts évacués sont envoyés vers des plateformes spécialisées de compostage.

Enfin, dans un cadre plus large, les agents utilisent désormais des véhicules hybrides pour leurs déplacements et de nombreux matériels (souffleuses, tronçonneuses, etc.) sont remplacés par des appareils électriques.

### Perspectives 2024

- La réalisation des travaux prévus au schéma directeur des espaces verts va se poursuivre en 2024. Comme en 2023, les parcs et jardins vont être améliorés grâce à des travaux de plantation raisonnée, de renouvellement du mobilier, des aires de jeux et de l'amélioration de l'accessibilité...
- L'exigence des critères de choix des plantes restera une priorité pour pérenniser les plantations, en mettant en avant les plantes de la région, avec le label Plantes locales.

## Diversification et densification végétale

Un intérêt est apporté au choix des plantes, en prenant en considération leur provenance, leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que leurs avantages écologiques et écosystémiques avec une ambition de densification et de diversification végétale.

La provenance des végétaux est un critère important. En 2023, les équipes des espaces verts ont cultivé **124 000 plantes dans ses serres avant d'être utilisées pour embellir le territoire**. Cela permet d'avoir une traçabilité de provenance et de mode de culture, mais aussi de limiter l'utilisation des véhicules de transport pour la livraison, réduisant l'empreinte carbone des espaces verts. Le surplus de plantes cultivées est vendu aux habitants et distribué lors des remplacements de massifs à l'automne.

Pour l'achat des autres plantes, les pépinières sélectionnées se trouvent dans la région ou à proximité, avec un climat similaire au nôtre. Des plantes non-locales, provenant de climats plus chauds, sont expérimentées pour tester leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques.

Afin de diminuer le nombre de renouvellement des plantations, des massifs durables sont créés en remplaçant et en associant les plantes annuelles par des vivaces et des bulbes, de provenance locale. Une diversification des strates et une densification végétale sont mises en place, en augmentant la plantation d'arbustes locaux, avec une préférence pour les essences rustiques ou ayant des fructifications comestibles, ainsi que le développement de gazons fleuris, voire des prairies naturelles dans certains parcs ou sur de petites surfaces fauchées.

L'objectif est d'augmenter le nombre d'espèces locales, qui ont des échanges positifs avec leur environnement et apportent un soutien à la biodiversité locale (comestibles, favorables à la nidification, mellifères...). Si les arbres et arbustes à fruits sont favorables à la petite faune, ils offrent aussi dans certains projets la possibilité aux habitants de récolter eux-mêmes les fruits (petits arbustes fruits rouges au Square des Créneaux et arbres, arbustes fruitiers en cueillette libre au parc François Mitterrand à Chaville, légumineuses dans les massifs fleuris à Issy-les-Moulineaux).

<b>Boulogne-Billancourt</b>	27 300
<b>Chaville</b>	21 000
<b>Issy-les-Moulineaux</b>	26 650
<b>Marnes-la-Coquette</b>	2 400
<b>Sèvres</b>	24 200
<b>Vanves</b>	15 350
<b>Ville d'Avray</b>	7 170
<b>Total GPSO</b>	<b>124 000</b>

## Utilisation raisonnée de l'eau dans les espaces végétalisés

**Dans les espaces végétalisés l'eau est utilisée** pour l'arrosage des espaces végétalisés et plantations d'arbres, le fonctionnement des fontaines d'ornement, des bassins et des brumisateurs ainsi que pour permettre l'accessibilité à l'eau potable aux bornes-fontaines. Avec l'augmentation des canicules et des sécheresses, GPSO a mis en place en 2023 un plan sobriété eau pour limiter l'utilisation de l'eau dans les espaces végétalisés. La stratégie de consommation s'articule autour de la philosophie ERC (Éviter, Réduire, Compenser). La démarche est associée aux choix d'une palette végétale adaptée, résistante aux sécheresses et aux fortes chaleurs.

### Afin d'éviter la consommation en eau pour l'arrosage :

- Les sols nus, soumis à l'évaporation de l'eau et à la sécheresse, sont recouverts par la plantation de plantes couvre-sols et l'application de paillages issus des déchets de taille ou de tonte, retenant l'humidité dans le sol,
- De plus, les espaces enherbés, les pelouses et les prairies ne sont plus arrosés, sauf les terrains de sport de compétition à enjeu « nationaux ou internationaux » (football, rugby, ...) et les terrains d'entraînement,
- Les massifs végétalisés sont créés en utilisant une palette végétale nécessitant peu d'arrosage,
- Pour limiter le stress hydrique lors des fortes chaleurs, les plantes des serres de GPSO sont cultivées avec le minimum d'arrosage possible et sont moins dépendantes de l'arrosage,
- Les aménagements hors-sols (jardinières, bacs suspendus, aménagement sur dalles) ne sont pas connectés au sol. Ne permettant pas un échange hydrique par capillarité et demandant une grande quantité d'eau, les aménagements hors-sol sont progressivement remplacés par des massifs de pleine terre, si cela est possible.

### Afin de Réduire la consommation d'eau pour l'arrosage :

- Les massifs végétalisés sont arrosés soit manuellement, soit par un système automatisé. Pour réduire la consommation, le nombre de rotation d'arrosage manuel, le temps d'arrosage et la programmation de déclenchement automatisé sont diminués,
- Les horaires d'arrosage sont adaptés aux heures de forte chaleur, elles sont comprises entre 5h et 11h,
- Mise en place d'un arrosage raisonné, effectué en fonction du climat et non par un calendrier prédéfini. Les besoins d'arrosage sont suivis grâce à l'installation de sondes tensiométriques, notamment au pied des arbres.

### Afin de Compenser l'utilisation d'eau potable par des eaux naturelles :

Il existe deux types de ressources en eau alternatives à l'eau potable : les eaux pluviales (ruissellement, toiture) et les eaux de sources (rivières et nappes phréatiques).

- Une réflexion sur la gestion de l'eau de pluie de ruissellement est faite dès la conception des espaces végétalisés, afin qu'elle soit infiltrée directement dans le sol ou réutilisée sur site et non plus envoyée dans le réseau d'assainissement. Ces aménagements prennent en compte la topographie et le sens de ruissellement afin de capter le maximum d'eau possible du bassin versant,
- Lorsqu'elle est stockée dans des bâches de stockage et chaussées réservoirs, cette eau naturelle est utilisée pour l'arrosage des massifs. Pour exemple, l'eau de pluie de toiture des serres de Sèvres, stockée dans un bassin enterré, représente 50% de la consommation en eau destinée à l'arrosage des plantes cultivées.

Afin de lutter contre la sécheresse, la restitution de l'eau dans le sol et les nappes phréatiques est favorisée par l'augmentation des surfaces plantées, la création de milieux humides et la mise en place de revêtements perméables sur les cheminements piétons et cyclables ou par un profilage dirigeant l'eau vers les massifs plantés.

	Patrimoine arboré de GPSO
<b>Boulogne-Billancourt</b>	8 996
<b>Chaville</b>	763
<b>Issy-les-Moulineaux</b>	7 714
<b>Marnes-la-Coquette</b>	61
<b>Meudon</b> : arbres sur sites gérés par GPSO uniquement, les autres arbres étant gérés par la commune, qui a compétence en matière d'Espaces verts	638
<b>Sèvres</b>	2 619
<b>Vanves</b>	2 177
<b>Ville d'Avray</b>	969
<b>Total GPSO</b>	<b>23 937</b>

### Perspectives 2024

- Pour restreindre les exportations de déchets verts et limiter les importations de terre végétale, les produits de l'entretien continueront à être valorisés. Le compost permettra ainsi d'amender le sol en place et le broyat (copeaux de bois issu du broyage des branches et rameaux) constituera un paillage aux multiples bénéfices pour les arbres, les plantes et la biodiversité des sols.
- Concernant la gestion de l'eau de pluie, l'ambition est de déconnecter également les parcs des réseaux d'assainissement, ce qui signifie limiter les eaux de ruissellement qui se déversent dans les égouts, en les infiltrant directement dans le parc.

### Diminution des consommations d'eau de la fontainerie :

La fontainerie représente une part de la consommation d'eau des espaces verts, elle est composée de 76 bornes fontaines, offrant de l'eau potable au public, de 31 brumisateurs et de 55 bassins et fontaines d'ornements. Pour réduire la perte d'eau des bornes fontaines, des boutons poussoirs pour déclencher le robinet vont être installés. Les brumisateurs auront un allumage, adapté à une température minimum 27°C en cas de canicule, compris entre 12h et 19h et un temps de brumisation réduit à 2 minutes.

Parmi 45 fontaines d'ornement en fonctionnement, seulement 8 sont en circuit ouvert, une étude de faisabilité va être lancée afin de modifier des systèmes d'alimentation en circuit fermé.

### La gestion sécurisée du patrimoine arboré

Dans un cadre de vie urbanisé, les arbres sont des êtres vivants qui véhiculent un symbole de nature et structurent les paysages. Ils sont un support pour la biodiversité et présentent des intérêts dans la lutte contre le réchauffement climatique. Véritables poumons du territoire, les arbres participent notamment à rafraîchir la ville en période de forte chaleur.

**À ce jour, le territoire de GPSO comptabilise près de 24 000 arbres.**

Les arbres sont situés pour 49 % en accompagnement de voirie ; pour 31 % dans les parcs, jardins et squares ; et pour 8 % dans les cours d'écoles, 7% dans les cimetières et 4% autour des équipements sportifs. Ils sont plantés selon différentes structures paysagères, avec 12 127 arbres en alignement, 8 543 arbres plantés en groupement et bosquet, 2 655 arbres isolés, 296 arbres dans les vergers 62 arbres sur les talus.

### La prévention : la meilleure des actions pour le bien-être de nos arbres

Le patrimoine arboré est en perpétuelle évolution, et les arbres sont sujets aux aléas climatiques, à la pollution de l'air et du sol, aux blessures générées par l'activité urbaine.

La prévention consiste à :

- mener une réflexion en amont sur les choix des essences à planter,
- mettre en sécurité l'environnement des arbres (taille, haubanage, périmètre de sécurité),
- respecter les consignes de précaution lors des travaux de voirie,
- surveiller les arbres présentant des lésions évolutives,
- supprimer les arbres morts, présentant des lésions irréversibles ou dont la stabilité est atteinte.

Toute l'année, les agents de GPSO veillent sur les arbres du territoire. La gestion du patrimoine arboré a pour objectif de pérenniser le patrimoine existant et d'augmenter le



couvert végétal, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie tout en assurant la sécurité des usagers.

Dans le cadre de leur suivi, l'ensemble de ces arbres est cartographié et fait l'objet de contrôles, incluant des diagnostics phytosanitaires, deux fois par an : le premier contrôle en période hivernal pour observer la structure de l'arbre, et le deuxième en période estivale pour apprécier sa vigueur en période de feuillaison. Les contrôles et les diagnostics phytosanitaires permettent de repérer les arbres qui présentent des défauts mécaniques, de suivre leur évolution et, si nécessaire, de déclencher une intervention de mise en sécurité ou, si leur conservation ne peut être assurée dans de bonnes conditions, de procéder à leur suppression. Une replantation est systématiquement réalisée sur place si les conditions le permettent, ou dans un périmètre proche.

### Plan de gestion et plan guide des arbres des parcs en site classé

Un site classé est un espace remarquable dont le caractère historique et paysager nécessite d'être préservé de toute atteinte grave. S'y applique une réglementation particulière du Code de l'Environnement, et chaque intervention nécessite une autorisation délivrée par les services de l'État. Afin d'avoir un suivi qualitatif et cohérent des sites classés présents sur le territoire, GPSO a mis en place des plans de gestions du patrimoine arboré et des plans guides comprenant un plan de gestion des arbres et un schéma directeur définissant les grandes orientations d'aménagement pour l'embellissement des parcs. Les 3 parcs classés concernés sont :

- Le **parc Edmond de Rothschild à Boulogne-Billancourt**, dont le Plan guide en cours de réalisation avec des travaux prévus en 2025,
- Le **parc Saint Jean-Paul II à Issy-les-Moulineaux**, dont le Plan guide a été réalisé en 2017 et mis en œuvre en 2018,
- Le **parc Frédéric Pic à Vanves**, dont le Plan de gestion est en cours de remplacement par un Plan guide qui sera finalisé en 2024.

### Désimperméabilisation et renaturation des sols

**La désimperméabilisation des sols** couverts d'une surface étanche (bitume, béton...) a pour objectif de lutter contre les inondations en permettant l'infiltration des eaux sur place.

**La renaturation des sols** a quant à elle pour but de retrouver un sol fertile sur des surfaces désimperméabilisées, en veillant à ce que la surface soit connectée avec la nappe phréatique en passant par un sol continu, vivant et abritant de la biodiversité. Cela est permis par de nouvelles structures végétales sur l'espace public, telle que la création de noues et de fosses filantes plantées entre les pieds d'arbres ainsi que de forêts urbaines.

Ces nouveaux espaces végétalisés soutiennent la biodiversité en renforçant les continuités écologiques,

les trames vertes et brunes entre les espaces végétalisés, favorisant les déplacements des espèces animales. Ils permettent également de lutter contre les îlots de chaleur urbains grâce à la plantation de nouveaux arbres qui font de l'ombrage tout en atténuant la pollution de l'air et du sol, en absorbant et en stockant le CO<sub>2</sub>.

Pour les parkings, les places de stationnement, les trottoirs et les rues piétonnes, les surfaces imperméables sont remplacées par des revêtements perméables et poreux laissant s'infiltrer l'eau, tels que les dalles engazonnées ou en graviers, les pavés avec joints végétalisés ou les résines ou le sol stabilisé.

**Durant l'année 2023, 6 574 m<sup>2</sup> ont été désimperméabilisés et végétalisés.**

### Les travaux réalisés en 2023

#### Boulogne-Billancourt

- Carrefours dits prioritaires ciblés dans le cadre de la Loi LOM : 250 m<sup>2</sup>. Dégagement de la visibilité en amont des traversées piétonnes sur les carrefours dits prioritaires avec la création de jardinières de pleine terre avec plantation,
- Place du Hameau Fleuri : 525 m<sup>2</sup>. Renaturation complète de la place par la création de 343 m<sup>2</sup> d'espaces verts, composés d'arbustes, de vivaces et de graminées. Déconnexion de 525 m<sup>2</sup> du réseau d'assainissement,
- Rue de Bellevue (n° 99) : 42 m<sup>2</sup>. Création de jardinières de pleine terre suite au retrait de deux linéaires de bacs en béton gravillonnés,
- Rue de l'Est (entre rue Gallieni et route de la Reine) : 541 m<sup>2</sup>. Requalification de la voirie, réhabilitation du réseau d'assainissement, entre la route de la Reine et la rue Gallieni et végétalisation (début des travaux en 2023 / fin des travaux 2024),
- Rue de Paris (entre le n°184 et n°186) : 90 m<sup>2</sup>. Désimperméabilisation de 9 places de stationnement par la création de 90 m<sup>2</sup> d'espaces verts,
- Rue de Seine (entre rue du Point du Jour et av. Pierre Grenier) : 168 m<sup>2</sup>. Rénovation et requalification de voirie avec création de 168 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés et arborés,
- Rue Gallieni (entre la rue de Silly et rue de Bellevue) : 125 m<sup>2</sup>. Création de 125 m<sup>2</sup> d'espaces verts et la plantation de 7 arbres (début des travaux en 2023 / fin des travaux 2024),
- Rue du Vieux Pont de Sèvres (n° 182) : 40 m<sup>2</sup>. Création de jardinières de pleine terre suite à l'enlèvement de cinq jardinières en bois,
- Rue de l'Abreuvoir x Rue des Fossés Saint Denis : 22 m<sup>2</sup>. Création de jardinières de pleine terre suite à l'enlèvement d'un bac en bois et afin de dégager la visibilité de cette zone,
- Rue Anna Jacquin (entre la Rue Saint Denis et Rue de Mont Morency) : 79 m<sup>2</sup>. Rénovation et requalification de voirie avec création de 70 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés, avec la plantation de 3 arbres et désimperméabilisation de 9 m<sup>2</sup> sous les stationnements vélo avec un revêtement en pavés à joints enherbés.

### Chaville

- Carrefours dits prioritaires ciblés dans le cadre de la Loi LOM : Dégagement de la visibilité en amont des traversées piétonnes sur les carrefours dits prioritaires avec la création de jardinières de pleine terre avec plantation,
- Place des Écoles : 34 m<sup>2</sup>. Désimperméabilisation et végétalisation des 3 pieds d'arbres (arbustes, vivaces et plantes fruitières),
- Avenue Saint Paul : 870 m<sup>2</sup>. Requalification en rue piétonne, avec la désimperméabilisation d'enrobé en 630 m<sup>2</sup> de sol en stabilisé et 120 m<sup>2</sup> en pavés enherbés ainsi que la création de 120 m<sup>2</sup> jardinières de pleine terre, plantées de massifs de vivaces, d'arbustes et de 6 arbres,
- Rue des Petits Bois : 54 m<sup>2</sup>. Création d'une jardinière 25 m<sup>2</sup> et 29 m<sup>2</sup> de revêtement drainant,

### Issy-les-Moulineaux

- Carrefours dits prioritaires ciblés dans le cadre de la Loi LOM : Dégagement de la visibilité en amont des traversées piétonnes sur les carrefours dits prioritaires avec la création de jardinières de pleine terre avec plantation,
- Allées Jean Nicot et Université : 37 m<sup>2</sup>. Travaux de requalification de la voirie et création de jardinières en pleine terre,
- Boulevard Gallieni : 30 m<sup>2</sup>. Création de bandes végétalisées entre les arbres,
- Jardin des Mille Roses : 700 m<sup>2</sup>. Désimperméabilisation pour création d'un jardin d'agrément,
- Rue Champ Chardon : 28 m<sup>2</sup>. Création d'une bande végétalisée entre les arbres,
- Rue Danton : 30 m<sup>2</sup>. Jardinières de pleine terre,
- Rue de l'Abbé Derry : 30 m<sup>2</sup>. Création de bandes végétalisées entre les arbres,
- Rue des Coutances : 196 m<sup>2</sup>. Création d'une bande végétalisée entre les arbres,
- Rue Émile Duployé : 56 m<sup>2</sup>. Création de 2 fosses d'arbres et agrandissement de 3 fosses existantes,
- Rue Ferdinand Buisson : 12 m<sup>2</sup>. Requalification de la voirie et création d'espaces végétalisés de pleine terre,
- Rue Jean Nicot : 37 m<sup>2</sup>. Requalification de la voirie et création de jardinières en pleine terre,
- Rue Jules Guesde : 27 m<sup>2</sup> désimperméabilisé. Création de bandes végétalisées entre les arbres,
- Rue Minard : 30 m<sup>2</sup>. Plantation de 6 arbres et création de jardinières de pleine terre,
- Rue Parmentier : 10 m<sup>2</sup>. Création d'une jardinière de pleine terre sur une place de stationnement de 5 m,
- Place de la Fontaine x rue de Vanves : 15 m<sup>2</sup>. Création d'une fosse filante entre les arbres,
- Place du 19 mars 1962 x Rue Paul Besnard : 133 m<sup>2</sup>. Rénovation de la rue et création d'espaces végétalisés de pleine terre,
- Sentier du Chemin de Fer : 50 m<sup>2</sup>. Plantation d'un arbre et jardinières de pleine terre,
- Square Louis Blériot : 44 m<sup>2</sup>. Création de jardins partagés de pleine terre.

### Marnes-la-Coquette

- Rue Yves Cariou : 100 m<sup>2</sup> : Désimperméabilisation et végétalisation de 100m<sup>2</sup>.

### Meudon

- Giratoire de l'avenue du Maréchal Leclerc : 210 m<sup>2</sup>. Création d'une piste cyclable uni directionnelle avec aménagement de massifs végétalisés,
- Giratoire de l'avenue du Général de Gaulle : 200 m<sup>2</sup>. Création d'une piste cyclable uni directionnelle avec aménagement de massifs végétalisés,
- Rue Babie : 9 m<sup>2</sup>. création de deux jardinières en entrée de rue,
- Rue Porto Riche : 35 m<sup>2</sup>. Création d'une jardinière en pleine terre.

### Sèvres

- Rue Riocreux et la place Pierre Brossolette : 380 m<sup>2</sup> désimperméabilisés. Création de 120 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés avec plantation de 3 arbres et aménagement de places de parking en béton drainant sur 260 m<sup>2</sup>,
- Route de Gallardon : 615 m<sup>2</sup> désimperméabilisés et 853 m<sup>2</sup> déconnectés du réseau d'assainissement. Création de jardinières de pleine terre et mise en œuvre de terre végétale au niveau des bordures d'arbres, mise en place d'un trottoir en revêtement drainant et profilage en toit de l'enrobé pour un ruissellement de l'eau de pluie vers les zones en stationnement en dalles engazonnées et fosses d'arbres.

### Vanves

- Villa de la Gare : 10 m<sup>2</sup>. Création d'une zone de rencontre et de plusieurs espaces végétalisés de pleine terre,
- Rue de l'Avenir : 54 m<sup>2</sup>. Végétalisation du pied du mur antibruit, avec des arbustes et des vivaces,
- Rue René Sahors : 8 m<sup>2</sup>. Création de fosses et plantations de 4 arbres,
- Rue Sadi Carnot : 10 m<sup>2</sup>. Création de fosses et plantations de 5 arbres.

### Ville-d'Avray

- Carrefours dits prioritaires ciblés dans le cadre de la Loi LOM : Dégagement de la visibilité en amont des traversées piétonnes sur les carrefours dits prioritaires avec la création de jardinières de pleine terre avec plantation,
- Mail Bosvieux : 400 m<sup>2</sup>. Aménagement avec renouvellement du revêtement par un revêtement drainant perméable et naturel, création d'une noue végétale, plantation du talus et réfection du mobilier.

## Perspectives 2024

- La désimperméabilisation ainsi que la végétalisation de l'espace public se poursuivront, afin de renforcer les continuités écologiques, créer des îlots de fraîcheur et gérer les eaux de pluie. L'utilisation de matériaux poreux sur les parkings, places de stationnement et rues piétonnes sera privilégiée, ainsi que la création d'espaces végétalisés en ciblant dans l'espace public, les esplanades, les places, les lieux de convergence et l'aménagement d'accotements de voiries végétalisés continus. En 2024, il est prévu de désimperméabiliser 8 023 m<sup>2</sup>.
- Des études sur les potentiels de désimperméabilisation et de végétalisation vont être réalisées sur l'ensemble des villes de GPSO, permettant de mettre en place une programmation de désimperméabilisation sur du long terme.



# Assainissement et gestion de l'eau

**GPSO dispose de Schémas Directeurs d'Assainissement visant à limiter la pollution des milieux urbains et naturels, causée par la vétusté du réseau ou par les débordements en temps de pluie, ainsi qu'à restaurer et valoriser le réseau hydrographique naturel.**

## Les travaux d'assainissement en 2023

L'année 2023 a permis de consolider et réaliser un programme de travaux priorisé par le délégataire Seine Ouest Assainissement (SOA), sur la base du diagnostic complet du réseau de GPSO réalisé en 2017. Cette programmation permet d'optimiser la réhabilitation et le maintien de l'intégrité physique des réseaux, ainsi que l'étude de programmes conséquents de travaux.

**Ces travaux visent à pérenniser les ouvrages, rétablir l'étanchéité des canalisations, améliorer la fluidité des écoulements, limiter les nuisances olfactives et éviter les pollutions par exfiltration des eaux usées.** Ils sont mis en œuvre en intégrant une charte « chantiers faibles nuisances », et en choisissant des techniques et des matériaux les moins impactants possible pour l'environnement (chemisage, tranchées réduites, recyclage des remblais, etc.).

Plusieurs kilomètres du réseau d'assainissement territorial ont été réhabilités en 2023, sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée.

### Boulogne-Billancourt

3 opérations pour un montant de 4 259 000 € TTC

- **Rue Anna Jacquin** : réhabilitation en chemisage (depuis l'intérieur) de 508 ml de collecteur visitable et remplacement ou réhabilitation de 35 branchements pour un montant de 2 355 000 € TTC,
- **Rue de Seine** (entre rue du Point du Jour et avenue Pierre Grenier) : chemisage de 158 ml de collecteur non visitable, remplacement ou réhabilitation de 8 branchements pour un montant de 258 000 € TTC,
- **Rue d'Issy** (entre allée Émile Pouget et rue du Vieux Pont de Sèvres) : réhabilitation par chemisage (depuis l'intérieur) de 448 ml de collecteur visitable et réhabilitation de 17 branchements pour un montant de 1 646 000 € TTC.

### Chaville

1 opération pour un montant de 302 000 € TTC

- **Rue Paul Bert** : chemisage de 140 ml de collecteur, remplacement de 3 ml de collecteur et remplacement de 35 branchements.

### Issy-les-Moulineaux

2 opérations pour un montant de 259 000 € TTC

- **Allée de l'Université** : chemisage de 33 ml de collecteur, remplacement de 17 ml de collecteur et remplacement de 4 branchements,
- **Allée Jean Nicot** : chemisage de 112 ml de collecteur, remplacement de 8 ml de collecteur et remplacement de 15 branchements.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE



## Meudon

4 opérations pour un montant de 1 062 000 € TTC

- **Rue Descartes** : chemisage de 174 ml de collecteur et remplacement de 31 branchements pour un montant de 325 000 € TTC,
- **Ruelle des Ménagères** : remplacement de 75 ml de collecteur et remplacement de 6 branchements pour un montant de 159 000 € TTC,
- **Rue Pasteur** : chemisage de 213 ml de collecteur et remplacement de 30 branchements pour un montant de 325 000 € TTC,
- **Sentier Latéral** : remplacement de 130 ml de collecteur et remplacement de 5 branchements pour un montant de 253 000 € TTC.

## Vanves

2 opérations pour un montant de 799 000 € TTC

- **Rue Eugène Baudouin** : chemisage de 88 ml de collecteur et remplacement de 10 branchements pour un montant de 197 000 € TTC,
- **Rue de Châtillon** : réhabilitation par chemisage (depuis l'intérieur) de 22 ml de collecteur visible, chemisage de 285 ml de collecteur non visible, remplacement ou réhabilitation de 21 branchements pour un montant de 602 000 € TTC.

## Les travaux de gestion intégrée des eaux pluviales

**En vue de l'ouverture de baignades pérennes dans la métropole parisienne, un protocole d'engagement visant l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne a été signé en 2020.** Dans ce cadre, GPSO s'est engagé à mener des actions contribuant à déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires et à désimperméabiliser les espaces publics. En 2023, il a été désimperméabilisé 6 574 m<sup>2</sup> d'espaces publics et il est prévu de désimperméabiliser 9 559 m<sup>2</sup> en 2024.

## Le schéma directeur d'assainissement et le zonage pluvial

**Conformément à la réglementation, GPSO a lancé son schéma directeur d'assainissement et son zonage pluvial en 2021. L'étude s'est poursuivie sur 2022 et 2023.** Le schéma directeur d'assainissement territorial vise à :

- Élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements,
- Mettre en place des actions propres à réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation,
- Sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement,
- Mettre en œuvre ou finaliser l'auto-surveillance du réseau,
- Mettre en place les bases du diagnostic permanent et d'une véritable gestion patrimoniale du système d'assainissement,

- Tenir compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité.

GPSO s'engage également à l'élaboration de nouveaux documents structurants de l'assainissement sur son territoire :

- **Le zonage assainissement « collectif/non collectif » ou zonage « eaux usées »** : il définit les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif.
- **Le zonage « eaux pluviales »** : il fixe les prescriptions en matière de limitation des rejets d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement. En effet, lors des dernières décennies, l'urbanisation a souvent été accompagnée d'une imperméabilisation généralisée des sols. Cela a eu pour conséquence une augmentation des volumes ruisselés, du risque inondation et une dégradation de la qualité des milieux récepteurs par déversement d'eaux usées au milieu naturel et entraînement des pollutions présentes sur les surfaces imperméabilisées, comme les voiries par exemple. Aujourd'hui, il est devenu évident qu'il faut retenir les eaux pluviales à la source et les gérer au plus près de là où elles tombent, par infiltration ou évapotranspiration. On parle alors de gestion intégrée des eaux pluviales. Le zonage pluvial a précisément pour objectif la gestion des eaux pluviales à la source, sans rejet au réseau, dans les projets d'urbanisation ou de renouvellement urbain. Il vise aussi à prémunir le réseau unitaire contre tout apport supplémentaire d'eaux pluviales, qui aurait pour conséquence une aggravation des rejets d'eaux usées.

## Perspectives 2024

### Réhabilitation des réseaux d'assainissement visitables suivants :

- Boulogne-Billancourt : rue de Bellevue (entre avenue du Général Leclerc et rue Galliéni), rue de Meudon (entre rue d'Issy et place Jules Guesde), rue Galliéni (entre le numéro 239 et le quai Alphonse le Gallo) et rue de la Rochefoucauld.

### Réhabilitation des réseaux d'assainissement non visitables suivants :

- Boulogne-Billancourt : rue de Seine (entre rue du Point du Jour et avenue Pierre Grenier),
- Chaville : rue du Gros Chêne,
- Issy-les-Moulineaux : rue Glacière, allée des Ponts, allée Sainte Eudoxie,
- Meudon : rue Hérault, rue Langrognet, rue Rushmoor, rue des Sorrières ,
- Sèvres : rue Marguerite Payen.



# La gestion durable et préventive des déchets

La prévention des déchets et leur valorisation, grâce à la réutilisation ou au recyclage, sont deux actions essentielles à la préservation de notre patrimoine naturel. GPSO, en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, s’inscrit pleinement dans une perspective durable en mettant en œuvre deux axes principaux : une collecte optimisée avec pour objectif l’atteinte des seuils fixés par la réglementation en matière de recyclage, et un programme de prévention des déchets visant à diminuer l’impact de leur élimination sur l’environnement.

## Le nouveau marché de collecte

Le nouveau marché de collecte a débuté fin 2022. Courant 2023, les prestataires ont reçu la majorité des nouvelles bennes de collecte. Ces camions sont soit électriques, soit au GNV (Gaz Naturel Véhicule), pour répondre aux clauses et critères environnementaux imposés dans le marché.

Ainsi, ce nouveau marché va permettre de poursuivre l’accroissement de la flotte de véhicules électriques utilisée sur le territoire.

De plus, pour rejoindre la démarche de Territoire Intelligent lancée par GPSO, et améliorer le service, chaque prestataire a mis en place une plateforme permettant un meilleur suivi de l’ensemble de sa prestation par des agents de GPSO.

## Le tri des déchets alimentaires

Depuis janvier 2023 et jusqu’en 2025, GPSO déploie progressivement la collecte des déchets alimentaires sur l’ensemble du territoire après une expérimentation réussie menée de fin 2018 à 2022 sur Marnes-la-Coquette et Ville-d’Avray. Le déploiement sur les

nouveaux secteurs du territoire a lieu en période « hivernale », de janvier à mars 2023 puis d’octobre à décembre 2023, afin de réduire les nuisances éventuelles pendant la mise en place.



Entre janvier et mars 2023, 8850 foyers bouloonnais, 5400 foyers isséens, 2900 foyers vanvéens et 2800 foyers chavillois ont été concernés par la mise en place de la nouvelle collecte. Puis d'octobre à décembre 2023, ce sont 12400 foyers bouloonnais, 6700 foyers isséens, 300 foyers vanvéens et 4100 foyers sévriens qui pourront bénéficier de la mise en place de la collecte des déchets alimentaires.

GPSO a mis en œuvre une organisation spécifique et une communication ad hoc pour que les habitants du territoire s'approprient ce nouveau geste de tri. Avant le démarrage de la nouvelle collecte, les habitants ont reçu un nouveau bac au couvercle marron permettant de recevoir les déchets alimentaires. Par ailleurs, ils ont pu bénéficier à leur domicile de la visite d'un éco-animateur missionné par GPSO afin de recevoir un bioseau, une dotation initiale de sacs transparents compostables pour réaliser le tri et un guide du tri récapitulant les bonnes pratiques.

Concrètement, les habitants disposent de tous les équipements requis pour réaliser le tri des déchets alimentaires à leur domicile : les restes de repas y compris de viandes et poissons, épiluchures, marcs de café et sachets de thé, etc peuvent ainsi être valorisés.

### Que deviennent les déchets alimentaires ?

Les déchets alimentaires sont collectés deux fois par semaine et parallèlement la collecte des ordures ménagères est diminuée, sauf sur certains secteurs où elle est déjà optimisée.

Les déchets issus du tri sont collectés séparément des autres déchets pour être valorisés. Ils sont d'abord accueillis sur des plates-formes de réception de proximité (Villeneuve-Saint-Georges et Saint-Denis) pour être ensuite envoyés vers des sites de méthanisation plus éloignés de la petite couronne parisienne. Les déchets alimentaires sont transformés en biogaz et en amendement organique dans ces méthaniseurs. Le biogaz est une énergie renouvelable : il permet de produire de l'électricité, de la chaleur et du biocarburant.

L'amendement organique, ou compost, est utilisé par les agriculteurs, ce qui limite ainsi le recours aux engrais chimiques.

### De janvier à octobre 2023, 489 tonnes ont été collectées.

À titre d'exemple, la valorisation des déchets alimentaires sur le territoire de janvier à octobre 2023 a d'ores et déjà permis de recharger 20900 smartphones pendant un an, de faire parcourir 124100 km à des bus et 6300 km à des trains, de chauffer 15 maisons de 110 m<sup>2</sup> au gaz naturel et de fertiliser 14 terrains de football en engrais naturel.

### La collecte des déchets verts

Depuis 2023, Grand Paris Seine Ouest a mis en place une nouvelle collecte en porte-à-porte réservée. Cette collecte concerne les habitants des rues pavillonnaires. Les déchets verts sont collectés chaque année, à partir de 2023, de mi-mars à fin octobre, une fois par semaine. Ils sont collectés en fagots ou en sacs spécifiques compostables, mis à disposition dans les villes.

GPSO a adressé un flyer à l'ensemble des adresses concernées, pour les informer de la mise en place de la collecte en porte-à-porte des déchets verts.

Cette nouvelle collecte concerne les déchets végétaux, tels que la tonte, les tailles de haies et d'arbustes, les feuilles mortes et les déchets floraux.

Ce nouveau service garantit un traitement plus adapté des déchets végétaux : une fois collectés, ils sont envoyés en centre de compostage, pour être ensuite broyés et transformés en compost. Ce compost est destiné à être revendu à des particuliers ou à des agriculteurs.

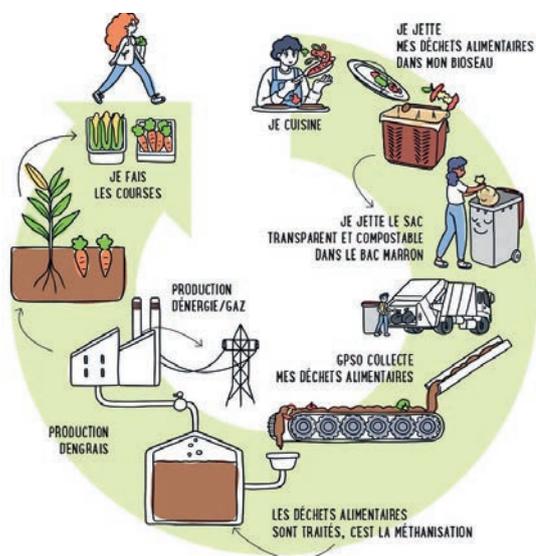
Pour cette première année, **485 tonnes de déchets verts ont été valorisées** par l'intermédiaire de cette nouvelle collecte.



### La prévention des déchets

GPSO a élaboré au cours de l'année 2022 son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui a pour objectif de réduire de 15% la quantité de déchets produite sur le territoire d'ici 2030, par rapport à 2010 (de 385 kg par habitant en 2021 à 329 kg par habitant en 2030). L'objectif est donc de limiter la production de déchets, en amont des autres gestes essentiels de tri et de recyclage. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Le PLPDMA est un document de planification territorial sur 6 ans, de 2023 à 2028 pour GPSO. Il est co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Tous les déchets produits par les ménages et les acteurs économiques produisant moins de 3000 litres de déchets par semaine sont concernés par ce plan.



En 2021, un diagnostic du territoire a permis d'identifier les gisements de déchets, potentiels d'évitement et cibles prioritaires à intégrer au futur PLPDMA.

Début 2022, plusieurs groupes de travail se sont réunis pour coconstruire le plan d'actions, sur la base des attentes du territoire en matière de prévention des déchets et du diagnostic. Une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), a été créée ; celle-ci est composée d'élus et d'acteurs économiques, institutionnels et associatifs du territoire.

Trois principaux leviers ont ainsi été identifiés et validés en CCES, jugés particulièrement efficaces pour réduire la production de déchets :

- **La réduction et la valorisation des déchets organiques**, notamment à travers le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **L'allongement de la durée d'usage des objets et matériaux**, notamment à travers la promotion du réemploi, de la réparation, et de l'utilisation d'emballages pérennes ;
- **La promotion de comportements écoresponsables** au bureau, dans les transports, à l'école et chez soi.

Une consultation citoyenne en ligne a été réalisée entre le 12 juillet et le 15 octobre 2022 sur la plateforme [jeparticipe.seineouest.fr](http://jeparticipe.seineouest.fr) afin d'enrichir le plan d'actions. 167 participants ont partagé plus de 150 contributions relatives à la prévention.

Lors du Conseil de Territoire du 8 février 2023, pour une durée de 6 ans, le PLPDMA a été adopté avec pour objectif de réduire de 15% notre production de déchets par habitant d'ici 2030, par rapport au niveau de 2010.

En réponse à cet enjeu environnemental majeur, GPSO poursuit l'objectif de réduire de 15% la quantité de déchets produite par habitant en 2030 par rapport à 2010.

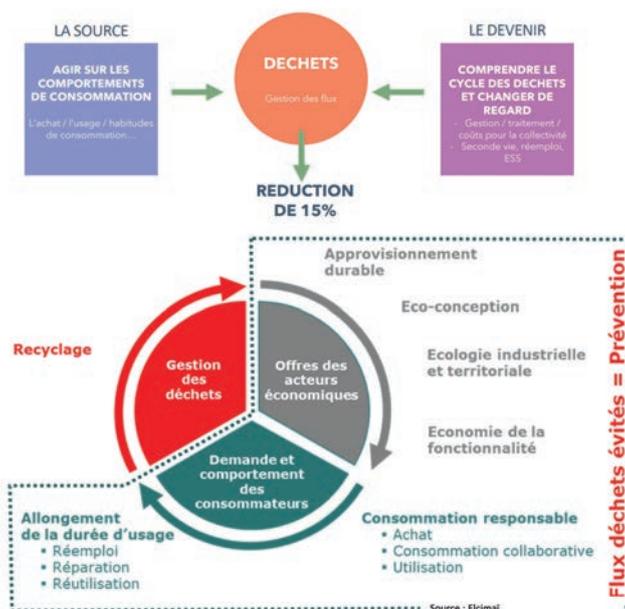
## Présentation du PLPDMA 2023-2028

Le PLPDMA c'est ...

- **La déclinaison locale du Programme Régional de Prévention des Déchets (PRPD)**, prévu par la Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) de 2020 et basé sur la prévention et la réduction des déchets, notions complémentaires à celles de collecte et de tri.
- **Un programme qui vise à réduire de 15% la production des déchets ménagers sur le territoire d'ici 2030** et par rapport à 2010.



Source : StratéAct

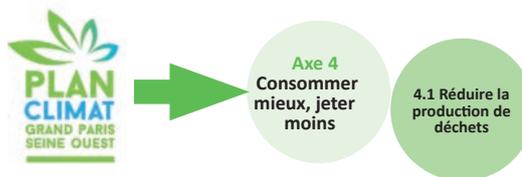


- **Un programme qui concerne l'ensemble des déchets des ménages et des acteurs socio-économiques** (ménages, écoles, commerces, entreprises etc.) produisant moins de 3 000 litres de déchets par semaine collectés par la collectivité.

### Déchets ménagers et assimilés, de quels déchets parle-t-on ?

- Ordures ménagères résiduelles (Omr)
- Déchets issus des collectes sélectives (emballages, verres...)
- Déchets des activités économiques collectés par la collectivité (<3000 litres par semaine)
- Encombrants des ménages et collectes en déchèterie
- Dépôts sauvages

- **Une action-phare du Plan Climat Air Énergie Territorial (Axe 4 « Consommer mieux, jeter moins »)**, qui a pour finalité d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Concernant les déchets, cela passe notamment par la modification des modes de consommation des acteurs du territoire, en diminuant les quantités de déchets produites et en améliorant leur traitement lorsqu'il n'aura pas été possible de les éviter.



- **Le fruit d'une démarche concertée et coconstruite** au sein d'un Comité de Pilotage appelé Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), qui réunit des élus des 8 villes du territoire, des acteurs économiques et associatifs ainsi que les partenaires institutionnels.
- **Un plan d'actions réparti en 3 axes et 12 actions**, adopté par les élus lors du Conseil de Territoire du 8 février 2023 :

### Axe n° 1- Anti-gaspi, compostage et compagnie : réduire et valoriser nos déchets organiques

- **Action 1.1** - Inciter à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des publics scolaires
- **Action 1.2** - Inciter à la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des autres publics et en particulier des commerces
- **Action 1.3** - Renforcer le déploiement du compostage domestique et créer une culture commune autour de ces pratiques et de la valorisation des déchets verts
- **Action 1.4** - Prendre en compte le tri des biodéchets et l'implantation de composteurs dans la conception et la rénovation des immeubles

### Axe n°2 - L'usage unique, c'est fini ! Place au réemploi, à la réparation et à la réutilisation de nos emballages et autres biens

- **Action 2.1** - Promouvoir et déployer les emballages réutilisables
- **Action 2.2** - Organiser et promouvoir les événements éco-responsables et en lien avec l'économie circulaire
- **Action 2.3** - Favoriser le développement d'une filière et des flux de réemploi sur le territoire

### Axe n°3 - Devenir un écocitoyen éclairé, au bureau, en voyage, chez soi et à l'école

- **Action 3.1** - Accompagner au changement les habitants et acteurs du territoire vers une consommation plus responsable chez soi, au travail ou à l'école
- **Action 3.2** - Mettre en place des actions de sensibilisation dans les lieux de transport en faveur de la prévention des déchets durant ses voyages
- **Action 3.3** - Faciliter le lien et créer des synergies entre les différents acteurs et initiatives locales, associatives et économiques
- **Action 3.4** - Mettre en place un plan de communication en faveur de la prévention des déchets
- **Action 3.5** - Sensibiliser les acteurs du territoire et les habitants à la lutte contre les dépôts sauvages

Retrouvez l'ensemble de ces informations sur le site internet de Grand Paris Seine Ouest : [seineouest.fr/plpdma](http://seineouest.fr/plpdma)

## Subventions aux projets associatifs liés à l'économie circulaire et à la prévention des déchets

En adéquation avec l'accompagnement proposé par le Sycotm, **GPSO continue de subventionner les acteurs locaux qui mettent en œuvre des actions liées au tri et à la prévention des déchets.**

Ce dispositif répond concrètement aux objectifs que GPSO s'est fixé en matière de réduction et de tri des déchets, inscrits dans l'axe 4 de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'ancrage local des projets permet ainsi de mettre en place des actions adaptées au territoire, de créer une synergie entre les différents acteurs, tout en contribuant à la relance économique.

En 2023, l'appel à projet a permis de subventionner 7 associations à hauteur de **77 877,00 €**.

#### French Relovution (Chaville)

**Création d'un « Café-brico »** : réemploi et/ou réparation d'outillages, de matériel de bricolage afin d'en favoriser une utilisation raisonnée.

#### Concrètement :

- Organisation d'ateliers de sensibilisation pour la réduction des déchets vestimentaires principalement, à travers la réutilisation ou création de vêtements accessoires.
- Accroître le réseau de structure disposant de stocks afin d'effectuer le tri et la récupération du matériel.



#### Espaces (Chaville)

**Actions éducatives sur le thème de la « gestion des déchets »**

#### Concrètement :

Soutenir la création du projet de Repair Café qui interviendra sur les thématiques suivantes :

- Un atelier pour la réparation de petits équipements électroniques. Les objets réparés seront soit remis en vente au sein de la boutique de la ressourcerie, soit réparés pour les particuliers, ou auto-réparés avec l'accompagnement des salariés. Des salariés en insertion seront en effet formés sur la réparation des dits objets,
- L'augmentation du nombre d'ateliers de sensibilisation et de visites guidées, proposés sur la prévention des déchets et le réemploi, auprès de tous les publics (habitants, entreprises, scolaires etc.),
- La mise en place d'une cantine solidaire avec proposition de restauration sur le temps du midi et du goûter, notamment à partir d'inventus récupérés auprès de partenaires. Pour accompagner la cantine solidaire, des ateliers de sensibilisation à une alimentation saine et durable seront proposés (zéro déchet, antigaspillage alimentaire, « restes du frigo »).

#### La Refile (Meudon)

**Sensibiliser le public à une alimentation « anti-gaspi » de réduction des déchets**

#### Le FABLAB de Meudon (Meudon)

**Organisation d'ateliers de sensibilisation**

#### Concrètement :

- Organisation de deux sessions de repair café par mois

#### Les Bergeries d'Issy (Issy-les-Moulineaux)

**Renforcement de l'offre d'ateliers** de sensibilisation à destination des établissements scolaires sur le thème « Mes déchets ont de la valeur »

#### Concrètement :

- Enrichissement de l'offre de sensibilisation auprès des établissements scolaires qui se rendent à la ferme pédagogique.
- Création et animation de nouveaux ateliers de sensibilisation avec ouverture progressive de nouveaux créneaux autour de la thématique « Mes déchets ont de la valeur ! » (recyclage, tri sélectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage)

## Autre association ayant bénéficié d'une subvention début 2023.

### Ecoleau (Issy-les-Moulineaux)

**Aide au changement de comportement** par l'enseignement de pratiques visant à réduire le gaspillage alimentaire, à mieux trier les déchets, à fabriquer des produits du quotidien à base d'ingrédients de qualité et d'origine naturelle.

**Un nouvel appel à projet sera lancé en 2024.**

## Le compostage

Afin de répondre aux objectifs de réduction des déchets que se fixe le territoire, **GPSO accompagne le développement du compostage de proximité** :

- Distribution gratuite de tous les types de composteurs sur l'ensemble du territoire, en fonction du besoin et de la demande
- Accompagnement par un maître composteur pour les sites collectifs.

### Le compostage individuel

#### En pavillon

Les habitants intéressés par la mise en place d'un composteur dans un jardin privatif ont la possibilité de demander la livraison à domicile d'un composteur par GPSO.

**328 composteurs individuels ont été livrés en 2023. Depuis le démarrage de ce programme en 2013, 2 725 ont été délivrés.**

#### En appartement

Les habitants en appartement peuvent venir retirer un lombricomposteur directement auprès de la Maison de la Nature et de l'Arbre ou de la Maison de la Planète à Boulogne-Billancourt.

**356 lombricomposteurs ont été délivrés en 2023. Depuis le démarrage de ce programme en 2013, 33 109 ont été délivrés.**

### Le compostage partagé

#### Les composteurs collectifs en pied d'immeuble

Sous l'impulsion de référents et d'habitants mobilisés au sein d'une même résidence, celle-ci peut s'équiper de bacs de compostage (après audit par le maître composteur de GPSO et instruction du dossier).

**14 sites collectifs ont été équipés en 2023. Depuis le démarrage de ce programme en 2012, 380 sites ont été équipés.**

En 2023, la MDNA a accueilli dans ses locaux deux ateliers de formation des référents de sites de compostage partagé, assurés en partenariat avec le Sycotom, afin de former et accompagner au mieux les personnes souhaitant s'engager dans un projet de



compostage collectif. **Les personnes qui participent au compostage collectif sont systématiquement formées par un maître composteur.**

#### Les composteurs de quartier

Sous la supervision d'une association locale et après accord de la Ville, GPSO installe des composteurs sur l'espace public, souvent au sein d'un square ou d'un parc, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de composter leurs déchets (après adhésion et formation auprès de l'association).

**En 2023, 6 composteurs de quartier ont été installés sur le territoire, soit un total de 37 depuis 2017.**



2 FAIM «ZÉRO»



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



## L'agriculture urbaine

**L'agriculture urbaine a pour objectif de développer la production de légumes, de fruits et autres aliments en ville. Si les jardins familiaux ou le maraîchage périurbain en sont des formes bien connues, d'autres se développent actuellement telles que les jardins partagés ou encore les fermes urbaines sur le territoire de GPSO.**

### Les jardins partagés

Les jardins partagés répondent au souhait des citoyens de s'impliquer directement dans le devenir du territoire, et au besoin de connexion avec la nature. La Maison de la Nature et de l'Arbre de GPSO coordonne la mise en place de jardins partagés, avec les services techniques (voirie, service parcs et jardins). La conception tient compte de la biodiversité, de la qualité du sol, pour aménager des cultures en pleine terre ou hors sol pour l'accessibilité PMR.

### Un nouveau projet voit actuellement le jour sur Issy-les-Moulineaux

Les jardins partagés répondent au souhait des citoyens de s'impliquer directement dans le devenir du territoire, et au besoin de connexion avec la nature. La Maison de la Nature et de l'Arbre de GPSO coordonne la mise en place de jardins partagés, avec les services techniques (voirie, service parcs et jardins).

### L'apiculture

GPSO structure un réseau de l'apiculture avec la mise en place de conventions de mise à disposition d'espaces verts lui appartenant. Un nouveau rucher sur 20m<sup>2</sup>, accueille 10 ruches de l'association Miel en Seine sur le complexe Marcel bec à Meudon .





### Vignes

80 m<sup>2</sup> de vignes ont vu le jour sur la grande rue à Sèvres. Les vignes sont gérées par l'association Vigne en Seine

### Verger

177m<sup>2</sup> de vergers installés et gérés par GPSO sur le jardin du point du jour à Boulogne-Billancourt.

### Perspectives 2024

- Poursuite de la mise en place de jardins partagés identifiés avec les villes
- Poursuite du projet de mise en réseau des vignes afin de mutualiser les expériences et les connaissances (production du raisin, vinification, vendanges, plantes nuisibles)
- Création et animation d'un comité de suivi des ruchers identifiés sur le territoire
- Structuration de la démarche agriculture urbaine écocitoyenne
- Élaborer un programme de sensibilisation liée à l'alimentation durable et identifier les partenaires locaux en matière de circuits courts
- Identification du réseau des apiculteurs sur le territoire de GPSO : cartographie des sites d'apiculture identifiés.

### Préserver la ressource en eau

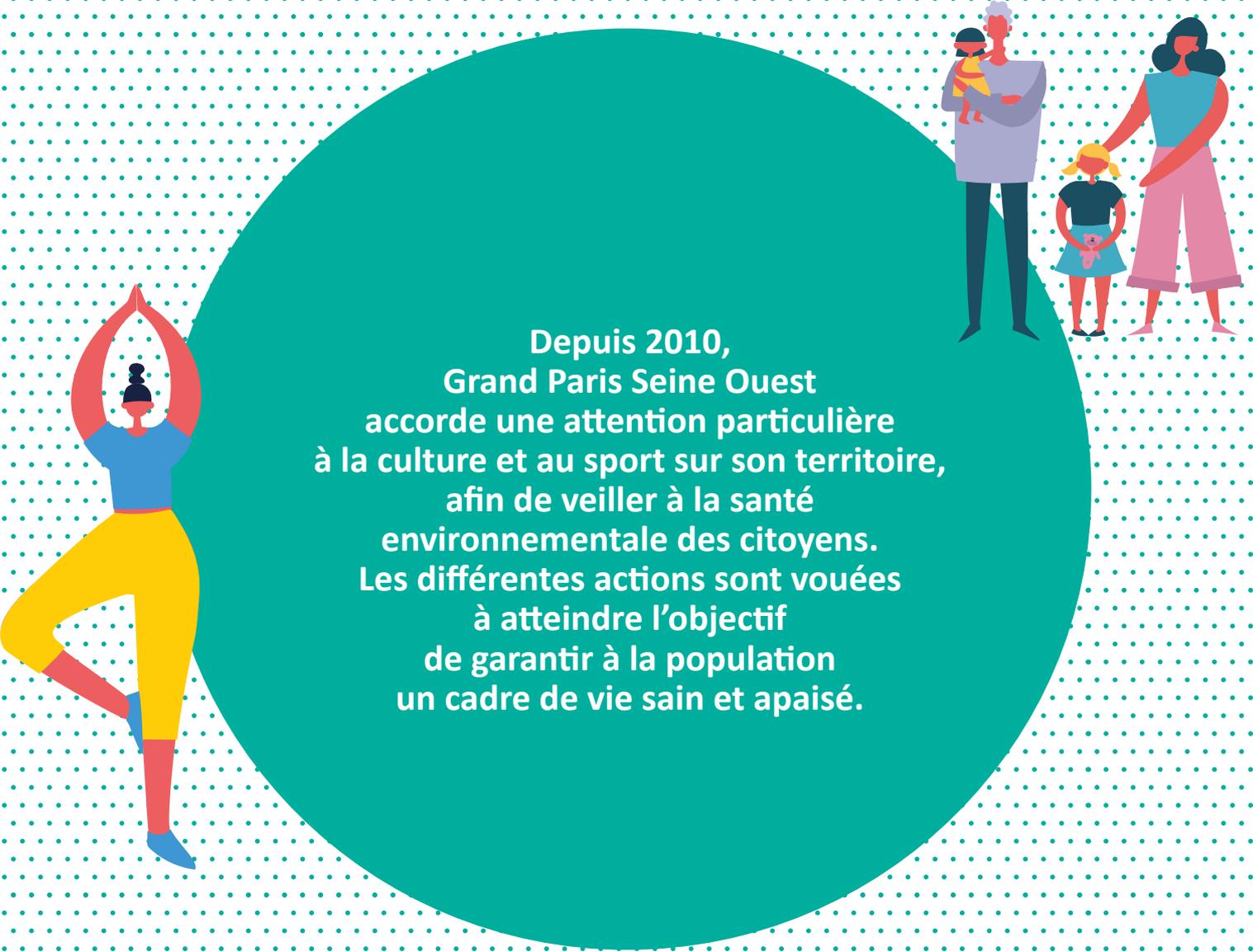
#### Une subvention pour les récupérateurs d'eau de pluie

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, GPSO propose une subvention pour aider les habitants en pavillon à acheter un récupérateur d'eau de pluie. Cet équipement permet de faire des économies en récoltant l'eau non-potable pour arroser son jardin, laver sa voiture, nettoyer les sols... Le montant de l'aide est fixé forfaitairement à 50% du coût TTC de l'équipement, et plafonnée à 50€ par équipement avec ses accessoires éventuels (socle, robinet, kit de raccordement...).

Cette subvention a été étendue en 2023 aux habitats collectifs.



# Favoriser l'épanouissement et le bien-être des usagers



Depuis 2010, Grand Paris Seine Ouest accorde une attention particulière à la culture et au sport sur son territoire, afin de veiller à la santé environnementale des citoyens. Les différentes actions sont vouées à atteindre l'objectif de garantir à la population un cadre de vie sain et apaisé.



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

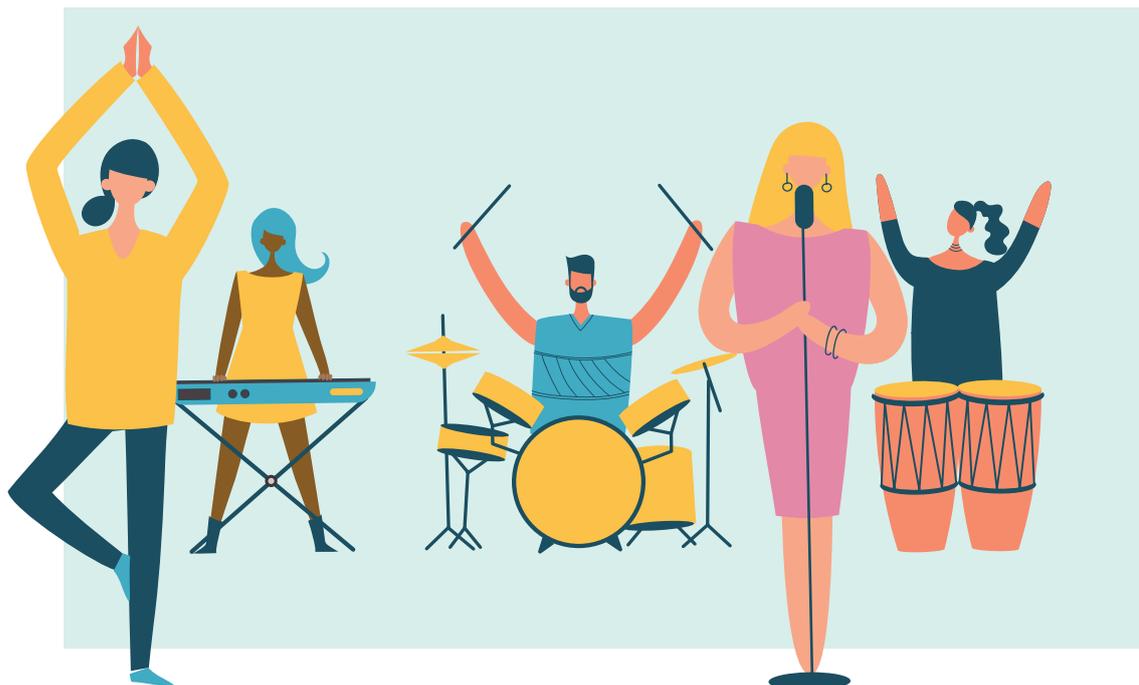


13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES





# Les arts et la culture pour s'inscrire dans une démarche durable

**Le réseau des conservatoires est composé de 5 établissements publics, localisés sur 7 sites. Au-delà de son activité d'éducation artistique, il peut également être un levier pour favoriser et contribuer au Développement Durable.**

## Un engagement des conservatoires de GPSO pour un « monde durable »

En tant qu'acteurs de la vie locale, les conservatoires sont au **cœur d'un éco-système culturel**. Ainsi par des comportements vertueux et soucieux de la préservation des ressources, les agents des conservatoires ont le pouvoir d'impacter de façon non négligeable fournisseurs, prestataires, partenaires avec lesquels ils sont en interactions quotidiennes.

En tant que lieux d'apprentissage, de création et de diffusion artistique, les conservatoires ont **un rôle à jouer dans l'éducation des jeunes générations**, pour former des artistes amateurs ou professionnels conscients de leur impact sur le monde qui les entoure.

## Une mobilisation concrète

- **Des référents « développement durable »**, ont été nommés au cours de l'année 2023 dans chacun des 5 conservatoires de GPSO. Ces « ambassadeurs du

plan climat » ont pour missions de sensibiliser les équipes aux éco-gestes responsables et être le relai des bonnes idées, souhaits ou difficultés rencontrés sur le terrain par les équipes administratives, techniques et pédagogiques.

- Des réunions avec l'ensemble des référents des autres directions et services ont lieu régulièrement et permettent de mettre en place des actions concrètes.

À titre d'exemple, **des ateliers de sensibilisation éco-responsables** ont été organisés au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt en partenariat avec la Maison de la Nature et de l'Arbre, autour des thèmes des mobilités douces, du «faire soi-même» ou du réemploi et la réutilisation ont été très appréciés par les élèves et parents d'élèves.

## Une gestion responsable des ressources

Les conservatoires ont été particulièrement pro-actifs dans les démarches de « **sobriété énergétique** » et de « nettoyage numérique » mises en place par GPSO en 2022/2023.



En matière de sobriété énergétique, les efforts collectifs de tous les établissements ont porté leurs fruits avec des baisses de consommation de gaz et d'électricité de l'ordre de **30%** pour certains entre l'hiver 2021/2022 et l'hiver 2022/2023, ce qui est conséquent compte tenu des contraintes liées au maintien d'une température minimum pour ne pas endommager les instruments et respecter le confort des élèves.

La Direction de la Culture et des Sports est arrivée à la deuxième place du défi interne de nettoyage numérique grâce à la mobilisation de tous les équipements pour réduire le volume des mails et des fichiers stockés sur les serveurs qui consomment plusieurs tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Ainsi, lors de cette opération, **le volume des données a été réduit collectivement de 19%**.

### Séminaire de rentrée

Le séminaire de rentrée de septembre 2023 a réuni les équipes des conservatoires, professeurs, agents administratifs et techniques sur **la thématique des conservatoires dans un monde durable**.

Dans ce cadre, un travail transversal a été mené avec la Direction de l'aménagement et du Développement économique Durable qui a présenté les actions de GPSO à travers le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le plan d'Aménagement Développement Durable (PADD).

Claire Chaduc, fondatrice du **cabinet Alterculture** et spécialiste des questions environnementales, a pu présenter les enjeux actuels de l'éco-citoyenneté dans le monde culturel et détailler plusieurs pistes concrètes et exemples de démarches adoptées par des établissements d'enseignement artistique. 200 agents étaient présents lors de cette rencontre.

## Responsabilité sociale des organisations

Les conservatoires de GPSO s'inscrivent plus largement dans la dynamique de responsabilité sociale des organisations en mettant en place des actions qui favorisent l'épanouissement culturel, l'éducation artistique et le renforcement des liens entre les citoyens.

### Accessibilité

Les conservatoires de GPSO sont très attentifs à l'ouverture de leurs établissements à tous les publics.

**Pour la saison 2022/2023, 70 enfants porteurs de handicap (trisomie, troubles du langage, troubles du comportement, autisme...) ont bénéficié d'un enseignement artistique adapté au sein des Conservatoires de GPSO ou hors les murs (partenariats Éducation nationale, établissements spécialisés, ...).**



Les cours sont pensés avec et pour les enfants et leurs familles, en lien avec les enseignants et l'administration des Conservatoires : adaptation de la méthodologie d'apprentissage (jeu, mémorisation, ...), de la durée des cours ou du matériel (loupe pour faciliter la lecture des partitions, ...).

Certains élèves participent également à des spectacles. Ces collaborations enrichissent leur socialisation au sein d'un groupe, renforcent leur enthousiasme à pratiquer une activité artistique et sont sources de satisfaction autant pour eux-mêmes que leurs familles.

Les équipes des conservatoires, professeurs, administratifs et techniques, sont régulièrement formées pour accueillir toujours mieux les publics en situation de handicap.

### Partenariat avec l'Académie Philippe Jaroussky

Depuis 2021, GPSO a mis en place un partenariat étroit avec l'Académie Philippe Jaroussky qui rapproche l'enseignement de la musique classique des jeunes qui en sont éloignés.



L'Académie, implantée à La Seine Musicale (Boulogne-Billancourt), poursuit un objectif d'insertion sociale en déployant des passerelles entre les secteurs traditionnels de la formation musicale, tels que les Conservatoires et les écoles de musique, et les publics éloignés de la musique classique.

**Chaque année, 25 enfants, issus de familles modestes et âgés de 7 à 12 ans, sont recrutés par l'Académie Jaroussky pour intégrer le programme des « Jeunes Apprentis ».** Ils explorent pendant 3 ans l'univers de la musique classique au travers du piano, du violon et du violoncelle. Grâce aux passerelles progressivement mises en place, ces élèves peuvent ensuite poursuivre leur parcours musical au sein des Conservatoires de GPSO. **On compte désormais environ 35 apprentis au sein des Conservatoires du territoire.**

4 conservatoires (Meudon, Sèvres, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux) ont signé une convention de partenariat qui permet d'accueillir les jeunes académiciens pour la poursuite de leurs études musicales à la fin de leur parcours.

### Éducation Artistique et Culturelle

**Plus de 2 500 enfants scolarisés sur le territoire bénéficient d'interventions musicales assurées par des enseignants des Conservatoires.** Ces interventions en milieu scolaire sont essentielles car elles permettent de toucher des enfants qui n'ont pas l'occasion de fréquenter un conservatoire et de leur proposer une sensibilisation à la musique avec des enseignants formés spécifiquement pour cela.

### Des projets favorisant la coopération, la transversalité, et les échanges intergénérationnels

Sous l'impulsion du Conseil Départemental des Hauts de Seine, **la Direction Culture et Sports de GPSO, a mis en place un projet de réseau qui a rassemblé les 5 conservatoires et 8 établissements d'enseignement artistique du territoire** : l'École Prizma (Boulogne-Billancourt), l'Académie Jaroussky (Boulogne-Billancourt), l'association Accords Majeurs (Chaville), les Enfants de la Comédie (Boulogne-Billancourt et Sèvres), la MJC de la Vallée (Chaville), la SUM (Sèvres), les Arcades (Issy-les-Moulineaux) et Le Réacteur (Issy-les-Moulineaux).



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



# Favoriser l'activité sportive et le bien-être dans un avenir durable

Avec le Complexe Sportif Marcel Bec situé à Meudon, GPSO souhaite susciter de nouvelles vocations et donner la possibilité à chaque habitant du territoire de pratiquer une activité sportive et de loisirs dans un cadre de nature et des conditions optimales d'accueil et de sécurité.

GPSO contribue également activement à la vitalité sportive du territoire en soutenant des clubs de sport de haut niveau : handball féminin, football féminin, hockey sur glace, basketball.

## Le Complexe Sportif Marcel Bec au cœur de la forêt de Meudon

Les 12 hectares du complexe Marcel Bec accueillent toute l'année les clubs, les sportifs de haut niveau, les scolaires et les familles.

**Le site possède deux surfaces de jeu en gazon synthétique éclairées**, pour le football et le rugby, garantissant une pratique en extérieur toute l'année. Au centre du complexe, **une plaine de jeux éclairée**, en gazon naturel, est convertible en 2 terrains de football à onze ou en 1 terrain de rugby.

À l'extrémité du complexe, le réaménagement de l'extérieur d'honneur a permis de doter le site d'**une surface de pratique sportive supplémentaire en gazon naturel**. Celle-ci est accessible aux familles pour une pratique libre en dehors des créneaux accordés aux clubs du territoire.

**9 courts de tennis extérieurs**, dont 5 éclairés et deux en terre battue, viennent s'ajouter aux 3 salles (2 omnisports et 1 spécifique) pouvant accueillir la pratique de cette discipline. Les habitants du territoire peuvent réserver un court, à titre payant, après s'être inscrits en ligne.

Après la création d'un bâtiment abritant 14 vestiaires, l'étape d'aménagement la plus récente s'est achevée en avril 2017 avec l'implantation de :

- 1 station-service pour cyclistes (VTT)
- 1 aire de pétanque
- 1 enclos pour activités équestres
- 1 parcours sportif de 1200 mètres (ateliers de « street workout », dont 3 connectés (coach virtuel))
- Des tables de pique-nique, pour compléter les équipements déjà existants et renforcer l'identité « loisirs-familles » de l'équipement

Afin de répondre à la demande des familles avec enfants en bas âge, plusieurs équipements ont été installés :

- 2 aires de jeux pour enfants
- 1 piste cyclable pour enfants
- 2 brumisateurs
- 1 parc filet
- 1 skate-park
- 1 pumtrack

Ces nouveaux équipements ont permis d'accueillir un public plus familial en pratique libre.

### Le complexe sportif Marcel Bec en chiffres en 2023

- Un peu plus de 6300 réservations payantes individuelles pour l'activité de tennis loisirs ont été enregistrées
- Le parc filets a accueilli plus de 17000 personnes
- 6 sorties gratuites de VTT-découverte, d'une vingtaine de kilomètres
- Plus de 20 événements ont été accueillis au complexe sportif.

## Un engagement en faveur de la transition écologique

Toutes les allées piétonnes, les parkings et les locaux communs des bâtiments ainsi que tous les gymnases sont **équipés en LED**. Cela permet de limiter les consommations électriques du site et de graduer l'éclairage dans les gymnases de 30 à 70% pour les entraînements voire 100% pour les compétitions. Des travaux de toitures, d'isolation thermique et phonique ont également été réalisés.

Les efforts réalisés en faveur de la sobriété énergétique par les équipes du complexe sportif Marcel Bec ont porté leurs fruits. Entre les hivers 2022 et 2023, il a été constaté une baisse de 25% des consommations électriques et d'environ 30 % pour le gaz.

## Un soutien actif pour les clubs sportifs de haut niveau et leurs actions solidaires

**PARIS 92, club de handball féminin de haut niveau, est engagé sur le territoire de GPSO.** En partenariat avec l'association Educ'Hand, le club permet à plus de 120 jeunes filles issues de quartiers « politique de la ville » de bénéficier gratuitement, de séances de découvertes du Hand et d'aide aux devoirs. L'association intervient également dans les écoles des villes de GPSO auprès de plus de 1 200 élèves de CM1 et CM2 sur l'importance du petit-déjeuner dans le cadre du **Hand Diet tour**.

Le club participe et/ou organise des événements pour la jeunesse tels que le tournoi des 36 communes, le challenge GPSO, le défi 4000, le match des Lionnes de PARIS 92 dédié au handicap. Les joueuses sont les marraines de tous ces événements et interviennent régulièrement auprès des enfants.

**Le club de hockey sur glace de Meudon, les Comètes,** développe une section sportive en collaboration avec les écoles du territoire. Le club avec la ligue de Hockey d'Île-de-France, assure dans ce cadre un accueil et un suivi d'enfants ayant des troubles de type TDAH.

Les 2 clubs de baskets, **Val de Seine et le Stade de Vanves,** développent quant à eux des activités basket loisirs et basket santé à destination de tous les habitants du territoire.

## Festival des Sports de Nature et Trail du Muguet

La 11<sup>e</sup> édition du Festival des Sports de Nature qui s'est tenue du 23 au 25 juin 2023, a mis à l'honneur les activités paralympiques et le développement durable.

**La fréquentation des différentes activités proposées dans le cadre du festival a été estimée à près de 5 700 personnes** durant les 3 journées.

Le **village « environnement »** a été renforcé avec, grâce à l'implication de la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable, la réalisation de 11 animations (basket tri, éco-grimpe, recyclage, réparation de vêtements sportifs...).

Parmi les éléments d'animation écoresponsable :

- L'eau utilisée pour le simulateur de surf (5m<sup>3</sup>) a été récupérée pour arroser les plantes du territoire avec l'aide des Services Techniques de GPSO et le soutien de la Direction des espaces verts de la Ville de Meudon.
- Les déchets ont été pesés de façon à être réduits lors de la prochaine édition.
- L'identité visuelle de la manifestation a été adaptée pour être plus éco-conçue (plus économe en encre).

Le **trail du Muguet** s'est déroulé le dimanche 25 juin avec 3 parcours, 2 courses de 10 km et 21 km et une marche nordique de 10 km, plusieurs actions écoresponsables ont été menées :

- Inciter les coureurs à utiliser les transports en commun ou le covoiturage pour se rendre sur le complexe sportif Marcel Bec ;
- Réduction du plastique sur l'événement (gobelet pliable réutilisable) ;
- Mise en place d'un ravitaillement responsable en privilégiant une alimentation avec des produits locaux et bio ;
- Mise en place du tri des déchets sur le Village ;
- Collecte de vêtements de sport organisée sur le Village pour don à une association spécialisée dans le recyclage comme la « Recyclerie Sportive »
- Nettoyage des parcours après le passage des coureurs ;
- Mise en place d'une collecte de dons libres à partir de la plateforme d'inscription pour soutenir un projet écoresponsable en collaboration avec l'Office National des Forêts ;

- Remise de médailles « en bois » comme récompenses pour les coureurs.

Au total, ce sont 16 journées qui ont été organisées et qui ont bénéficié à plus de 400 enfants de 13 centres de loisirs du territoire (Boulogne-Billancourt, Chaville, Meudon, Ville-d'Avray, Vanves et Sèvres) !

## Des journées autour du sport de nature et de l'éco-responsabilité à destination des centres de loisirs du territoire

En 2023, La Direction Culture et Sport de Grand Paris Seine Ouest a mis en place, en partenariat avec la Maison de la Nature et de l'Arbre, des journées d'animation **gratuites** au complexe sportif Marcel Bec à destination des enfants des centres de loisirs du territoire pendant les vacances d'été et de la Toussaint. Ces journées d'animation combinent une activité de plein air dans le parc filets le matin et des ateliers éco-responsables interactifs l'après-midi autour de différentes thématiques : l'importance de la récupération des déchets, la préservation des ressources, la biodiversité ou la prévention du gaspillage alimentaire.





3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



## La santé environnementale

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

GPSO décline les enjeux d'une politique de santé environnementale dans le cadre de son Plan Climat. Cela se traduit concrètement par la poursuite des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, mais également de l'adaptation des populations au changement climatique et de la prévention des risques sanitaires liés.

### L'amélioration de la qualité de l'air

La reconquête d'un air de bonne qualité est une priorité pour GPSO, faisant l'objet d'un axe du Plan Climat 2020-2025.

#### Procédure d'information et de communication en cas d'épisodes de pollution

GPSO permet aux 8 villes de son territoire de communiquer auprès des habitants en cas de pic de pollution, mais aussi en prévention de ces épisodes, en suivant les évolutions réglementaires en termes de qualité de l'air.

Ainsi, **la procédure d'information est étendue à tous les services municipaux et communautaires** les plus impactés (petite enfance, CCAS, installations et manifestations sportives notamment), et de nouveaux outils (alertes SMS et actualité web) ont été développés.

De plus, **le stationnement résidentiel a été rendu gratuit lors des épisodes de pollution** dans toutes les villes du territoire, afin d'inciter les habitants à ne pas utiliser leur véhicule personnel pour se déplacer.

Enfin, **GPSO a renforcé son rôle d'analyse et de relais d'information**, devenant ainsi un centre de ressources indispensable auprès des communes en termes de moyens de préservation de la qualité de l'air.

#### Mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions métropolitaine (ZFE) de gaz à effet de serre dans le périmètre intra A86

Il s'agit, en complément d'autres mesures, d'accélérer le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules propres (électrique, hybride, hydrogène, GNV), en l'accompagnant d'aides financières (aides de l'État, de la Métropole, de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris). La ZFE se veut aussi un accélérateur au développement des transports en commun et des mobilités douces, avec l'objectif de 100% de véhicules propres d'ici 2030.

Les bénéfices de la ZFE s'étendent, bien au-delà de l'A86, également en termes de réduction des nuisances sonores, d'attractivité du territoire et d'amélioration de la qualité de vie.

**La mise en place et le déploiement des différentes étapes de la ZFE font partie des actions inscrites au Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSO, visant à améliorer la qualité de l'air.**

Une nouvelle étape, actée au 1er juin 2021, a interdit les véhicules non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4, sur l'ensemble du périmètre de l'intra A86, y compris le boulevard périphérique et les bois de Boulogne et de Vincennes à Paris, permettant d'arriver au même niveau d'interdiction que la Ville de Paris (Crit'Air 5 et Crit'Air 4 déjà interdits depuis juillet 2019).

Un calendrier progressif de renforcement de la ZFE est mis en place progressivement pour interdire les véhicules Crit'Air 3 (prévu en janvier 2025) puis Crit'Air 2.

### Développement des mobilités décarbonées

GPSO accompagne le développement des véhicules faiblement émissifs, et des mobilités actives, notamment à travers la mise en place d'un réseau d'avitaillement (bornes de recharges pour véhicules électriques), le développement de services de véhicules électriques en autopartage (voitures et scooters) ou encore l'aménagement d'un réseau cyclable sécurisé (dans le cadre du Plan Vélo territorial adopté en juin 2022).

### Organiser les flux de transports

Les sujets prioritaires pour GPSO, dont l'étude ou la mise en œuvre sont en cours, sont les suivants :

- La politique de stationnement et l'articulation de la tarification entre le stationnement sur l'espace public et le stationnement dans les parkings en ouvrage, afin de fluidifier la circulation et diminuer le stationnement
- La logistique et les livraisons, dans un objectif de limiter les nuisances liées à la logistique du dernier kilomètre notamment
- Le devenir du périphérique et l'articulation avec le réseau de voirie de GPSO
- La mise en place d'un outil de collecte et gestion de la donnée pour mieux connaître les flux de circulation ;
- La mise en œuvre du Plan Vélo, adopté en juin 2022.

### Aménager le territoire pour réduire les émissions

Réfléchir à une organisation spatiale de la ville permettant de réduire les émissions (création d'espaces ouverts, mise en place de voies de circulation douce, entretien de la végétation en bordure des axes routiers pour capter les polluants) : ces principes ont commencé à être intégrés dans les documents d'urbanisme des communes et le seront plus pleinement dans les futurs Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et référentiel de l'aménagement durable.

## Adaptation aux changements climatiques et prévention des risques sanitaires

GPSO conduit depuis plusieurs années une politique de prévention des risques naturels qu'elle renforce d'année en année au regard de l'impact de plus en plus perceptible du changement climatique sur la récurrence et l'intensité d'événements météorologiques dont les conséquences impactent fortement la population (canicule, sécheresse, inondation, espèces invasives).

Tout au long de l'année 2022, des ateliers ont été proposés par la Maison de la Nature et de l'Arbre, sur le thème du changement climatique et de la prévention aux risques naturels :

- Qualité de l'air intérieur et extérieur
- Economie d'eau
- Sobriété énergétique
- Risques climatiques
- Fabrication et installation de récupérateur d'eau de pluie
- Risque inondation

GPSO a établi un plan d'actions visant à rafraîchir la ville par le biais d'actions à court, moyen et long terme dont les opérations continuent d'être mises en œuvre :

- Installation de brumisateurs dans les espaces verts des villes du territoire, comme par exemple au Complexe Sportif Marcel Bec
- Prolongation des horaires d'ouverture de certains parcs
- Cartographie des îlots de fraîcheur de GPSO
- Désimperméabilisation des sols



Carte des îlots de fraîcheur



## La propreté de l'espace public

Les espaces publics sont autant des moyens de circuler que des lieux d'échanges. Pour offrir aux usagers un cadre de vie de qualité, GPSO déploie au quotidien d'importants moyens humains et matériels pour assurer la propreté de l'espace public. Du lundi au dimanche, par tous les temps, ce ne sont pas moins de 240 agents qui nettoient et entretiennent les rues du territoire pour préserver le cadre de vie des riverains.

### Le nouveau marché de propreté

**GPSO a mis en place un nouveau marché qui a débuté en octobre 2022, regroupant les prestations de collecte et de propreté (espaces publics et espaces verts fermés).** Ce regroupement a été souhaité pour permettre une meilleure réactivité, une meilleure coordination des moyens sur le territoire et une responsabilisation plus importante du prestataire (un interlocuteur unique par ville pour l'ensemble des prestations).

Par ailleurs, l'ensemble des besoins a été revu pour améliorer la propreté de GPSO. Par exemple, les fréquences de vidage des corbeilles sont ajustées selon les saisons sur certains secteurs, et couplées à un objectif de résultat pour le prestataire (pas de débordement de corbeilles). Les prestations de propreté sont également adaptées dans leur fréquence et leur contenu à l'usage des espaces entretenus (transports en commun, centre-ville, ...).

### Sensibilisation des usagers

Si la propreté du territoire constitue un élément essentiel de la qualité de vie des habitants de GPSO, elle dépend avant tout de leur civisme. Ainsi GPSO communique régulièrement sur les bons gestes à adopter.

#### Les dépôts sauvages

Ils coûtent chaque année près de 4 millions d'€ à GPSO. Les déchets de toute nature déposés sur l'espace public en dehors des jours et heures de collectes sont des dépôts sauvages. De plus, certains déchets doivent rejoindre des filières spécifiques car ils représentent un risque sanitaire et peuvent être cause d'insalubrité : gravats contenant des produits dangereux comme de l'amiante, produits chimiques utilisés par les usagers en bord de route pour nettoyer leur véhicule, ou encore bidon de détergent abandonné en forêt.



Carte des corbeilles de rue

Pour éviter les dépôts sauvages, GPSO propose à ses habitants une large palette de services de collecte pour tous les déchets :

### Collecte des déchets ménagers et encombrants en porte à porte

- 3 déchèteries mobiles
  - 1 déchèterie fixe à Meudon
  - 1 camion de collecte des déchets dangereux.
- Les riverains sont de plus en plus nombreux à utiliser l'application mobile SO Net ou encore le numéro d'appel gratuit de GPSO (0 800 10 10 21) pour signaler toute anomalie sur l'espace public, en particulier les dépôts sauvages.

### Les mégots

Les mégots de cigarettes sont encore trop nombreux dans les rues du territoire et mettent un à deux ans pour disparaître entièrement. Un seul mégot est capable de polluer plus de 300 litres d'eau.

En effet, si les mégots contribuent à dégrader l'espace public, ils représentent également une pollution écologique : nicotine, cadmium, plomb ou arsenic finissent dans les égouts et s'infiltrent dans l'eau et l'environnement.

### Le bon geste :

- mettre son mégot dans un cendrier
- l'éteindre puis le jeter dans une poubelle
- adopter un cendrier de poche.

### Les déjections canines

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Pourtant, ces pollutions canines souillent encore trop fréquemment les trottoirs, les parcs et aires de jeux.

Cela pose de véritables problèmes : outre la dégradation du cadre de vie, les déjections canines nuisent à l'hygiène en favorisant la prolifération des microbes, et à la sécurité en augmentant les risques de chutes.

Selon les villes, les usagers ont ainsi à leur disposition :

- 29 canisettes / canisites / sanichiens. Sur Vanves et Chaville par exemple, des espaces d'environ 6 m<sup>2</sup> (selon la configuration des lieux) sont aménagés près de « points noirs » au sein d'espaces verts de proximité
- 262 crottinettes ou distributeurs de sacs gratuits pour ramasser les déjections canines.

## Application SO Net

En proposant aux riverains de signaler dépôts sauvages, nid-de-poule, abribus dégradé, signalisation tricolore en panne..., SO Net responsabilise également l'utilisateur qui devient une sentinelle de l'espace public.

Le nombre de signalements sur SO Net en 2022

# 5 256

Ces signalements ont donné lieu à

# 3 232 interventions

permettant aux services de GPSO d'agir toujours plus efficacement en faveur de l'amélioration du cadre de vie des usagers.



Application SO Net



carte dispositif propreté canine

## Lutte contre les incivilités

- Un partenariat a été signé entre GPSO et la Garde Républicaine pour le déploiement d'une brigade équestre. Ces patrouilles ont pour mission de sensibiliser les riverains au respect de l'espace public et de l'environnement.
- Verbalisation des citoyens : 22 agents de GPSO ont été assermentés et sont en mesure de verbaliser les auteurs d'infractions. La collecte des dépôts sauvages et le nettoyage des salissures qu'ils provoquent sont désormais à la charge des personnes qui en sont responsables. Le service payant est activé dès lors que le responsable est identifié par les agents assermentés de GPSO. Le contrevenant, informé par courrier, doit s'acquitter de la facture correspondant à la durée et à la nature de l'intervention des équipes de GPSO. Par ailleurs, le montant a été augmenté par le Conseil Territorial, passant de 200 € à 600 € par intervention, afin de faire face aux coûts réellement constatés du traitement de ces interventions. Il sera majoré en cas de présence de déchets dangereux (x 10) ou de gravats (x 2).

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 22 novembre 2022, 45 personnes ont ainsi été verbalisées par les agents de GPSO.**



# Produire, consommer autrement

Pour impulser la dynamique de production et de consommation responsables, GPSO développe une politique de sensibilisation envers les habitants du territoire pour les inciter à changer leurs pratiques et leurs comportements durablement. Grand Paris Seine Ouest s'engage, avant tout, à être responsable et innovant dans ses pratiques et son fonctionnement.



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES





# La Maison de la Nature et de l'Arbre, pilote de la sensibilisation à l'écocitoyenneté

**La Maison de la Nature et de l'Arbre est la structure de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement à l'écocitoyenneté de GPSO. Elle s'adresse à tous : grand public, établissements scolaires, périscolaires, groupes, entreprises... À chaque public sa sensibilisation !**

## Des activités sur tout le territoire

Afin d'être au plus près des habitants du territoire de GPSO, la Maison de la Nature et de l'Arbre (MDNA) propose désormais ses ateliers dans plusieurs équipements, tels que les Maisons de quartiers, les lieux dédiés au développement durable, les médiathèques ou les marchés.

**361 activités ont été proposées cette année aux habitants, rassemblant plus de 9 000 personnes.**

En adéquation avec le Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2025, plusieurs activités ont porté sur la sensibilisation au changement climatique, la qualité de l'air, la mobilité douce ou encore la sobriété énergétique.

**Par ailleurs, de nombreux événements ont été organisés au cours de 2023.**

- La Fête de la Nature 2023 : une seconde édition réussie, installant un temps fort annuel de sensibilisation à l'écocitoyenneté sur le territoire

La seconde édition de la « Fête de la Nature » les 17 et 18 juin, a sensibilisé 1 150 personnes sur l'ensemble des 24 ateliers proposés.

Elle a connu une augmentation de 77% par rapport l'année précédente.

Cet événement s'inscrit dans l'axe 5 du PCAET « mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à « énergie positive » permettant ainsi d'agir à son niveau pour le climat. Cette manifestation s'inscrit également dans l'axe 1 de la stratégie de sensibilisation 2023-2026 présentée lors de la commission développement durable du 25 juin: « accompagner et sensibiliser tous les publics à l'écocitoyenneté » et plus particulièrement « proposer des événements pour maintenir la mobilisation, et informer sur les dispositifs et politiques de GPSO: mobilité, biodiversité, PLPDMA, PCAET... ».



Les ateliers de la MDNA

À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la MDNA a proposé à nouveau sa « Fête de la récup' » du 15 novembre au 19 novembre.

**Enfin, 22 balades guidées ont aussi été proposées en 2023 pour découvrir la biodiversité du territoire (193 participants) :** soirées chouettes, initiation aux sciences participatives avec Sauvages de ma rue et SPIOPOLL (Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs), observation des oiseaux des parcs, plantes sauvages comestibles, illustration botanique, découverte de la gestion écologique d'espaces verts.

### Participation à des événements du territoire

La MDNA a été présente pendant 28 événements sur le territoire au cours de l'année : Fête de la Nature ; Dîner en blanc, Journée de la mobilité, Fête du Point du Jour et l'Animal en ville à Boulogne-Billancourt ; il « été » à Chaville ; La campagne à Issy ; Journée zéro carbone, Educap City et les printemps d'Issy à Issy-les-Moulineaux ; accueil des nouveaux arrivants, Portes-ouvertes des serres, Festival des Sports de Nature, Journée sans voiture et Festival des écogestes à Meudon ; Buffet campagnard et Journée Développement durable à Sèvres ; videgreniers à Marnes-la-Coquette; Les Estivales, et la Semaine Bleue à Vanves ; Forums des associations (plus de 500 personnes sensibilisées).

La MDNA a également accompagné les villes lors de leurs défis familles zéro déchet et défis zéro carbone en proposant des activités surcyclage, Do It Yourself ou encore compostage.



## L'offre dédiée aux scolaires et périscolaires

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de la poursuite de ses objectifs notamment liés au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, l'offre pédagogique à destination des scolaires, périscolaires et professionnels de l'éducation, recense toutes les activités et accompagnements en terme d'économie circulaire.

Un catalogue recensant l'ensemble des activités proposées dans toutes les thématiques est également à la disposition des enseignants et animateurs.

### Rencontres pédagogiques et initiations professionnelles

La MDNA propose des rencontres pédagogiques aux professionnels des structures d'accueil du territoire et agents des villes et de GPSO.

**Objectif :** acquérir de nouvelles compétences (techniques et pratiques) dans le domaine spécifique de l'animation Nature et Environnement, devenir relais des actions développement durable de GPSO.

### Parcours thématiques

Cycle de 3 ateliers à destination des élèves, professeurs, animateurs de la maternelle à l'élémentaire, selon l'animation choisie.

### Classe décou'vertes

**Au cours d'une journée, pendant les vacances scolaires, différents ateliers sont proposés à un groupe d'accueil de loisirs afin de découvrir les solidarités écologiques dans la nature (thème de l'année).**

- Toussaint – du 23 au 27 octobre 2023  
Vive la haie sèche : « mur » de recyclage des déchets végétaux, elle est un havre pour la biodiversité.
- Hiver – du 127 au 16 février 2024  
Traces et indices de vie.
- Printemps – du 08 au 12 avril 2024  
Il n'y a pas de nature morte ! : de par ses systèmes efficaces pour recycler ses « déchets » elle est une source d'inspiration, un laboratoire à ciel ouvert.

### Animations écocitoyennes

Les formules d'interventions pédagogiques « hors les murs » de la Maison de la Nature et de l'Arbre ont été reconduites dans l'offre 2023/2024 : **animations d'ateliers pendant les vacances scolaires au sein des centres de loisirs et tout au long de l'année, sur demande, pour les écoles.**

Les ateliers portent sur les thèmes liés à l'environnement : déchets, préservation de la biodiversité, énergie et changement climatique.

Ces interventions viennent en complément de l'accompagnement sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

En 2022,

**6 369**  
personnes

ont participé  
aux activités  
de la MDNA

(grand public,  
scolaires et  
périscolaires,  
petite enfance)



## L'accompagnement technique

L'accompagnement de projets techniques vient compléter les missions de la MDNA : compostage, jardiner ma ville, tri des déchets....

## Sensibilisation des référents villes développement durable

La MDNA poursuit l'animation du réseau des référents développement durable au sein de chaque ville.

### CALENIER 2023

- Janvier : rafraîchir la ville
- Mars : fresque de la biodiversité et réflexions autour de la charte d'engagement pour le Plan Climat et le zéro déchet pour les commerçants
- Avril : Bilan de mi-parcours du PCAET
- Mai : Stratégie territoriale de biodiversité
- Juin : fresque de la mobilité et co-construction charte zéro déchet
- Septembre : sensibilisation
- Octobre : Point sur le PLPDMA
- Novembre : le PCAET et le SDE
- Décembre : aménagement durable

## Perspectives 2024

- Accompagnement du déploiement de la charte territoriale zéro déchet à destination des établissements scolaires et des commerces principalement
- Renforcement de l'offre territoriale de sensibilisation à fort impact
- Recondution des événements « Fêtons la nature » et « Fête de la récup' ».
- Développement de partenariats avec les acteurs du territoire
- Favoriser la synergie entre les acteurs associatifs du territoire liés au réemploi et à la réparation





# GPSO, une administration responsable et innovante

**GPSO s'engage, dans son fonctionnement, en faveur de l'économie circulaire qui limite les impacts sur l'environnement et favorise les modes de production et de consommation plus durables. En s'inscrivant dans un plan d'administration exemplaire, Le territoire s'emploie à développer une gestion des ressources humaines et une politique d'achats publics responsables.**

**Il travaille également activement à rendre le territoire durable et innovant, en développant une démarche de « Territoire Intelligent » ayant pour vocation l'optimisation de la gestion des ressources, et notamment de l'énergie.**

## Une commande publique écoresponsable, pilier de l'administration exemplaire

En cohérence avec son Plan Climat et afin de se mettre en conformité avec le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) qui positionne l'achat public comme véritable instrument à l'appui de politiques environnementales, GPSO a établi une feuille de route d'une commande publique responsable articulée autour de trois axes :

- **La diffusion et l'appropriation d'une culture de l'achat écoresponsable** par le développement d'un réseau interne de référents formés.
- **Une cartographie affinée des marchés publics** afin d'identifier ceux pour lesquels une analyse écoresponsable serait significative en termes de coût et de réduction de l'impact carbone.
- **La promotion, dans ses pratiques d'achat, du réemploi et du recyclage**, leviers de l'économie circulaire.

Cette méthodologie de l'acte d'achat intègre, toutes les étapes d'un marché depuis le lancement de la consultation et jusqu'à son exécution (des coûts indirects de la production jusqu'au réemploi des matériaux en fin de vie).

Le critère environnemental a ainsi été intégré dans les principaux marchés, à hauteur de 8 points dans la note globale en moyenne.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> décembre 2023, sur 122 lots notifiés :

**37 comportaient un critère environnemental et, 31 une clause d'exécution environnementale**

L'ensemble des marchés de travaux comportent un critère environnemental et une clause environnementale, dont :

- Les travaux de requalification des espaces publics de l'ancienne manufacture à Sèvres.
- Les travaux et fournitures de signalisation routière verticale et horizontale.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



- Les Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Rues Pasteur, Descartes et Ménagères à Meudon et de la rue Paul Bert à Chaville.

Mais c'est également le cas pour certains marchés de services et fournitures, dont :

- Les prestations de transport urbain TIM, TUVIM, SUBB, lignes 469, 526, Chavilbus.
- L'exploitation de la déchèterie fixe des Bruyères à Meudon.
- L'impression des supports de communication.
- Les prestations de nettoyage des locaux.

**Le marché de nettoyage des locaux comportait également une clause d'insertion sociale et un critère social.**

## Une administration écoresponsable et sociale

### Le parc automobile de GPSO

Au sein de la Direction du Patrimoine et de l'Espace Public, le service Parc Auto développe le recours aux véhicules propres.

**Ainsi, ce sont 44 véhicules hybrides, 1 véhicule au GNV et 21 véhicules électriques qui sont à disposition des services de GPSO.**

### Perspectives 2024

16 nouvelles places de parking vélo équipées d'une station de recharge seront installées sur 2 sites. Ces places permettront aux agents disposant d'un vélo électrique (personnel ou mis à disposition par GPSO) de pouvoir profiter d'un parking sécurisé.

À travers cette action, GPSO encourage les agents à faire appel à la mobilité douce, dans les déplacements du quotidien.

En prévision du futur marché relatif à la mise en place de véhicules électriques, 5 bornes de recharge seront mises à disposition dans l'immeuble Les Montalets situé 2, rue de Paris à Meudon.

La location de véhicules d'occasion se poursuivra, compte tenu des perspectives conjoncturelles liées notamment à la mise en place de la Zone à Faibles Émissions métropolitaine. Un nouveau contrat sera étudié en 2025.

Ce temps sera nécessaire pour permettre aux constructeurs de proposer des véhicules en adéquation avec les nouvelles réglementations et assurer ainsi une transition vers des véhicules toujours plus propres, conformément à l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Par ailleurs, GPSO mène actuellement une étude visant à évaluer l'opportunité de se doter de véhicules roulant à l'hydrogène.

**GPSO a investi dans 14 vélos à assistance électrique et 5 vélos classiques.** Mis à disposition des services, ils permettent aux agents de se déplacer plus facilement et de respecter les engagements du Plan Climat.

### La gestion des bâtiments

Au cours de l'hiver 2022-2023 et dans les mois qui ont suivi, des mesures ont été prises pour limiter la consommation d'énergie liée au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage. Ainsi, le chauffage a été limité à 19°C et diminué pendant les nuits et les vacances scolaires. De plus, une extinction automatique des lumières dans les bureaux à partir de 20h a été mise en place.

Ces mesures ont permis de **diminuer la consommation d'électricité de 9% et celle du gaz naturel de 16% par rapport à 2022.**

De surcroît et depuis 2015, la consommation de gaz naturel a diminué de près de 35% et celle d'électricité de 13%.

### Conservatoire de Boulogne-Billancourt :

Au cours de l'été 2023, l'ensemble des éclairages intérieurs du niveau Mezzanine ont été remplacés par des luminaires Led. : 136 appareils Led ont été installés pour une puissance globale de 3 800 Watts en remplacement de 154 appareils à tubes fluorescents d'une puissance globale de 10 400 Watts. À cet effet, la consommation électrique liée à l'éclairage pour ce niveau a été réduite de 63%.

De plus, pour les 4 bureaux de ce niveau, des luminaires à Led gradables ont été installés afin que les agents puissent adapter au mieux l'éclairage en fonction de la luminosité extérieure.



Conservatoire de Boulogne-Billancourt - Visuel après travaux

### Perspectives 2024

- Poursuite du programme pluriannuel de rénovation des éclairages intérieurs des circulations et des salles de cours du Conservatoire de Boulogne-Billancourt,
- Projet de rénovation des éclairages sportifs extérieurs du Complexe Marcel Bec à Meudon (selon résultats de l'étude réalisée en 2022),
- Lancement des études pour la rénovation thermique du Conservatoire de Boulogne-Billancourt suite à l'étude énergétique menée en 2023,
- Lancement des études pour la rénovation thermique de l'Atrium de Chaville, bâtiment repris en gestion par GPSO en janvier 2024.

## Construction et réhabilitation d'équipement

En octobre 2021, le Conseil de territoire de Grand Paris Seine Ouest a approuvé le projet de construction d'un nouveau conservatoire à Ville-d'Avray. Il s'inscrit dans l'histoire du site du Château Baron Thierry sur lequel il sera implanté. Il s'agit d'un projet d'envergure à la hauteur du patrimoine historique et de la tradition artistique et culturelle de la ville. En 2023, il est au stade de la conception réalisée par les agences de professionnels (lauréates du concours organisé en 2022) en charge de la transformation du conservatoire : AAVP Architecture, BRPR Architectes du patrimoine et Atelier NDF paysagiste. GPSO a souhaité inscrire le projet dans une démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF).

### Perspectives 2024

- Après un audit énergétique réalisé en mai 2023, le projet de rénovation architecturale et thermique du conservatoire Niedermeyer à Issy les Moulineaux vise à rendre l'ensemble bâti plus économe voire passif. Ces travaux auront aussi un impact significatif sur l'identité architecturale du conservatoire par les choix de traitement des nouveaux revêtements extérieurs, en façade comme en toiture. Lancement des études après la réalisation d'un programme détaillé de la rénovation.
- Les vestiaires Guimier du gymnase Marcel Bec seront complètement rénovés afin de les rendre accessibles mais aussi de les rendre autonomes pour la gestion des fluides pour faire des économies dans la gestion du chauffage et de la ventilation.

En effet, le renouvellement de plusieurs marchés structurants entre 2022 et 2024 au sein de GPSO constitue une opportunité unique de porter le « Territoire intelligent » de demain, afin d'expérimenter et de déployer des innovations et solutions numériques en faveur de la ville durable :

- Nouvelle délégation de service public du stationnement (voirie et parkings) pour Chaville, Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Vanves lancée en février 2022,
- Nouveaux marchés de collecte et propreté pour toutes les villes du territoire depuis octobre 2023,
- Nouveau marché de vidéoprotection pour l'ensemble du territoire depuis janvier 2023,
- Nouveau marché global de performance de l'éclairage public pour Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray à venir mi 2024.

**Les briques innovantes intégrées dans les marchés contribuent au Plan Climat de notre territoire :**

#### Stationnement :

- Les expérimentations mises en œuvre, comme les capteurs d'occupation des places en centre-ville, visent à diminuer la rotation des véhicules et par conséquent l'émission de GES.

#### Collecte-propreté :

- Fin 2023, 70% des bacs de collecte sont équipés de capteurs pour la pesée embarquée de tous les types de déchets. À terme, lorsque tous seront équipés, ainsi que les bennes associées, nous connaîtrons précisément les quantités de déchets. Cela permettra au territoire de cibler ses actions de sensibilisation en vue de réduire les déchets produits.

**D'autres expérimentations sont également menées sur le territoire, en lien avec les objectifs du Plan Climat de GPSO :**

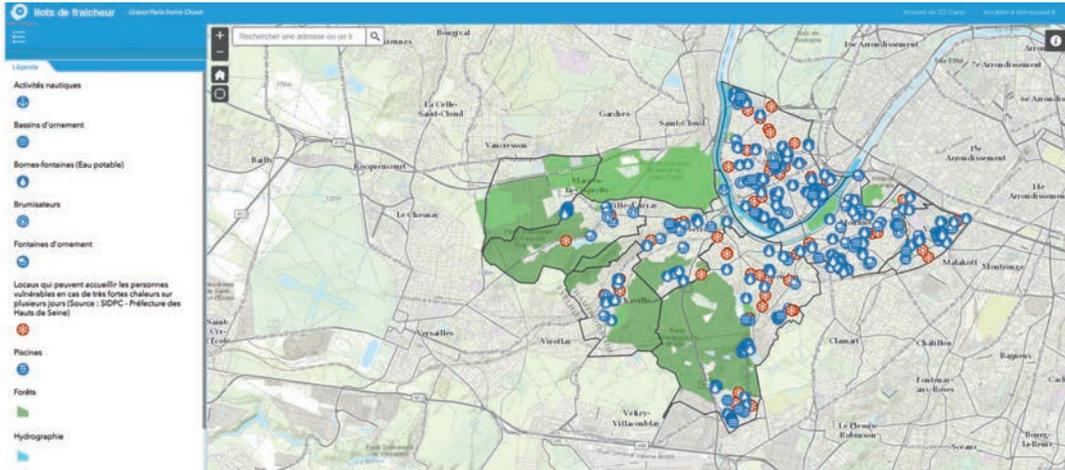
## Le Territoire Intelligent au service de la ville durable

**GPSO a mis en place une démarche de « Territoire Intelligent » pour la gestion de son espace public, et au bénéfice des objectifs de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).**

### Réduire les îlots de chaleur et augmenter les surfaces végétalisées

La loi Climat et résilience de 2021 a fixé un objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) des sols en France à l'horizon 2050. Afin d'y parvenir, des opérations





de désimperméabilisation et de végétalisation sont réalisées sur le Territoire pour favoriser l'infiltration (voir même parfois la récolte) des eaux de pluie et leur déconnexion du réseau d'assainissement, tout en offrant un cadre de vie plus sain (création d'îlots de fraîcheur) et plus naturel aux riverains. Une carte interactive a été mise en place sur le territoire en 2023. Cette carte comptabilise les sites désimperméabilisés et végétalisés, la surface correspondante et le coût de réalisation de ces ouvrages.

Pour aider les riverains et usagers à se rafraîchir en ville, GPSO a développé une carte interactive en ligne des îlots de fraîcheur du territoire. Développée sur la plateforme open data de Grand Paris Seine Ouest, la carte propose un large éventail de lieux et dispositifs pour mieux vivre avec la hausse des températures : points d'eau, activités nautiques, brumisateurs, parcs et jardins etc.

### Promouvoir les mobilités actives

Les caméras de comptage Wintics ont été étendues en 2023, et permettent de reconnaître tous types de véhicules.

C'est un outil d'aide à la décision pour les aménagements cyclables

Les mobilités actives sont également promues au travers d'un partenariat avec Geovelo, application mobile citoyenne qui, grâce à cette convention, nous délivre des données de plus de 17 000 usagers cyclistes sur le territoire

### Diminuer le débordement des corbeilles de rue

L'installation de 2 corbeilles compactrices a été expérimentée à Chaville (Parc des Créneaux) dans le but de diminuer le volume des déchets à collecter.

### Des outils pour géolocaliser et analyser les occupations des habitats artificiels en faveur de la biodiversité

Des corbeilles compactrices innovantes sont en cours d'expérimentation à Chaville, Meudon, Sèvres et Ville-d'Avray.. Fonctionnant à l'énergie solaire, elles compactent les déchets, augmentant jusqu'à cinq fois leur capacité de stockage par rapport à une corbeille classique.

Ce système présente les avantages suivants :

- alerte les services de GPSO lorsque les corbeilles sont pleines,
- prévient les débordements,
- évite la prolifération des nuisibles,
- contribue à la réduction de l'empreinte carbone ;
- enfin, en proposant une corbeille dédiée aux ordures ménagères et une autre pour les papiers et emballages, ces corbeilles améliorent le tri en dehors des foyers.

### Création d'un observatoire de la biodiversité

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de la Biodiversité (STB) du territoire, la Maison de la Nature et de l'Arbre (MDNA) lance un appel à la participation à un « Observatoire grand public de la biodiversité ». Celui-ci a pour objectif d'impliquer les habitants dans une démarche de connaissance de certaines espèces végétales ou animales sauvages, afin de mieux évaluer l'état de la biodiversité sur le Territoire et faire évoluer les espaces de nature en conséquence.

Le public est invité à contribuer à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, sur 4 périodes de l'année, en recensant les 4 espèces sauvages retenues (écureuil roux, rouge-gorge, hérisson et rougequeue noir) qui sont indicatrices de la biodiversité et emblématiques des milieux naturels, facilement reconnaissables.

Avec pour objectifs :

- Enrichir les connaissances sur la faune et la flore du territoire de GPSO,
- Localiser la répartition de certaines espèces communes indicatrices pour la biodiversité,
- Orienter la végétalisation du cadre urbain ainsi que protéger et restaurer les écosystèmes,
- Déployer des continuités naturelles sur le territoire pour assurer un réseau de déplacements et d'échanges propices au cycle de vie des espèces animales et végétales,
- Favoriser l'émergence d'un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie.



OpenData de GPSO



SO Carto



### Quinzaine du numérique du 3 au 14 avril 2023 à l'attention des agents de GPSO et des villes

Une centaine d'agents GPSO et villes a été formée et sensibilisée au cours des 13 ateliers concernant notamment la sobriété numérique, et la cybersécurité.

### Un diagnostic des data-centers sur le territoire en cours

GPSO a lancé à l'été 2022 une étude en partenariat avec Dalkia et EDF afin de faire un diagnostic des data centers sur le territoire. Ce diagnostic doit permettre d'accompagner la transition énergétique du secteur numérique sur GPSO, en s'appuyant sur deux axes de réflexion :

- d'une part la mutualisation du stockage dans des data-centers de proximité,
- et d'autre part l'optimisation systématique des performances énergétiques de ces infrastructures, via notamment la récupération de chaleur fatale et l'alimentation en électricité renouvelable.

## Le numérique responsable

Dans le cadre de la démarche de Territoire Intelligent et de son Plan Climat, GPSO mène des actions pour favoriser :

- l'inclusion numérique,
- la sobriété et numérique responsable,
- la civitech, visant à impliquer les citoyens dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques à travers différentes technologies,
- la culture numérique et l'utilisation des outils bureautiques (en lien avec le plan de formation de GPSO).

### Semaine du Cyber World Clean Up Week du 13 au 18 mars 2023

Une semaine du nettoyage numérique (Cyber World Clean Up Week) a été organisée à l'aide de plusieurs ateliers.

Un atelier de sensibilisation aux enjeux du numérique animé par Co-energie.

Deux ateliers pratiques avec la DSI.

Un atelier grand public à la maison de la nature et de l'arbre.

Des temps forts pour les agents :

- Un atelier à l'école du numérique de Meudon,
- Une « bataille de la Tech » sur le thème de la sobriété numérique.





GRAND PARIS  
**SEINE**  
**OUEST**

9, route de Vaugirard  
CS 90008- 92197 Meudon Cedex

[www.seineouest.fr](http://www.seineouest.fr)